

Photographie de Jean-Baptiste Huynh



RAPPORT FINANCIER 2005 - 2006

DEPUIS 1812 SINCE

Laurent-Perrier
CHAMPAGNE

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2005-2006



« Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 29 juin 2006, conformément aux articles 211-1 à 211-42 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers ».

Dans ce document, le « Groupe » désigne Laurent-Perrier et ses filiales consolidées
et « Laurent-Perrier » désigne la marque sous laquelle sont vendus les produits Laurent-Perrier.

Les mots marqués du signe * renvoient au lexique en fin de document.

Code ISIN de Laurent-Perrier : FR0006864484.

SOMMAIRE *Sommaire*

1 Renseignements concernant l'activité du Groupe Laurent-Perrier

page 4

- 1.1. **HISTORIQUE DU GROUPE LAURENT-PERRIER : DES ORIGINES TOUJOURS PRÉSENTES**
- 1.2. **PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU GROUPE**
 - 1.2.1. Généralités
 - 1.2.2. Chiffres clés sur les trois dernières années
- 1.3. **LE MARCHÉ**
 - 1.3.1. Une filière réglementée
 - 1.3.2. Structure d'approvisionnement en raisin
- 1.4. **LE GROUPE LAURENT-PERRIER : ÉVOLUTION RÉCENTE, OBJECTIFS ET STRATÉGIE, PERSPECTIVES**
 - 1.4.1. Faits marquants de l'exercice 2005-2006
 - 1.4.2. Stratégie
 - 1.4.3. Perspectives
 - 1.4.4. Principaux investissements
- 1.5. **FACTEURS DE RISQUES**
 - 1.5.1. Approvisionnement et prix du raisin
 - 1.5.2. Les risques liés aux opérations internationales et aux fluctuations des taux de change
 - 1.5.3. Les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt
- 1.6. **RAPPORT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES**
 - 1.6.1. Situation des effectifs
- 1.7. **RAPPORT SUR LES DONNÉES ENVIRONNEMENTALES - PRÉVENTION**
- 1.8. **FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES**

2 Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

page 28

- 2.1. **RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE**
- 2.2. **ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE**
- 2.3. **RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES**
- 2.4. **RESPONSABLE DE L'INFORMATION**

3 Renseignements de caractère général concernant Laurent-Perrier page 30

- 3.1. RENSEIGNEMENTS STATUTAIRES ET PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS
- 3.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL ET LES ACTIONS LAURENT-PERRIER
- 3.3. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET ÉQUIPEMENTS
- 3.4. ORGANIGRAMME DU GROUPE LAURENT-PERRIER

4 Gouvernement d'entreprise et conflit d'intérêt : organes d'administration, de direction et de surveillance page 40

- 4.1. LES MEMBRES DIRIGEANTS
- 4.2. MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS TOTALES ET AVANTAGES DE TOUTES NATURES VERSÉS DURANT L'EXERCICE DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE PAR LAURENT-PERRIER OU TOUTES SOCIÉTÉS DU GROUPE
- 4.3. OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES

5 Patrimoine, situation financière et résultat page 47

- 5.1. COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2005 ET 2006
- 5.2. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2006
- 5.3. COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2004, 2005 ET 2006
- 5.4. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2006
- 5.5. RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES
- 5.6. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2006
- 5.7. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2006
- 5.8. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

6 Assemblée Générale Mixte du 6 juillet 2006 page 95

- 6.1. ORDRE DU JOUR
- 6.2. TEXTE DES RÉOLUTIONS

7 Divers rapports page 100

- 7.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LAURENT-PERRIER ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE CONTRÔLE INTERNE (ARTICLE L 225-235 DU CODE DE COMMERCE)
- 7.2. DOCUMENT D'INFORMATIONS ANNUEL
- 7.3. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS
- 7.4. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES TITRES DES DIRIGEANTS

Annexes page 115

- Annexe 1 : L'élaboration du champagne
- Annexe 2 : Lexique
- Annexe 3 : Tableau de concordance entre le document de référence et le rapport de gestion du Directoire
- Annexe 4 : Tableau de concordance entre le document de référence et les principales rubriques de l'instruction d'application règlement CE n° 809-2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004.

1 Renseignements concernant l'activité du Groupe Laurent-Perrier

1.1. HISTORIQUE DU GROUPE LAURENT-PERRIER : DES ORIGINES TOUJOURS PRÉSENTES

- 1812 : Fondation par Alphonse Pierlot de la Maison de Champagne qui doit son nom à ses successeurs : Eugène Laurent et Mathilde-Émilie Perrier.
- 1939 : Acquisition de Laurent-Perrier par Marie-Louise de Nonancourt.
- 1949 : Bernard de Nonancourt, son fils, prend la direction de Laurent-Perrier.
- 1958 : Présentation de la Cuvée Grand Siècle.
- 1968 : Lancement de la Cuvée Rosé Brut.
- 1978 : Établissement d'une filiale de distribution au Royaume-Uni.
- 1983 : Participation de 34 % dans le capital de la Société Champagne de Castellane.
- 1988 : Prise de contrôle de la Maison de Champagne Salon.
- 1992 : Création d'une filiale de distribution en Suisse.
- 1998 : Rachat des participations minoritaires de 22 % dans Champagne Laurent-Perrier et de 3 % dans Laurent-Perrier, détenues par United Distillers and Vintners (« UDV »).
- 1998 : Création d'une filiale aux États-Unis et d'une succursale de distribution en Belgique.
- 1999 : Rachat de la part des actionnaires minoritaires de Champagne de Castellane.
- 1999 : Introduction au Second Marché d'Euronext Paris.
- 2002 : Rénovation des habillages de la gamme Laurent-Perrier.
- 2003 : Création d'une société de distribution au Japon, Jéroboam, en partenariat avec d'autres producteurs français de vins fins.
- 2004 : Acquisition de Château Malakoff.
- 2005 : Mise en place mondiale de la nouvelle identité visuelle de Laurent-Perrier et de Grand Siècle.
- 2006 : Lancement du Brut Millésimé 1997.

1.2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU GROUPE

I.2.I. Généralités

Sous l'impulsion de Bernard de Nonancourt, le Groupe Laurent-Perrier s'est hissé parmi les premiers groupes de maisons de champagne, avec environ 13,1 millions de bouteilles de champagne vendues en 2005-2006 par les marques du Groupe. Sa part du marché mondial en volume est estimée à 4,2 % environ. À l'exportation, le pourcentage est proche de 6 %.

Parmi les négociants, sa part du marché en volume est de l'ordre de 6,2 % également (source : Laurent-Perrier et C.I.V.C.*). Le Groupe vend ses produits sous quatre marques principales, Laurent-Perrier, Salon, Delamotte et Champagne de Castellane, positionnées sur un éventail de prix allant de la gamme moyenne supérieure au haut et au très haut de gamme. Selon *La Revue du Champagne* de Décembre 2005, le Groupe Laurent-Perrier occupe la 4^e position derrière les groupes LVMH, Vranken et Lanson International, et la marque Laurent-Perrier occupe désormais la 3^e place en valeur.

Laurent-Perrier estime, par ailleurs, avoir atteint une position prééminente dans des produits à forte valeur ajoutée, tels que le champagne rosé, les cuvées de prestige et le champagne brut nature.

Contrôlé par la famille de Nonancourt qui possède 56,08 % du capital et 70,52 % des droits de vote, le Groupe Laurent-Perrier comprend trois types d'entités légales :

- les Maisons de Champagne qui comprennent, outre Champagne Laurent-Perrier, Champagne de Castellane (marque Champagne de Castellane), la Société A.S. (marques Salon et Delamotte), Champagne Lemoine et Château Malakoff (marques Jeanmaire, Oudinot et Beaumet) ;
- des filiales ou succursales de distribution en France et dans certains pays étrangers, Belgique, États-Unis, Suisse, Grande-Bretagne et Japon ;
- les vignobles détenus en propre par Grands Vignobles de Champagne, par Château Malakoff ou par le biais de différentes sociétés civiles immobilières, en association ou non avec des viticulteurs.

Par ailleurs, deux groupements d'intérêt économique, dont les adhérents sont tous des sociétés du Groupe, permettent d'optimiser l'utilisation des moyens du Groupe en termes de distribution ou de production. Ils ne sont pas consolidés car leurs résultats sont appréhendés directement par les sociétés adhérentes des GIE, et ne détiennent pas d'actifs significatifs.

Le Groupe expédie 60,3 % de ses volumes de champagne à l'exportation dans plus de 120 pays, notamment au Royaume-Uni, en Belgique, en Suisse, en Italie, aux États-Unis, en Allemagne et au Japon. Pour la plupart de ses marchés à l'exportation, les produits de Laurent-Perrier sont distribués très majoritairement au travers des circuits de distribution spécialisés (les restaurants, les hôtels, les bars, les détaillants cavistes et les ventes directes), à l'exception notable de la Belgique où le Groupe dispose d'une présence importante en grande distribution. En France, 77 % des volumes sous la marque Laurent-Perrier sont vendus par les canaux des circuits spécialisés et des ventes directes, les 23 % restants étant distribués par les circuits des grandes et moyennes surfaces (GMS).

I.2.2. Chiffres clés des trois dernières années

	<i>Pour mémoire</i>			
	Anciennes normes 31.03.2004 ⁽¹⁾	Anciennes normes 31.03.2005 ⁽¹⁾	31.03.2005 (IFRS)	31.03.2006 (IFRS)
Chiffre d'affaires (en M€)	166,1	213,5	191	208,1
Part du chiffre d'affaires à l'exportation	55,7 %	58,3 %	62,9 %	63,9 %
Poids du haut de gamme dans les ventes de la marque Laurent-Perrier	36,2 %	35,3 %	35,3 %	36,2 %
Poids des ventes aux circuits spécialisés dans les volumes de la marque Laurent-Perrier en France	77,0 %	77,0 %	77,0 %	77,0 %
Marge brute	55,9 %	51,4 %	46,4 %	48,6 %
Résultat opérationnel (en M€)	27,6	33,8	34,2	41,3
Rentabilité des capitaux investis	8,0 %	9,1 %	8,5 %	9,6 %
Endettement net/capitaux propres part Groupe	170,0 %	168,0 %	153,0 %	146,0 %
Valeur comptable des stocks/endettement net	130,0 %	132,0 %	132,0 %	133,0 %
Bénéfice net consolidé part du Groupe (en M€)	11,0	13,4	16,3	22,47

(1) incluant le Groupe Malakoff du 13 février au 31 mars 2004 et sur l'exercice 2004-2005.

Endettement net :

« emprunts et dettes financières » - « valeurs mobilières de placement » - « disponibilités »

Rentabilité des capitaux investis :

« résultat opérationnel » / « capitaux investis »

Capitaux investis :

« écarts d'acquisition » + « marques et autres immobilisations incorporelles et corporelles » + « stocks et en cours » + « clients et comptes rattachés » + « autres créances et comptes de régularisation » - « fournisseurs et comptes rattachés » - « autres dettes et comptes de régularisation ».

1.3. LE MARCHÉ

La Champagne est l'un des seuls vignobles français qui ne connaît pas une crise profonde.

I.3.I. Une filière réglementée

L'appellation champagne recouvre une zone délimitée par parcelles d'environ 35 000 hectares. Elle est délimitée par la loi de 1927 qui a institué l'Appellation d'Origine Contrôlée (A.O.C.*).

La surface A.O.C. a évolué progressivement de 20 000 à 25 000 hectares fin des années 1970 à 30 000 hectares fin des années 1990 pour être autour de 35 000 hectares aujourd'hui.

La Champagne est la région viticole la plus septentrionale de France et, à quelques exceptions près, du monde. C'est un terroir de petite taille qui correspond à 5,6 % des surfaces classées en A.O.C.* en France et à 3,5 % de la superficie française consacrée à la production de vin (source : C.I.V.C.*, Banque de France). Les rendements sont limités (rendements par hectare et au pressurage*) afin de garantir la qualité de l'appellation. Les vins produits sous cette appellation dépendent ainsi exclusivement des limites du terroir et de la quantité de raisin accordée par l'I.N.A.O.*

Outre la délimitation de la Champagne viticole, la loi de 1927 définit des règles strictes et adaptées aux particularités du terroir concernant les plantations, les cépages*, les systèmes de taille, la récolte, la fermentation* et l'élaboration des vins. Le vignoble est planté avec une densité de pieds de vigne de l'ordre de 8 à 10 000 pieds à l'hectare.

Le Champagne cumule trois siècles de savoir-faire, de recherche et d'expérience en matière de travail de la vigne et d'élaboration. Son terroir est difficile – c'est là que réside en partie le secret de ce vin – et sujet à de fréquentes gelées d'hiver et de printemps. Il est rude pour la vigne et les viticulteurs, d'autant plus qu'il est morcelé en de multiples parcelles (274 000) situées souvent à flanc de coteau. Pour cette raison, les vendanges* sont irrégulières. Pour pallier à ces aléas et transformer en atouts ces caractéristiques, les Champenois pratiquent depuis très longtemps l'assemblage* de vins de différentes années et de différentes zones afin de garantir une qualité et un style constants.

La culture de la vigne, l'élaboration des vins et leur vieillissement* sont des opérations complexes : taille rigoureuse, vendanges* manuelles pour respecter l'intégrité des grappes, pressurage* très lent, fractionnement des moûts*, assemblage* de vins issus de parcelles de récoltes et de crus* différents, double fermentation*, remuage*, dégorgement*, dosage*. Il s'agit de plus de 25 opérations, qui requièrent à la fois des professionnels de talent, des outils sophistiqués et des investissements, nécessaires à l'élaboration de ces vins hors du commun (voir en annexe : élaboration du champagne). Outre son effervescence, la particularité du champagne est d'être élaboré à partir de l'assemblage* de différents vins, qu'ils soient de différentes années (assemblage* vertical) ou de différents cépages* et régions de la même année de récolte (assemblage* horizontal).

La technique et les compétences nécessaires pour obtenir un champagne d'une qualité et d'un style constants au fil des années en font un produit à part et recherché. Les connaisseurs ajoutent même que « le génie du champagne, c'est l'assemblage* » ; c'est ainsi que se distinguent les meilleures marques. Trois variétés de vignes ou cépages* sont cultivées essentiellement dans la région : le pinot noir, raisin noir (33,4 % de la superficie totale plantée), le pinot meunier, raisin noir (33,4 % de la superficie totale plantée) et le chardonnay, raisin blanc (28,2 % de la superficie totale plantée) qui est des trois le plus rare de la Champagne.

La profession a systématiquement agi pour accroître la qualité du vin de champagne afin de maintenir son produit en tête du marché. Sous l'égide de l'Institut National des Appellations d'Origine Contrôlée (I.N.A.O.*) et du C.I.V.C.* sont édictées une réglementation et des règles applicables à tout le secteur économique du champagne. La qualité du produit est contrôlée par des critères de production extrêmement stricts dont les plus importants sont les suivants :

Origine du raisin : tous les raisins doivent être cultivés à l'intérieur de la zone A.O.C.* , soit 30 515 hectares en 2001, 30 911 en 2002, 31 233 en 2003, 31 598 en 2004 et 31 920 en 2005 pour la superficie de production (source : C.I.V.C.*).

Qualité du raisin* : elle est appréciée par rapport à une cote sur une échelle qualitative exprimée par un pourcentage. La cote minimum est de 80 %, la qualité la mieux valorisée de raisin ayant une cote de 100 %. Aujourd'hui, 323 crus* sont répertoriés.

Le champagne a droit au titre « grand cru* » s'il est élaboré à partir de raisin venant des crus cotés à 100 % et au titre « premier cru* » si les raisins viennent de crus cotés de 90 à 99 %.

Rendement maximum* : pour avoir droit à l'appellation Champagne, le rendement du raisin à l'hectare est limité. Au-delà du rendement de base maximum fixé pour chaque récolte (11 000 kilos par hectare en 2000 et 2001, 11 400 kilos par hectare en 2002 et 2003, 12 000 kilos par hectare en 2004, et 11 500 kilos par hectare en 2005), une partie déterminée de l'excédent éventuel peut être utilisée pour constituer une réserve qualitative qui est stockée sous forme de vins clairs* afin de pouvoir ensuite être débloquée pour compenser une insuffisance de rendement futur. Cette réserve qualitative (à ajouter au rendement de base) fut de 1 600 kilos par hectare en 2000, 600 kilos par hectare en 2002, 2 000 kilos par hectare en 2004 et 1 500 kilos par hectare en 2005. Cette décision dépend de l'I.N.A.O.*. Le surplus de production restant éventuellement est automatiquement envoyé en distillerie. À titre d'information, la réserve qualitative, constituée depuis la vendange 1998, s'élève à 4 440 kilos par hectare après le déblocage du 17 février 2006.

Durée de vieillissement* minimale : elle est fixée par la réglementation à 15 mois pour les champagnes non millésimés* et à trois ans pour les millésimés*.

I.3.2. Structure d'approvisionnement en raisin

Une des particularités de la région champenoise est la fragmentation des exploitations viticoles. 15 187 exploitants de récolte cultivent près de 90 % de la surface plantée ; 67 % des ventes de champagne sont réalisées par les maisons de champagne (source : C.I.V.C.* - 2004). Cette situation requiert des relations permanentes et équilibrées entre les viticulteurs et les maisons de champagne : celles-ci doivent être assurées d'un approvisionnement suffisant en raisin pour faire face à la croissance de la demande des marchés, en particulier à l'export où leur part de marché s'élève à 90 %. Il faut 1,2 kilo de raisin pour produire les 75 centilitres d'une bouteille de champagne. Le prix du raisin représente environ 70 % du coût total de cette bouteille : toute évolution de ce prix est donc déterminante pour les maisons de champagne.

Le mode de détermination du prix du raisin a connu plusieurs transformations depuis une dizaine d'années. Jusqu'en 1989, le C.I.V.C.* fixait le prix du raisin annuellement en fonction de la demande et de la récolte. En 1990, le mécanisme de fixation des prix du raisin a été libéralisé, ce qui a entraîné une forte volatilité des prix. La flambée du prix du raisin qui en a résulté, en partie répercutée par des hausses de prix du champagne, jointe au retournement de la conjoncture en Europe, s'est traduite par un fléchissement de la demande de l'ordre de 14 % de 1989 à 1991. Ce fléchissement n'a pas pu être enrayé par des baisses de prix significatives opérées par les Maisons de Champagne.

La profession a tiré des conclusions de cette situation en choisissant de remettre en place un système élaboré d'organisation des transactions. Ainsi, après une période de transition de 1993 à 1996, l'organisation représentant les viticulteurs (Syndicat Général des Vignerons) et l'organisme représentatif des Maisons de Champagne (Union des Maisons de Champagne) ont conclu en 1996 un accord interprofessionnel couvrant les quatre vendanges* de 1996 à 1999, accord renouvelé en 2000 pour les vendanges de 2000 à 2003. Cette convention a instauré des contrats d'approvisionnement de quatre ans entre les Maisons de Champagne et les viticulteurs. Dans le cadre du renouvellement des accords interprofessionnels, les co-présidents de l'interprofession ont eu la volonté de mettre au point un nouveau type de contrat et une organisation plus rigoureuse et transparente en 2004, avec le C.I.V.C.* pour autorité d'arbitrage. Les objectifs de ce nouvel accord sont de :

- préserver les intérêts du consommateur ;
- favoriser la commercialisation de la récolte entre les vendeurs et les acheteurs dans le cadre de contrats de cinq ans avec une clause de réserve de propriété en faveur des livreurs ;
- conserver la pluralité des acteurs ;
- assurer la transparence du marché interne du champagne.

Depuis 1996, les viticulteurs vendaient ainsi l'intégralité de la récolte annuelle provenant du vignoble visé par l'accord cadre dans la limite du rendement maximum* fixé chaque année. Le prix pratiqué est issu des statistiques de prix observés, communiquées par l'Observatoire Économique du C.I.V.C.* Pour les crus* à 100 %, en 2001 le prix constaté était de 4 €/kg, en 2002 le prix constaté est passé à 4,10 €/kg, en 2003 il est passé à 4,25 €/kg. Ce prix est ajusté selon le taux de cru des parcelles concernées et complété éventuellement de primes que les Maisons de Champagne offrent aux viticulteurs.

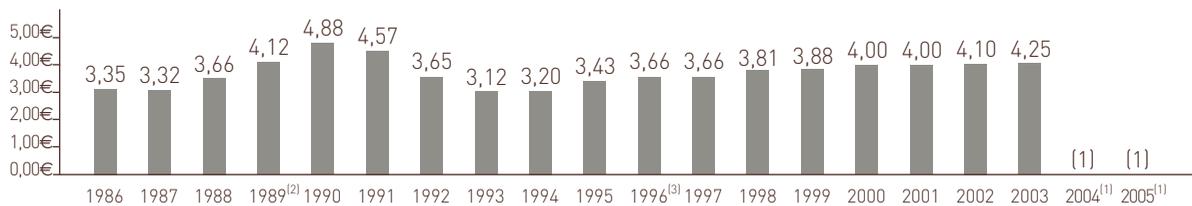
Depuis l'accord interprofessionnel du 21 juin 2004, la structure de rémunération des raisins a évolué et s'oriente vers une régionalisation des prix constatés, allant de 4,08 à 4,96 €/kg selon les crus, le cépage et le niveau qualitatif de la récolte. Ces prix sont complets (primes incluses). L'ancien prix constaté de 2003 fait encore référence pour les contrats de livraison de raisin signés avant l'entrée en vigueur de l'accord interprofessionnel du 21 juin 2004.

Certaines années, sept depuis 1990, une partie de la récolte excédentaire et qualitative peut être mise en réserve qualitative après décision du C.I.V.C.* et de l'I.N.A.O.*. Les maisons de champagne ne payent les raisins correspondant à cette réserve qu'au moment de la décision du C.I.V.C.* et de l'I.N.A.O.* de sortie des vins correspondants sur le marché. Pendant cette période qui peut recouvrir plusieurs années, les Maisons de Champagne supportent uniquement le coût du stockage dans les cuves.

Cette pratique a permis une régulation de la production par les opérateurs du champagne, ce qui rend aujourd'hui les Maisons de Champagne mieux à même de gérer leurs stratégies d'expansion.

Le tableau montre l'évolution du prix de référence du raisin pour les années indiquées jusqu'en 2003.

(1) En 2004, la rémunération des raisins a été modifiée avec un prix allant de 4,08 à 4,96 € par kg. En 2005, on a retrouvé les niveaux de prix de 2004.



Prix par kg en € - Source C.I.V.C.(1) - (2) 1989 - libéralisation des prix - (3) 1996 - début de l'accord cadre.

I.3.3. Évolution du marché

Après une croissance séculaire moyenne de l'ordre de 2,5 % par an, une évolution atypique des expéditions est survenue en 1998 et en 1999 en anticipation des célébrations du millénaire. Elle s'est traduite par un surstockage important des canaux de distribution, débouchant sur un recul des expéditions en l'an 2000 (- 22,6 %) malgré un contexte de consommation estimé sain et bien orienté.

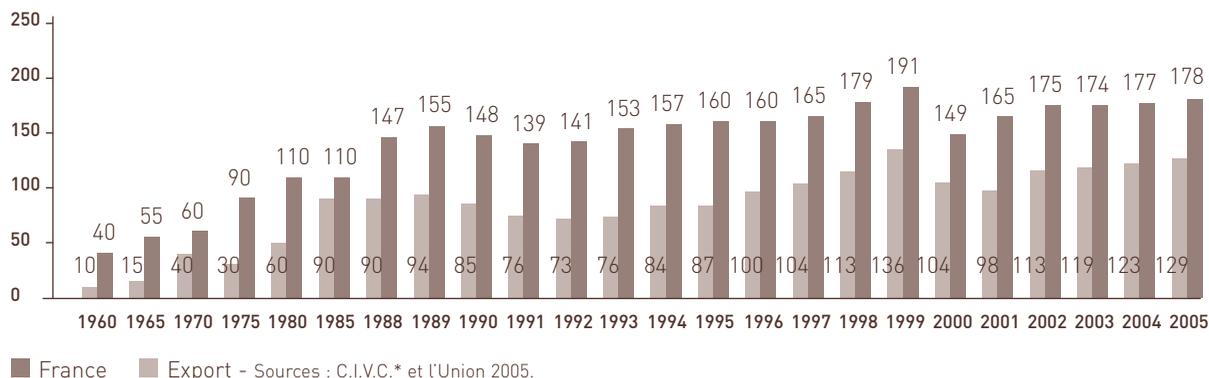
À partir de 2001, la croissance des expéditions a repris pour passer la barre des 300 millions de bouteilles en 2004.

Cette tendance s'est poursuivie en 2005 avec des expéditions en hausse de 2 % à 307,5 millions de bouteilles. Une fois encore, les marchés à l'exportation ont été les plus dynamiques : ils ont augmenté de 4,9 % par rapport à l'année civile 2004 alors que le marché français restait stable. Ce dernier représente tout de même encore 58 % du total des expéditions.

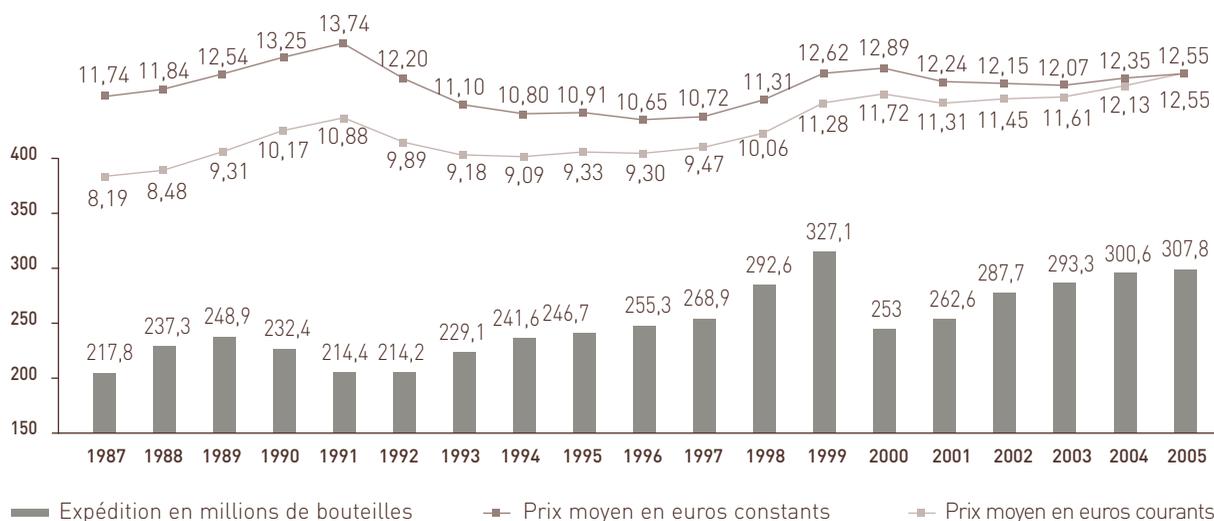
Ce phénomène est illustré dans un article des *Échos* de février 2006, qui mentionne en particulier que le plus gros acheteur demeure la Grande-Bretagne en hausse de 13 %, qui achète autant de bouteilles que les États-Unis et l'Allemagne réunis, respectivement deuxième et troisième importateurs de champagne.

Les importations sur le marché chinois ont bondi de 25 % tandis que l'Inde a acheté deux fois plus de bouteilles qu'en 2004. Enfin, la Russie n'a acheté que 500 000 bouteilles, mais présente de belles perspectives pour les champenois.

Le tableau suivant reprend, pour la profession du champagne, les ventes en millions de bouteilles depuis 1960, qui illustrent la forte croissance des volumes sur le long terme, ainsi que les variations enregistrées au début des années 1990 liées à l'évolution du prix du raisin, au cycle économique et au comportement des consommateurs :



Le tableau ci-dessous montre l'évolution des quantités de champagne expédiées et le prix moyen par bouteille depuis 1990 :



Le tableau suivant indique les principaux marchés à l'exportation (expéditions par millions de bouteilles pour les années indiquées) :

(en millions de bouteilles)	1990	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Taux de croissance annuel moyen (1990-2005)
Pays													
Royaume-Uni	21,3	17,0	20,1	22,3	24,3	32,3	20,4	25,0	31,7	34,5	35,0	36,8	+ 4,7 %
États-Unis	11,7	12,6	13,6	15,5	16,9	23,7	19,2	13,7	18,3	19,0	20,3	20,7	+ 4,9 %
Allemagne	14,2	17,8	18,4	19,5	19,3	17,5	14,2	12,8	11,4	12,1	11,5	11,9	- 1,5 %
Belgique	5,9	6,4	7,4	7,9	9,5	10,7	7,3	7,4	9,0	9,1	9,3	9,4	+ 4,0 %
Italie	6,9	7,4	6,3	6,7	8,2	9,4	8,2	7,0	7,9	8,5	8,2	8,8	- 0,7 %
Japon	1,5	1,9	2,4	2,5	3,0	3,9	3,2	3,5	4,0	5,0	5,9	5,9	+ 12,1 %
Suisse	8,6	7,4	7,0	6,8	8,4	8,7	6,5	6,1	5,8	5,6	5,2	5,1	- 4,3 %
Autres pays	12,0	16,2	20,1	22,6	24,0	30,4	24,5	22,7	24,6	25,6	27,6	31,1	+ 8,3 %
Total Export	84,8	86,7	95,3	103,8	113,6	136,6	103,5	98,2	112,7	119,3	123,0	129,8	+ 3,6 %
France	147,6	160,0	160,0	165,1	179,0	190,5	149,5	164,4	175,0	174,0	177,6	178,0	+ 1,6 %
TOTAL	232,4	246,7	255,3	268,9	292,6	327,1	253,0	262,6	287,7	293,3	300,6	307,8	+ 2,4 %

I.3.4. L'environnement concurrentiel

Le secteur du champagne a connu d'importantes transformations depuis 1990. Outre une modification substantielle du cadre réglementaire régissant la profession, le paysage concurrentiel s'est modifié à la faveur d'importantes opérations de concentration ou de déconcentration, de l'apparition de nouveaux acteurs et de l'appel au marché boursier d'un nombre croissant de groupes.

Ces transformations, qui sont encore à l'œuvre, traduisent des tendances de fond qui vont toutes dans le sens d'une rationalisation et d'une modernisation du secteur, et accompagnent la consécration du champagne comme produit de luxe mondial.

Ainsi les grands titres de la presse nationale française en 2005 ont mentionné que « le champagne intéresse à nouveau les investisseurs » (« *Le Monde* » septembre 2005).

L'article dénombre « 7 grandes maisons qui dominent le marché en 2004-2005, un secteur de 3,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2005, 20 000 personnes qui travaillent dans le secteur (récoltants et négociants), 307,5 millions de bouteilles vendues dans le monde en 2005 (dont 58 % en France) ».

	Chiffres 2004
Moët-Hennessy (LVMH) (Moët & Chandon, Ruinart, Veuve-Clicquot + Krug, Dom Pérignon...)	1 milliard d'euros 53 millions de bouteilles vendues
Vranken Pommery (Vranken Pommery, Charles Lafitte, Heidsieck Monopol)	261 millions d'euros 17,7 millions de bouteilles vendues
Lanson International (Lanson, Alfred Rothschild, Besserat de Bellefon)	220 millions d'euros 18 millions de bouteilles vendues
Laurent-Perrier (Laurent-Perrier, de Castellane, Château Malakoff, Salon...)	213 millions d'euros 12,6 millions de bouteilles vendues
Rémy Cointreau (Piper-Heidsieck, Charles Heidsieck)	140 millions d'euros 10 millions de bouteilles vendues
Pernod Ricard (Mumm, Perrier-Jouët – repris en juillet 2005 avec Allied Domecq)	101 millions d'euros 11 millions de bouteilles vendues
Taittinger (racheté fin juillet par le fond d'investissement Starwood Capital)	87,5 millions d'euros 4,4 millions de bouteilles vendues

Source « *Le Monde* » septembre 2005.

L'année 2005 est synonyme de changements, avec les rachats de Mumm et Perrier-Jouët par Pernod Ricard, de Taittinger par Starwood Capital et en 2006 de Lanson par Boizel Chanoine Champagne (BBC).

Les principales opérations depuis 1995 sont les suivantes :

Acquéreur/Cédant	Cible	Date
La Financière Martin	Acquisition de Champagne Delbeck	1995
Vranken	Acquisition de la Maison de Champagne A. Charbaut et Fils	1995
Vranken	Acquisition de Heidsieck-Monopole	1997
Boizel-Chanoïne	Acquisition de Philipponnat et Abel Lepître	1997
La Financière Martin	Acquisition de Champagne Bricout	1998
Rémy Cointreau	Cession de De Venoge, Krug	1998
Laurent-Perrier	Cession de Joseph-Perrier au Groupe Alain Thiénot	1998
LVMH	Acquisition de Krug et de De Venoge auprès de Rémy Cointreau	1998
	Revente de la marque De Venoge	1998
Boizel-Chanoïne	Acquisition de Bonnet et de la marque De Venoge	1998
Seagram	Cession de Mumm et Perrier-Jouët à Hicks Muse Tate & Furst	1999
Vranken	Cession de Germain à Frey	1999
Allied Domecq	Acquisition de Mumm et Perrier-Jouët	2000
Vranken	Acquisition de Pommery auprès de LVMH	2002
Opson (Schneider)	Acquisition de Champagne Bricout et Champagne Delbeck	2003
Vranken Monopole/Moët & Chandon	Acquisition de Champagne Bricout et Champagne Delbeck	2003
Vranken Monopole	Acquisition de Champagne Jacopin	2003
LVMH et Vranken Monopole	Partage des actifs du négociant Bricout-Delbeck	2003
LVMH	Cession de Canard-Duchêne au Groupe Alain Thiénot	2003
Laurent-Perrier	Acquisition de Château Malakoff	2004
Frey	Acquisition de 45 % du capital de Champagne Billecart Salmon	2004
Bruno Paillard	Acquisition du Domaine René Jardin et son vignoble	2004
Frey	Cession de la marque Ayala à Bollinger	2005
Pernod Ricard	Acquisition Mumm et Perrier-Jouët	2005
Starwood	Acquisition de Taittinger	2005
Boizel Chanoïne	Acquisition de Lanson International	2006

Source : Xerfi – Les Échos

I.3.5. L'environnement réglementaire et fiscal de l'exercice 2005-2006

La profession du champagne est assujettie à un nombre important de réglementations européennes, nationales et régionales, notamment quant aux exigences en matière de production, de vieillissement*, de qualité, d'Appellation d'Origine Contrôlée*, de taxes et impôts indirects, d'étiquetage. De plus, les règles en matière de droit rural, de réglementation des structures et Safer, imposent des obligations, notamment en matière de transaction foncière et d'exploitation des domaines viticoles. En France, la loi Évin du 10 janvier 1991 soumet à un régime spécial de publicité l'ensemble des boissons contenant plus de 1,2 degré d'alcool. Ainsi, par exemple, les publicités en faveur des boissons alcoolisées doivent être assorties d'un message à caractère sanitaire, précisant que l'abus d'alcool est dangereux pour la santé. Depuis le 1^{er} janvier 2004, les autorités américaines ont pris des dispositions réglementaires visant le bio-terrorisme. De nouvelles dispositions en matière de traçabilité sont entrées en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005. Les nouvelles mesures mises en place par la Loi Dutreil du 2 août 2005 ont été appliquées dans les relations entre fournisseur et distributeur.

Les Maisons de Champagne composant le Groupe Laurent-Perrier ont mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour respecter cet environnement réglementaire et fiscal.

1.4. LE GROUPE LAURENT-PERRIER : ÉVOLUTION RÉCENTE, OBJECTIFS ET STRATÉGIE, PERSPECTIVES

I.4.I. Faits marquants de l'exercice 2005-2006

Au cours de l'année, le Groupe a bénéficié d'un environnement favorable : le marché du champagne a vu ses expéditions augmenter de 2 % lors de l'année civile 2005 pour atteindre 307 millions de bouteilles. Si le marché français est resté globalement stable, les expéditions à l'exportation ont connu une forte croissance, de près de + 5 %.

Dans ce contexte, le Groupe Laurent-Perrier a réalisé un chiffre d'affaires annuel de 208,07 millions d'euros contre 190,97 millions d'euros au titre de l'exercice 2004-2005. Cette progression de 9 %, à périmètre comparable, s'analyse comme suit :

Normes IFRS	Variation totale du C.A.	dont effet volume	dont effet prix/mix	dont effet change
Exercice 2005/2006 en comparaison du précédent	+ 9 %	+ 5,3 %	+ 3,5 %	+ 0,2 %

Les marques principales du Groupe (Laurent-Perrier, Salon, de Castellane et Delamotte) ont continué à progresser plus vite que l'ensemble du marché. Les performances ont été particulièrement satisfaisantes à l'export qui représente 63,9 % du chiffre d'affaires du Groupe, soit un gain d'un point de pourcentage par rapport à l'année précédente. Les vins de haut de gamme de la marque Champagne Laurent-Perrier ont également connu un fort développement : ils génèrent désormais plus de 36 % du chiffre d'affaires de la marque, soit, là encore, un gain d'un point de pourcentage par rapport à l'année précédente.

Tous ces éléments sont le fruit des investissements des années passées et expliquent l'importance de l'effet prix/mix sur l'ensemble de l'exercice.

Résultats

La marge brute a gagné plus de deux points de pourcentage à 48,6 %, soit un gain de 12,5 millions d'euros, grâce à la montée en gamme qui représente près des trois quarts de cette hausse.

Pour soutenir la politique de valeur du Groupe, les dépenses de soutien de marque ont augmenté de + 8 %. Les autres charges commerciales et administratives sont restées sous contrôle. À + 8,9 %, elles progressent moins vite que le chiffre d'affaires, malgré la comptabilisation de certaines charges non récurrentes. Hors charges non récurrentes, cette hausse est limitée à + 5,3 %.

L'amélioration significative de la marge brute combinée à la bonne maîtrise des charges expliquent la progression du résultat opérationnel courant de plus de + 20 % à 41,34 millions d'euros.

Le résultat financier est demeuré stable au cours de l'exercice à 8,98 millions d'euros, en dépit d'un léger alourdissement de l'endettement global. Grâce aux couvertures mises en place, la hausse des taux d'intérêt enregistrée en fin d'exercice n'a encore eu que peu d'impact sur la charge financière.

Le résultat net part du Groupe, progresse de près de 38 %, à 22,48 millions d'euros. Il représente désormais 10,8 % du chiffre d'affaires, soit un gain de 2,3 points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent.

Investissements et flux de trésorerie

La hausse du résultat net s'est traduite par une amélioration de la capacité d'autofinancement après impôt : elle atteint 26,2 millions d'euros, soit une progression de + 27 % par rapport à l'exercice précédent. Les investissements ont été contenus : à 5,7 millions d'euros nets, ils ont été essentiellement consacrés à l'amélioration de l'outil de production.

Le Groupe a aussi financé une nouvelle hausse du besoin en fonds de roulement, ce qui a conduit à un accroissement de la dette nette, qui atteint 247 millions d'euros.

Stocks

La gestion des stocks est essentielle dans la profession en raison du long processus de vieillissement qui génère un important besoin en fonds de roulement. Il est nécessaire pour une maison de champagne de premier plan d'avoir une quantité de stock suffisante pour couvrir plusieurs années de vente. Depuis le début des années 90, le Groupe a pour politique de maintenir un ratio stock/vente de 3 à 4 ans en moyenne, afin de produire des champagnes de qualité supérieure.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du ratio stock/vente (exprimé en années) pour les produits disponibles (hors réserve qualitative, y compris achats à terme) du Groupe au 31 mars de chaque année :

	31.03.2004	31.03.2005	31.03.2006
Stocks de produits disponibles/vente	3,58	3,67	3,73

Plusieurs facteurs expliquent la hausse des stocks à fin mars 2006 : la bonne vendange 2005, le déblocage partiel de la réserve qualitative en février 2006 et l'allongement de la durée de vieillissement des bouteilles, lié à la montée en gamme.

Le tableau ci-dessous résume l'état des stocks de produits champagne (hors vins mis en réserve qualitative et ratafia*) du Groupe au 31 mars 2004, (hors Château Malakoff) et 2005, 2006 (avec Château Malakoff) :

	Vins clairs*			Vins en bouteilles			Total		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
Total comptable (en M€)	54,6	78,1	77,1	215,8	212,7	234,9	273,4	290,8	312,0
	(en hectolitres)			(en milliers de bouteilles)			(en équivalent milliers de bouteilles)		
Total comptable (en volume)	74 575	103 179	97 940	34 662	33 028	35 653	49 605	46 785	48 711

Contrats importants

Il n'existe pas de contrats importants, autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, auquel Laurent-Perrier ou une de ses filiales serait partie pour cet exercice et les deux exercices précédents.

I.4.2 Stratégie

L'un des facteurs de succès du Groupe depuis son introduction en Bourse est que ses objectifs stratégiques ainsi que les moyens mis en œuvre pour les atteindre n'ont pas été remis en cause. Ainsi la stratégie du Groupe repose sur quatre piliers :

- un métier unique : l'élaboration et la vente de vins de champagne de haut de gamme ;
- un approvisionnement de qualité reposant sur une politique de partenariats ;
- un portefeuille de marques complémentaires ;
- une distribution mondiale bien maîtrisée.

1.4.2.1. Un métier unique : l'élaboration et la vente de vins de champagne de haut de gamme

Depuis plus d'une décennie, le Groupe Laurent-Perrier s'est recentré sur une activité unique qu'il pratique depuis des décennies : l'élaboration et la vente de vins de champagne de haut de gamme. Métier complexe, le champagne de haut de gamme exige une recherche permanente et sans concession de la qualité. Chaque jour, le Groupe concentre tous ses efforts pour s'améliorer et développer ses ventes, notamment celles des produits à plus forte valeur ajoutée. La focalisation sur un métier unique évite les conflits dans les allocations de ressources et les décisions d'investissement.

1.4.2.2. Un approvisionnement de qualité reposant sur une politique de partenariats

Il s'agit d'un domaine essentiel au développement de chaque marque en volume et en qualité. Le Groupe, qui fonde 89 % de son approvisionnement sur des contrats en raisin, entend exploiter ses importants atouts dans ce domaine : il vise à développer et pérenniser ses approvisionnements en intensifiant davantage son partenariat avec le vignoble champenois et en y apportant de l'innovation.

Le Groupe s'approvisionne en raisin auprès de coopératives mais surtout auprès de plus de 1 200 viticulteurs indépendants de la région de Champagne. Cette stratégie lui permet un approvisionnement en raisin de très haute qualité. Avec une cote qualitative moyenne pour son approvisionnement sur l'échelle des crus* de Champagne de 91 %, Champagne Laurent-Perrier figure parmi les Maisons de Champagne les mieux approvisionnées en raisin de qualité, la cote qualitative moyenne de la profession étant proche de 88 % (source : C.I.V.C.*).

Par ailleurs, la qualité des relations avec les viticulteurs et les coopératives ainsi que des conditions de partenariat fort et durable ont favorisé la diversité des dates de renouvellement des contrats, ce qui constitue un facteur positif pour le Groupe.

Volume des approvisionnements

Le volume des ventes s'élève à environ 13 millions de bouteilles pour 2005-2006 y compris celui des marques secondaires, ce qui nécessite un approvisionnement d'environ 16 millions de kg de raisin. Pour faire face à ces besoins, le Groupe a sécurisé environ 1 400 hectares d'approvisionnement.

L'approvisionnement propre du Groupe (terroirs dont le Groupe est propriétaire) représente environ 11 % de son approvisionnement en raisin sur l'exercice 2005-2006, en dessous du taux moyen des maisons de champagne qui est de l'ordre de 20 % (estimation Laurent-Perrier sur base de données professionnelles). Le Groupe a toujours considéré que l'achat et l'exploitation de vignobles ne devaient être ni son activité première, ni une finalité en soi et privilégie les accords avec les viticulteurs.

1.4.2.3. Un portefeuille de marques complémentaires

Avec Laurent-Perrier, de Castellane, Delamotte et Salon, le Groupe a constitué un portefeuille de quatre marques principales qui couvrent tous les segments de moyen et de haut de gamme, au-delà d'un prix public d'environ 16 €. Elles ne se concurrencent pas car elles opèrent toujours dans des segments de prix ou des canaux de distribution différents. Le poids de ces quatre marques représente 85 % des ventes.

Les dépenses de soutien de marque sont passées de 0,8 € par bouteille vendue en 1999-2000 à 1,41 € en 2005-2006 pour les quatre marques principales, et devraient être maintenues au moins à ce haut niveau dans l'avenir.

Champagne Laurent-Perrier

La marque principale du Groupe est Laurent-Perrier, dont le site d'élaboration est localisé au cœur du vignoble champenois, à Tours-sur-Marne. Les expéditions de la Société Champagne Laurent-Perrier ont continué de progresser en 2005-2006.

Champagne Laurent-Perrier réalise 32 % de ses ventes en volume en France et 68 % à l'exportation. Les ventes à l'exportation sont essentiellement effectuées au travers des canaux de distribution spécialisés tels que les restaurants, les épiceries fines et les cavistes. Champagne Laurent-Perrier est peu présent en grandes surfaces, à l'exception de la Belgique où la majeure proportion des ventes est faite dans ce circuit de distribution et plus modestement en Grande-Bretagne et en Suisse.

Première marque dans les pays ou territoires francophones, Laurent-Perrier est probablement la 3^e marque en valeur au niveau mondial, les Amériques et l'Asie faisant partie de ses priorités de développement actuelles.

Laurent-Perrier cultive et affiche patiemment sa différence depuis l'arrivée de Bernard de Nonancourt en 1949. La création de cuvées comme Grand Siècle, Laurent-Perrier Ultra Brut et la Cuvée Rosé Brut, et d'habillages particulièrement innovants, permettent à Laurent-Perrier de préserver la tradition tout en étant en parfaite adéquation avec son époque. La mise en place de la nouvelle identité visuelle de Laurent-Perrier et de celle de Grand Siècle en 2005 en est la parfaite illustration.

Champagne Laurent-Perrier a reçu le brevet de fournisseur officiel de Champagne de S.A.R. le Prince de Galles en mars 1998 pour une période de 10 ans, distinction qui n'a été accordée à aucune autre marque de Champagne.

L'une des caractéristiques principales de Laurent-Perrier est sa gamme étendue comprenant des vins spécifiques et des cuvées spéciales :

Brut L-P

Si le champagne millésimé est caractéristique d'une récolte, le brut non millésimé est, lui, la caractéristique du style d'une maison. Toutes les qualités de fraîcheur, d'élégance et d'équilibre des vins Laurent-Perrier sont réunies avec constance dans le Brut L-P. C'est le champagne idéal pour s'initier à l'esprit Laurent-Perrier.

Champagne le plus vendu de la Maison Laurent-Perrier, il est élaboré avec un pourcentage très élevé de cépage* chardonnay ce qui le rend élégant, frais et particulièrement indiqué pour l'apéritif. Il représente plus de 76 % des ventes en volume de champagne sous la marque Laurent-Perrier en 2005-2006. Au cours de cet exercice, les ventes de Brut L-P en dehors de la France représentent 66 % du total des ventes en volume de ce produit. Laurent-Perrier fait partie du segment des marques de haut de gamme, avec un prix de vente public en magasins de détail compris entre 25 € et 35 € en fonction des pays.

Demi-Sec

Laurent-Perrier désignait au XIX^e siècle ce vin sous le nom d'« Excellent » pour les desserts. Il est par excellence ample et généreux avec une bouche grasse et riche où domine la rondeur. Le prix de vente public en magasins de détail est le même que pour le Brut L-P. L'évolution du goût général vers des vins moins sucrés, et la consommation à l'apéritif a conduit à la généralisation des champagnes bruts. Mais de nombreux amateurs continuent à apprécier la subtilité et le rappel agréable des plaisirs du passé que représente le Demi-Sec, particulièrement avec les desserts.

Laurent-Perrier Ultra Brut

Ce champagne trouve son origine dans le « Grand Vin sans Sucre » créé par Laurent-Perrier à la fin du XIX^{e} siècle. Il requiert un savoir-faire exceptionnel d'assemblage* de raisins de haute qualité et d'années particulières à forte maturité et faible acidité. Créé aux débuts de la Nouvelle Cuisine, Laurent-Perrier Ultra Brut est le champagne « nu » ou « sans fard ». Ce champagne hors du commun fait partie de la catégorie des bruts nature. Il est une véritable démonstration de savoir-faire et intéresse de plus en plus les œnophiles modernes qui découvrent ainsi de multiples occasions d'apprécier le champagne. Avec un prix de vente public en magasins de détail compris entre 35 € et 43 €, ce champagne est vendu à un prix qui est environ 25 % plus élevé que celui appliqué au Brut L-P.

Millésimé 1997

Laurent-Perrier a fait le choix exigeant de ne millésimer que rarement en ne choisissant que les plus grandes années, pour faire du Brut Millésimé* un vin rare et exceptionnel. En restant fidèle à son style, la pureté et la fraîcheur, la Maison recherche la pleine expression du caractère de l'année. Il est mis sur le marché à la fin de 2005, soit 8 années après la vendange concernée. Ceci illustre l'exigence élevée du temps de vieillissement de la Maison.

Les ventes du Millésimé 1997 dont le prix de vente public en magasins de détail se situe entre 35 € et 43 €, sont volontairement limitées par le fait que Champagne Laurent-Perrier ne millésime que les années vraiment exceptionnelles et n'en produit que des quantités limitées.

Cuvée Rosé Brut

La forme de sa bouteille écusson date de Henri IV. Il est l'un des rares champagnes rosés obtenus par une base de macération, ce qui lui procure une remarquable vinosité. Choisi par les amateurs pour ses qualités gustatives et par les esthètes pour la beauté de son flacon, il s'est rapidement imposé dans le monde entier comme la référence des champagnes rosés, et comme l'un des fleurons de Laurent-Perrier. En 1968, Laurent-Perrier a été la première Maison de Champagne à développer vraiment ce type de vin, qui combine une très haute qualité, une vinification particulière et une présentation originale dans la célèbre bouteille arrondie à écusson. La Cuvée Rosé Brut, vin à la couleur unique, dégage des arômes de fruits rouges frais caractéristiques. Ce champagne qui est vendu à un prix environ 80 % plus élevé que celui du Brut L-P avec un prix de vente public en magasins de détail compris entre 45 € et 60 € en fonction des pays, a créé un nouveau marché dans un segment à forte croissance. Laurent-Perrier est la référence mondiale en matière de champagne rosé.

Grand Siècle

Pour élaborer la grande cuvée de Laurent-Perrier, Bernard de Nonancourt a eu l'idée de privilégier deux notions du savoir-faire traditionnel champenois : l'assemblage de crus et l'assemblage d'années. Cuvée champenoise par excellence, Grand Siècle est le fruit de l'assemblage de vins complémentaires provenant à la fois des plus grands crus et d'années particulièrement réussies et millésimées par Laurent-Perrier. Destiné à être offert à des êtres chers ou partagé avec eux, c'est le champagne du plaisir et de la séduction.

Présentée en 1958 lors de l'inauguration du paquebot « France », cette cuvée de prestige est un vin d'assemblage de grandes années millésimées par Laurent-Perrier de deux cépages seulement (chardonnay et pinot noir) et de crus parmi les plus prestigieux, ce qui est unique dans l'univers des cuvées de prestige champenoises. Sur le marché à forte valeur ajoutée des cuvées de prestige, la marque prévoit d'intensifier le développement de ce vin exceptionnel à l'exportation. Le prix de vente public en magasins de détail dépasse le plus souvent 80 €.

Alexandra Rosé 1997

Bernard de Nonancourt a saisi l'occasion du mariage de sa fille aînée Alexandra en 1987 pour créer ce champagne rosé millésimé qui exprime les valeurs d'exigence de la Maison. Laurent-Perrier, auteur d'un champagne rosé non millésimé de référence se devait aussi de proposer une grande cuvée de rosé, un vin rare et recherché qui occupe une place unique au sein de sa gamme.

Sélection de parcelles ou lieux-dits pour des raisins triés et égrappés avant la vinification, ce vin rare permet de révéler tous les arômes des deux cépages pinot noir et chardonnay. Son prix de vente public en magasins de détail est compris entre 130 € et 180 €.

Champagne de Castellane

Le Champagne de Castellane porte le nom de l'une des plus anciennes familles de France, dont les origines remontent au x^{e} siècle et aux comtes d'Arles et de Provence.

Cette maison de champagne, fondée en 1895 par le vicomte Florens de Castellane, est située à Épernay. Elle prend rapidement son essor, portée par les fastes de la Belle Époque. Acquise en 1927 par Alexandre Mérand, elle est fortement développée par ce chef d'entreprise charismatique pour devenir une des toutes premières maisons de champagne dans les années 1960.

Puis à partir de 1970, les trois filles de ce dernier poursuivent l'activité de l'entreprise familiale jusqu'à l'entrée de Laurent-Perrier au capital de la Maison en 1983. Dix ans plus tard, la famille de Nonancourt et Laurent-Perrier acquièrent 50 % du capital pour en assurer le contrôle total en 1999.

Champagne de Castellane est aujourd'hui indissociable de la capitale du champagne, grâce à sa célèbre Tour qui se dresse, haute de 66 mètres, comme un symbole d'Épernay. Cette Tour domine un ensemble de bâtiments imposants, classés dont certains à l'Inventaire des Monuments Historiques.

Ses vins sont reconnaissables par leur étiquette particulièrement distinctive qui porte la Croix Rouge de Saint André. Au sein des marques de champagne, Champagne de Castellane se caractérise par un style et une qualité reconnus et une présence particulièrement forte en France dans les circuits modernes de distribution. La marque est présente en Europe où elle réalise 10 % de ses ventes mondiales.

Les ventes de Champagne de Castellane s'effectuent dans la gamme moyenne supérieure de prix, c'est-à-dire un prix de vente public situé entre 16,75 € et 17,50 € par bouteille pour le Brut. Champagne de Castellane complète le portefeuille de marques du Groupe Laurent-Perrier en ciblant essentiellement des grandes surfaces en France et la restauration grand public. Champagne « symboliste », de Castellane s'adresse particulièrement à une clientèle jeune pour qui le monde de la nuit est un élément essentiel à l'esprit de fête, caractéristique de la marque à la Croix Rouge depuis plus d'un siècle.

Ouvert au public depuis 1984, Champagne de Castellane offre une visite exceptionnelle aux visiteurs du monde entier grâce notamment au « musée de la tradition champenoise » unique en Champagne.

Champagne Salon

Cette prestigieuse maison de champagne, acquise par le Groupe en 1988, fut fondée en 1921 par Eugène-Aimé Salon. Champagne Salon est localisé au Mesnil-sur-Oger, au cœur de la Côte des Blancs*, célèbre pour la très haute qualité de son raisin, cru* classé à 100 % sur l'échelle des crus*.

Le champagne Salon est unique. Il est élaboré exclusivement à partir de raisins de cépage chardonnay, issus de parcelles sélectionnées situées sur le territoire du Mesnil-sur-Oger (grand cru). Il est fait à partir de raisin d'une seule année, et uniquement dans les très grandes années. Sa période de vieillissement* est très longue. Ces caractéristiques font que Salon est considéré comme la plus rare et la plus exclusive des marques de champagne, et la référence en matière de champagne blanc de blancs*. Le prix de vente public peut dépasser 170 € par bouteille.

Seule une faible proportion des ventes de Salon s'effectue en France, la majorité des ventes étant réalisées à l'exportation dans une trentaine de pays, principalement les États-Unis, le Japon, le Royaume-Uni, la Suède, l'Italie et le Canada. Les clients de Salon se trouvent parmi la grande restauration, les cavistes spécialisés et les amateurs de très grands vins. Cette clientèle est servie par des importateurs indépendants qui distribuent souvent en même temps les vins les plus réputés du monde.

Champagne Delamotte

Cette maison de champagne, fondée en 1760, est l'une des cinq plus anciennes qui soient. Elle fut acquise par Marie-Louise de Nonancourt en 1948. Elle se situe également au Mesnil-sur-Oger, sur la célèbre Côte des Blancs*.

Les ventes de Champagne Delamotte se répartissent d'une manière harmonieuse entre la France et l'exportation. Aujourd'hui, ce sont plus de quarante pays qui achètent le Champagne Delamotte qui est le plus souvent distribué par les mêmes importateurs que Salon.

Avec un prix de vente public se situant entre 24 € et 32 € suivant les qualités, les ventes de Champagne Delamotte s'effectuent entièrement via la restauration, les cavistes spécialisés, les ventes directes aux sociétés et les particuliers. La marque bénéficie d'un fort potentiel de croissance et d'une excellente image auprès des professionnels.

Jeanmaire, Oudinot, Beaumet

Ces trois marques sont entrées dans le Groupe Laurent-Perrier en février 2004, lors du rachat de Château Malakoff, maison à la notoriété discrète mais fortement implantée dans le vignoble, avec ses pressoirs situés au cœur de la prestigieuse Côte des Blancs* et dans l'Aube.

Elles se caractérisent par des cibles commerciales spécifiques :

- Jeanmaire est une marque de gamme intermédiaire commercialisée en grande distribution en France et à l'export, où elle a des positions solides en Europe du Nord (Pays-Bas, Scandinavie, Belgique,...). En France, où elle se situe dans le segment des champagnes à moins de 15 €, elle soutient efficacement les marques Champagne Laurent-Perrier et Champagne de Castellane en permettant au Groupe Laurent-Perrier d'avoir une offre étagée du milieu au haut de gamme.

- Beaumet est réservée exclusivement à la restauration à l'exportation.
- Oudinot est une marque de gamme intermédiaire présente en grande distribution à l'exportation. Elle figure notamment parmi les marques de champagne réalisant régulièrement des volumes importants au Royaume-Uni.

Autres produits distribués

En France, la filiale de distribution (LPD) commercialise également des vins et spiritueux extérieurs au Groupe : les vins de Bordeaux Dubos ainsi que les vins du Château de Lamarque, les vins de Bourgogne Bouchard Aîné et Fils, les vins espagnols Marqués de Riscal, ainsi que les portos Taylor's. Certains de ces produits sont également distribués par les autres filiales commerciales du Groupe.

1.4.2.4. Une distribution mondiale bien maîtrisée

Depuis 1998, le Groupe a pris le parti de renforcer considérablement la maîtrise de la distribution de ses propres produits. Cette stratégie est exécutée au travers d'équipes commerciales locales dans cinq pays clés, la France, le Royaume-Uni, la Belgique, les États-Unis et la Suisse. Ces pays représentent en 2005, 81 % du marché mondial du champagne (source C.I.V.C.*) et 70 % du chiffre d'affaires du Groupe. Le Groupe considère le degré de contrôle élevé de distribution comme un facteur clé de succès, vital pour bâtir de manière ordonnée et durable la notoriété ainsi que la rentabilité de ses marques. Il privilégie la valeur et le long terme, plutôt que le volume et le court terme.

Le contrôle de la distribution recèle de nombreux avantages : spécialistes du champagne et des circuits de distribution locaux, les équipes commerciales développent des relations directes avec l'ensemble de la clientèle, mettant en avant toute la gamme et, en particulier, ses produits haut de gamme aussi uniques que la Cuvée Rosé Brut ou Grand Siècle. Une attention particulière est portée à la clientèle traditionnelle des cavistes et restaurants de haut de gamme, là où se construisent patiemment l'image et la notoriété des produits de luxe en gastronomie. Le champagne étant un vin de marque, il est essentiel de pouvoir assurer la cohérence entre les investissements de développement de marque et l'argumentation commerciale liée aux différents produits. Cette politique de filialisation permet enfin le contrôle du niveau des stocks en aval.

Dans les pays où le Groupe ne contrôle pas sa distribution, il la confie à des importateurs exclusifs, soigneusement sélectionnés pour leur connaissance du marché des vins et leur implantation dans les circuits traditionnels. Ils constituent de véritables partenaires, notamment quand les marchés sont plus étroits et plus compliqués. On peut citer D & C (Italie), Kwast (Pays-Bas), Othon Schmitt (Luxembourg), Brasseries de Bourbon (La Réunion), Marqués de Riscal (Espagne), ou encore Grands Vins de France et La Mauny dans les Caraïbes...

France

La France représente le marché le plus important pour les marques du Groupe. La distribution y est principalement effectuée par une filiale, Laurent-Perrier Diffusion (LPD). LPD distribue l'ensemble des marques du Groupe aussi bien dans les circuits spécialisés que dans les grandes et moyennes surfaces. La commercialisation dans les circuits spécialisés reste significative non seulement à cause du volume qui peut y être réalisé, mais aussi à cause de l'importance de ces circuits pour l'image des marques. Les ventes à travers ces circuits représentent 68 % du chiffre d'affaires de 2005-2006, identique par rapport à 2004-2005 alors que les ventes à la grande distribution s'élèvent à 32 % pour 2005-2006 identique à 2004-2005.

Autres pays

Le Groupe Laurent-Perrier dispose de filiales de distribution dans quatre des sept premiers marchés d'exportation, le Royaume-Uni, la Belgique, les États-Unis et la Suisse. Il est aussi présent au Japon, aux côtés d'autres maisons familiales de vins français de haut de gamme, au travers d'une participation dans une société de distribution. Cette politique de filialisation facilite notamment l'adaptation des investissements de marque, le contrôle du niveau des stocks en aval, le développement du haut de gamme et la promotion des vins auprès des clients.

I.4.3. Perspectives

Malgré des incertitudes sur les taux de change et sur la situation politique internationale, le Groupe Laurent-Perrier estime que le marché devrait rester bien orienté.

Le Groupe continue de se renforcer sur le segment du haut de gamme, grâce à la nouvelle identité visuelle de la marque Laurent-Perrier et au développement des ventes de Grand Siècle. Il prévoit ainsi de poursuivre la hausse de l'effet prix/mix, qui doit devenir le facteur principal de croissance du chiffre d'affaires.

Le Groupe met également en place un mode de gestion intégré de ses différentes maisons. Au cours de l'exercice 2005-2006, l'équipe Approvisionnement et Relations Livreurs a été renforcée et les fonctions de support ont été regroupées. L'organisation de Champagne de Castellane a été repensée afin de réduire les frais généraux en tirant mieux parti des structures communes et des compétences du Groupe, tout en préservant les caractéristiques propres de la marque. Les synergies tirées de ces simplifications de l'organisation devraient permettre des économies de 0,7 million d'euros par an, à partir de l'exercice 2007-2008.

Les investissements 2006-2007 devraient porter sur l'extension des capacités de production du Groupe, notamment en cuverie, afin de continuer à soutenir la croissance de la marque Laurent-Perrier.

Pour financer ces investissements et garantir son indépendance, le Groupe entend continuer à améliorer la rentabilité des capitaux investis. Dans un environnement qui pourrait devenir moins favorable, il poursuivra, avec détermination, sa politique de croissance rentable.

Enfin, il n'existe aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe survenu depuis la fin du dernier exercice. Et, à la connaissance du Groupe, il n'existe aucun facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique qui a pu ou pourra influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur ses opérations.

I.4.4. Principaux investissements

Les principaux investissements corporels depuis la fin de l'exercice sont :

En M€	Au 31.03.2005	Au 31.03.2006
Matériels industriels		3,34
Matériels viticoles		0,75
Logiciels et matériels informatique		0,30
Agencement des constructions		0,73
Mobiliers		0,07
Frais de plantations	0,06	0,14
Vignes	10,47	
Constructions	0,22	
Matériel d'exploitation (productivité et maintenance de l'outil)	2,16	
Autres immobilisations corporelles	0,14	
Immobilisations en cours	0,74	

Depuis la fin de l'exercice, un investissement en cuverie a été engagé. Cet investissement est réalisé en France et financé en interne.

1.5. FACTEURS DE RISQUES

I.5.I. Approvisionnement et prix du raisin

Il est important pour une maison de champagne d'avoir un approvisionnement stable en raisin à moyen terme. La qualité et la quantité du raisin dépendent de plusieurs facteurs comme les conditions météorologiques, les maladies éventuelles dont peut souffrir la vigne et le développement des surfaces plantées.

L'approvisionnement en raisin dans la région de Champagne est limité en raison de la superficie réglementée de production. Le Groupe s'auto-approvisionne à hauteur de 11 %. Pour autant, il reste très confiant dans sa capacité à maintenir le volume nécessaire des surfaces sous contrat. La profession a également constitué des réserves de champagne équivalent à environ 100 millions de bouteilles qu'elle peut utiliser en cas de mauvaise récolte après accord du C.I.V.C. Laurent-Perrier estime que le Groupe est bien approvisionné en raisin mais ne peut pas exclure un éventuel déficit d'approvisionnement pour l'avenir.

Enfin, il n'est pas d'usage en Champagne d'assurer le vignoble. En ce qui concerne le Groupe Laurent-Perrier, la dispersion des parcelles sur l'ensemble de l'appellation A.O.C.* amenuise considérablement tous risques.

I.5.2. Les risques liés aux opérations internationales et aux fluctuations des taux de change

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et couvrir opérationnellement les risques de variation de taux de change. Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Les instruments dérivés détenus par le Groupe et qualifiés comptablement de couverture au sens de la norme IAS 39 sont en majorité des achats et ventes à terme fermes de devises.

Risque de change :

	Position en devises avant et après couvertures 31.03.2006		
	Positions en K devises	Couvertures	Montants non couverts
GBP	- 129,6	0	0
CHF	- 58,0	0	0
USD	+ 2 125,7	500	1 625,7

I.5.3. Les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et couvrir opérationnellement les risques de variation de taux d'intérêts. Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Les instruments dérivés détenus par le Groupe et qualifiés comptablement de couverture au sens de la norme IAS 39 sont en majorité pour la couverture de taux : des swaps de couverture de flux de trésorerie futures (receveur Euribor 3M, payeur taux fixe).

I.5.4. Assurances

Les sociétés du Groupe Laurent-Perrier sont assurées dans le cadre de polices « groupe ». Les couvertures et les limites de garanties sont conformes à celles de groupes de même taille et de même activité.

Ces polices couvrent les risques de :

Responsabilité civile exploitation et après livraison

Ce contrat garantit tous les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et consécutifs à l'exploitation, la distribution et la vente des produits.

Responsabilité civile exploitation : 15 245 000 €

Responsabilité civile après livraison : 15 245 000 K€.

Sous réserve de limitations propres à chacune des garanties comprises dans les contrats.

Dommages aux biens (bâtiments, installations, stocks, système d'information, bris de machines...)

Ce contrat garantit les dommages causés aux biens sur la base d'événements, capitaux et franchises prédéfinis ainsi que les frais supplémentaires d'exploitation pour une période d'indemnisation de 18 mois.

Depuis le 1^{er} avril 2005, les marchandises sont assurées en différence de limites et en différence de garanties pour les filiales étrangères situées en Suisse, États-Unis, Grande-Bretagne et Belgique.

Dommages directs : 297 273 665 €.

Frais supplémentaires : 866 525 €.

Pertes d'exploitation (uniquement pour Château Malakoff) : 5 800 000 €.

Sous réserve de limitations propres à chacune des garanties comprises dans les contrats.

Flotte automobile

Ce contrat garantit tous les dommages matériels subis par la flotte de véhicules ainsi que les dommages matériels et corporels causés aux tiers par ladite flotte de véhicules.

Auto mission

Ce contrat garantit les dommages occasionnés à l'occasion de déplacements occasionnels des préposés du Groupe avec leurs véhicules personnels.

Responsabilité civile des dirigeants

Ce contrat garantit les dirigeants de droit et de fait contre toute faute professionnelle se définissant comme :

- une faute de gestion, commise par imprudence, négligence, erreur, omission et déclaration inexacte ;
- tout manquement aux obligations légales et réglementaires.

Tous risques informatiques

Ce contrat garantit le matériel informatique fixe et portable selon une liste annuellement mise à jour par le Groupe.

Individuelle accidents

Ce contrat garantit les préposés dénommés du Groupe à l'occasion de déplacements professionnels (assistance, rapatriement, capitaux décès et invalidité).

Marchandises transportées

- transports de marchandises en France réalisés avec le Groupe Géodis Walbaum ;
- le transport du moût de raisin pendant la période des vendanges.

Les primes payées aux compagnies d'assurances pour les différentes polices s'élèvent à environ 350 K€ par an.

Le Groupe auto-assure les risques suivants :

- le produit de l'assuré n'est pas assurable et son remplacement reste donc à la charge du Groupe dans le cadre du fonctionnement de la police responsabilité civile ;
- les stocks de vins ne sont pas assurés en totalité ; le Groupe considère que le risque de vol, d'incendie ou tout autre sur les vins en caves est limité et qu'il est impossible qu'un sinistre affecte la totalité de ce stock ; toutefois une garantie « effondrement des caves » a été prise, couvrant les caves elles-mêmes et les marchandises qui y sont stockées ;
- le risque « perte d'exploitation » n'est pas couvert, par contre, une assurance des frais supplémentaires a été souscrite afin de garantir le remboursement des frais à exposer à la suite d'un sinistre couvert dans le cadre de l'assurance « dommages aux biens » ;
- le vignoble ; la dispersion des parcelles sur l'ensemble de la région champenoise amenuise considérablement tous risques.

Le Groupe gère avec la plus grande prudence ses crédits aux clients et il n'a pas jugé utile de souscrire un contrat d'assurance crédit.

Les expéditions de marchandises hors de France sont assurées directement par les clients et leurs prestataires.

La Société a recours à un courtier qui fait appel aux grandes compagnies d'assurance ; environ 10 compagnies interviennent ainsi sur nos différents contrats comme assureur principal ou comme co-assureur.

1.6. RAPPORT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES

I.6.I. Situation des effectifs

L'évolution des effectifs du Groupe a été marquée par un nombre important de départs en retraite et par une augmentation du personnel temporaire afin de faire face à un surcroît temporaire d'activité ou en vue de la réalisation de travaux saisonniers.

Au 31 mars 2006, le nombre total de salariés inscrits à l'effectif était de 526 ou 512,4 en équivalent temps plein. Le tableau ci-après indique les effectifs par catégorie sur les trois dernières années :

	2004	2005	2006
Effectifs au 31 mars			
Commerciaux	141	142	137
Administratifs	102	105	114
Production	263	245	275
Hôtellerie pure	49		
TOTAL	555	492	526

Dans les principales sociétés commerciales françaises du Groupe, le nombre de salariés inscrits à l'effectif est le suivant :

Effectif au 31 mars	Laurent-Perrier		Champagne Laurent-Perrier		Champagne de Castellane		Société A.S. (Salon et Delamotte)		Grands Vignobles de Champagne		Château Malakoff	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
CDI	13	13	184	180	50	48	8	8	31	31	59	56
CDD	0	0	9	11	0	13	2	2	3	0	26	53
TOTAL	13	13	193	191	50	61	10	10	34	31	85	109

Embauches :

Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2006 :

	C.D.I.	Cause
Laurent-Perrier	1	Correspondant à 1 remplacement
Champagne Laurent-Perrier	10	Correspondant à 3 créations de postes, 5 remplacements et 2 changements de catégorie professionnelle
Champagne de Castellane	1	Correspondant à 1 remplacement
Société A.S.	2	Correspondant à 2 remplacements
Grands Vignobles de Champagne	3	Correspondant à 1 création de poste et 2 remplacements
Château Malakoff	0	

CDD, temps partiel et intérim :

Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2006 :

	C.D.D. / Apprentis	Temps partiel	Intérim
Laurent-Perrier	7 ⁽¹⁾	3	Oui
Champagne Laurent-Perrier	49 ⁽¹⁾	5	Oui
Champagne de Castellane	13 ⁽¹⁾	3	Oui
Société A.S.	2 ⁽¹⁾	0	Non
Grands Vignobles de Champagne	291 ⁽¹⁾	17	Oui
Château Malakoff	912	0	Oui

- Laurent-Perrier : (1) 7 CDD pour pallier l'absence de salariés permanents ou pour surcroît de travail.
- Champagne Laurent-Perrier : (1) 48 CDD soit pour pallier à l'absence de salariés permanents, soit pour faire face à un surcroît temporaire d'activité notamment en fin d'année civile et 1 apprenti.
- Champagne de Castellane : (1) 11 CDD pour faire face à un surcroît de travail ou à l'exécution d'une tâche non durable et 2 apprentis.
- A.S. : (1) 2 CDD pour surcroît de travail.
- Grands Vignobles de Champagne : (1) 11 CDD soit pour pallier l'absence de salariés permanents soit pour travaux saisonniers et 280 CDD pour la durée des vendanges.
- Château Malakoff : (1) 135 CDD pour des travaux saisonniers dans l'activité vignobles et 777 CDD pour la durée des vendanges.

Les difficultés rencontrées en matière de recrutement sont de deux ordres : des réticences à la mobilité géographique en ce qui concerne les recrutements de cadres et des compétences parfois incomplètes au niveau local pour les autres catégories de personnel.

Par ailleurs, il faut noter des difficultés croissantes dans les recrutements en vue de la réalisation des travaux de vigne.

I.6.2. Organisation du travail

La législation relative à la réduction du temps de travail est appliquée par toutes les filiales françaises du Groupe.

La réduction du temps de travail et l'absentéisme non lié à la réduction du temps de travail peuvent être analysés comme suit :

	Année	Moyenne hebdo.	Absentéisme en % des heures de travail dispo. Hors CP	Commentaires
Laurent-Perrier	2001	35 h	4,62 %	Des calendriers de travail sont établis afin d'organiser une modulation du temps de travail de chaque année en fonction des spécificités de l'activité.
Champagne Laurent-Perrier	1999	34 h 20	4,31 %	Les services en contact avec la clientèle sont soumis à une modulation d'horaire annuelle permettant la variation de l'horaire de travail hebdomadaire de 32 à 40 heures.
Champagne de Castellane	1999	35 h	8,24 %	Le temps de travail est régi par des plages horaires fixes à l'exception des services en contact avec la clientèle qui sont soumis à une modulation d'horaires.
Société A.S.	2001	35 h	0,33 %	Des calendriers de travail sont établis de façon distincte pour l'activité de production et pour l'activité administrative. Une modulation du temps de travail sur l'année est organisée afin de tenir compte des spécificités et contraintes de chaque activité.
Grands Vignobles de Champagne	2001	35 h	1,45 %	Des calendriers de travail sont établis annuellement. La modulation du temps de travail permet de faire varier l'horaire et ainsi de tenir compte des spécificités liées au travail de la vigne.
Château Malakoff	1999	35 h	3,57 % pour l'activité de champagnisation 0,98 % pour l'activité vignobles	Les services de production exercent leur activité en équipe. Du travail de nuit et du travail de fin de semaine sont ponctuellement mis en place afin de faire face aux besoins de production.

Les sociétés du Groupe ne pratiquent pas le recours aux heures supplémentaires à l'exception de la période des vendanges.

I.6.3. Rémunérations

Le total des rémunérations versées, hors indemnités journalières de Sécurité Sociale et autres traitements, pendant l'exercice et le total des charges sociales et fiscales à la charge de l'entreprise par rapport à l'année précédente se sont élevés à :

	Rémunérations en €	+/- année précédente	Charges sociales et fiscales en €	+/- année précédente
Exercice 2005-2006				
Laurent-Perrier	699 192	- 17,9 %	304 510	- 13,5 %
Champagne Laurent-Perrier	7 864 072	+ 3,2 %	3 738 445	+ 4,0 %
Champagne de Castellane	1 985 144	+ 5,2 %	931 561	+ 3,8 %
Société A.S.	401 370	- 1,6 %	171 509	+ 0,1 %
Grands Vignobles de Champagne	696 637	+ 2,3 %	308 847	+ 7,3 %
Château Malakoff	3 261 841	- 7,6 %	1 344 422	- 2,0 %

Des systèmes de rémunération variable existent pour les commerciaux, ainsi que pour les cadres opérationnels. Les systèmes de primes de résultats (commerciaux), primes de vendanges (cadres de production), primes de performance (cadres opérationnels), tous individualisés, sont directement liés à l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés au début de chaque exercice.

L'ensemble des sociétés du Groupe bénéficie de la réduction de cotisations sur les bas salaires telle que prévue par la loi Fillon.

Le principe d'égalité de traitement entre les hommes et les femmes est respecté à poste et expérience identiques.

Un nouvel accord d'intéressement des salariés est appliqué au sein de Champagne Laurent-Perrier. Il est basé sur l'atteinte d'objectifs annuels de productivité, de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel.

L'accord d'intéressement de Champagne de Castellane a fait l'objet d'un avenant et vise désormais à intéresser le personnel à la performance de l'entreprise en terme de production et de développement du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, Champagne Laurent-Perrier et Champagne de Castellane ont chacun signé un accord d'entreprise avec leur délégation syndicale respective prévoyant le versement d'une prime supplémentaire d'intéressement en application des dispositions de la loi sur la confiance et sur la modernisation de l'économie de juillet 2005.

L'accord d'intéressement appliqué chez Château Malakoff porte sur l'amélioration de la productivité.

Conformément à la réglementation, Champagne Laurent-Perrier, Champagne de Castellane et Château Malakoff sont dotés d'un accord de participation des salariés aux bénéfices. Les montants éventuellement distribués en application de ces accords d'intéressement et de participation peuvent être placés sur les Plans d'Épargne d'Entreprise.

I.6.4. Les relations professionnelles

Les effectifs de Laurent-Perrier et d'A.S. ne permettent pas la mise en place d'instances de représentation du personnel.

Grands Vignobles de Champagne est doté de délégués du personnel se réunissant mensuellement.

La délégation unique du personnel de Champagne Laurent-Perrier a été renouvelée.

L'ensemble des questions relevant des attributions des délégations uniques du personnel est abordé régulièrement lors des réunions.

Des organisations syndicales représentatives sont implantées chez Champagne Laurent-Perrier, Champagne de Castellane et Château Malakoff.

Indépendamment de la négociation annuelle obligatoire, une place particulièrement importante a été accordée au dialogue social au sein des différentes sociétés du Groupe. Ce dialogue se caractérise par la forte implication de la direction de chaque entreprise concernée. De nombreux sujets ont été abordés à cette occasion tels que l'aménagement du temps de travail, les régimes d'intéressement, les retraites, l'emploi.

Un comité de Groupe est mis en place entre les sociétés dotées d'une délégation unique du personnel et se réunit régulièrement.

L'accord de réduction et d'aménagement du temps de travail de Champagne Laurent-Perrier fait l'objet d'un avenant annuel afin d'adapter les calendriers de travail, établis par service, aux besoins de l'entreprise.

L'accord de réduction et d'aménagement du temps de travail de Champagne de Castellane fait l'objet d'un avenant annuel permettant de faire coïncider au mieux l'activité administrative et commerciale de l'entreprise aux besoins de la clientèle.

Grands Vignobles de Champagne applique, à titre volontaire, les dispositions de la Convention collective du Champagne au profit de ses salariés notamment en ce qui concerne les éléments de rémunération et de statut collectif.

I.6.5. Les conditions d'hygiène et de sécurité

Pour l'ensemble des sociétés du Groupe, les conditions d'hygiène et de sécurité dans les entreprises font l'objet d'un examen attentif par la Direction en liaison avec le Médecin du Travail.

Au titre de l'exercice, il a été dénombré :

	Journées de travail perdu	Nombre d'accidents de travail	Nombre d'accidents de trajet
Laurent-Perrier	106	2	0
Champagne Laurent-Perrier	307	15	0
Champagne de Castellane	94	11	0
Société A.S.	5	1	0
Grands Vignobles de Champagne	6	1	0
Château Malakoff	149	15	0

Des améliorations sont apportées régulièrement aux conditions de travail et de sécurité par des travaux et investissements ainsi que par des réunions régulières avec les représentants du personnel.

Dans l'ensemble des sociétés du Groupe, il a été procédé, conformément à la réglementation, à la rédaction d'un document d'évaluation des risques professionnels, régulièrement mis à jour.

I.6.6. La formation professionnelle

Au titre de l'année 2005, les investissements en frais de formation hors salaires se sont élevés à :

Laurent-Perrier	3 234 €
Champagne Laurent-Perrier	49 081 €
Champagne de Castellane	1 410 €
Société A.S.	2 265 €
Grands Vignobles de Champagne	9 458 €
Château Malakoff	24 124 €

L'effort de formation porte principalement sur le développement de la technicité et de la sécurité du personnel.

Les sociétés du Groupe souhaitent faire de la formation professionnelle un véritable outil de développement de l'entreprise et de ses salariés.

Les sociétés du Groupe entretiennent des relations régulières avec les établissements d'enseignement à travers notamment l'accueil de stagiaires ou de contrats d'apprentissage.

Champagne Laurent-Perrier, A.S. et Champagne de Castellane ont accueilli, dans leurs différents services, 15 stagiaires issus des filières nationales ou régionales d'enseignement dans le cadre de stages obligatoires.

Au 31 mars 2006, Champagne Laurent-Perrier et Champagne de Castellane comptaient respectivement, parmi leurs effectifs, un apprenti pour une durée de 2 ans et 2 apprentis pour une durée de 2 ans.

I.6.7. L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés au 31 mars 2006

Laurent-Perrier, la société A.S., Château Malakoff n'employaient pas de salariés reconnus handicapés.

Champagne Laurent-Perrier, Champagne de Castellane et Grands Vignobles de Champagne employaient respectivement 6 salariés, 1 salarié et 2 salariés reconnus handicapés.

I.6.8. Les œuvres sociales

Les salariés de Champagne Laurent-Perrier et Champagne de Castellane bénéficient d'un régime de frais de santé dont la charge financière est partagée entre l'entreprise, le salarié et le comité d'entreprise.

Au titre du financement des œuvres sociales, Champagne Laurent-Perrier a versé au comité d'entreprise 158 280 €, Champagne de Castellane, la somme de 35 556 € et Château Malakoff, la somme de 47 636 €.

Conformément à la convention collective, Champagne Laurent-Perrier, Champagne de Castellane et Château Malakoff participent au financement de l'Aide aux Vacances de leurs personnels en versant à leur comité d'entreprise respectivement la somme de 5 984 €, 1 775 € et de 2 104 €.

Les salariés de Laurent-Perrier, d'A.S., de Grands Vignobles de Champagne et de Château Malakoff bénéficient d'un régime de frais de santé dont la charge financière est partagée entre l'entreprise et le salarié.

Laurent-Perrier et A.S. versent une contribution annuelle au comité d'entreprise de Champagne Laurent-Perrier afin de permettre à leurs salariés de bénéficier des avantages proposés aux salariés de Champagne Laurent-Perrier. À ce titre, Laurent-Perrier a versé une contribution de 8 721 € et la société A.S. une contribution de 5 944 €.

Laurent-Perrier et A.S. participent également au financement de l'Aide aux Vacances de leurs salariés en versant au comité d'entreprise de Champagne Laurent-Perrier respectivement la somme de 380 € et de 317 €.

I.6.9. L'importance de la sous-traitance

Les dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail sont respectées par les sociétés du Groupe. Champagne Laurent-Perrier et Château Malakoff font appel à la sous-traitance de façon limitée et isolée en vue de la réalisation de travaux ne relevant pas du champ de compétence habituel de l'entreprise tels que l'entretien des locaux et des espaces verts ou pour lesquels les compétences nécessaires à leur réalisation n'existent pas au sein des entreprises.

Laurent-Perrier, Champagne de Castellane, la société A.S, Grands Vignobles de Champagne ne pratiquent pas le recours à la sous-traitance. Des travaux éventuels de conditionnement ou des travaux saisonniers sont confiés à des Centres d'Aide par le Travail implantés localement.

I.6.10. Indicateurs clés de performance de nature non financière relatifs aux questions de personnel

Les indicateurs relatifs à l'absentéisme du personnel des différentes sociétés du Groupe ainsi qu'au nombre et à la durée des accidents du travail sont suivis régulièrement (cf. paragraphe 1.6.2 et 1.6.5).

1.7. RAPPORT SUR LES DONNÉES ENVIRONNEMENTALES - PRÉVENTION

Le développement durable consiste à prendre en compte la pérennité de l'activité et, en particulier, s'interdire toute pratique, tout comportement susceptible de modifier irréversiblement les milieux et l'environnement.

Le développement durable implique donc, pour la filière vigne et vin en champagne :

- une utilisation équilibrée des terroirs et des sols,
- une gestion économe des ressources telles que l'eau, l'énergie ou les intrants,
- une réduction à la source des déchets associée au recyclage et à la valorisation (sous-produits).

I.7.1. Activité viticole

Le vignoble Laurent-Perrier est intégré dans la démarche de la viticulture raisonnée qui s'appuie sur le respect de l'environnement, des ressources naturelles, des équilibres biologiques et des hommes.

L'expérience et la motivation des équipes sur le terrain est essentielle, mais l'action du Groupe se cale aussi sur les dispositions législatives et réglementaires, principalement sur les conditions de production et exigences territoriales fixées par l'Appellation d'Origine Contrôlée.

La démarche du Groupe s'appuie :

- sur un diagnostic régulier des pratiques mises en œuvre,
- sur la formation continue du personnel,
- sur la mise en œuvre de pratiques viticoles, stratégies de protection de la vigne et entretien des sols et de fait l'adaptation de notre parc matériel visant à préserver la qualité de l'air, de l'eau, du sol et des milieux naturels,
- sur les actions permettant d'approfondir et d'amplifier la dynamique liée au développement durable : gestion des effluents viticoles (rinçage à la parcelle, aire de lavage sur le site de la Montagne de Reims), gestion des déchets, prévention des risques, procédures.

I.7.2. Activité vinicole

1.7.2.1. Consommation en eau

Des efforts importants ont été accomplis dans ce domaine pour des résultats spectaculaires :

Consommation eau (m ³)	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Groupe hors Château Malakoff	89 771	80 468	64 790	42 163	33 582	35 744	35 862	27 122	
Groupe total								32 608	39 677
Indice 1997 = 100	100	89,6	72,1	47	37,4	39,8	39,9	30,2	37,2

En 2004, la consommation d'eau avait été particulièrement faible car la très petite vendange 2003 avait nécessité moins d'activité de production, en cuverie notamment. En 2005, l'activité a retrouvé un niveau élevé, du fait de la forte vendange 2004. Ceci a entraîné une plus forte consommation en eau.

Centre de traitement des effluents

Pour réduire l'impact des rejets d'effluents liquides sur le milieu aquatique (surtout en période de vendanges), Laurent-Perrier a réfléchi aux diverses solutions envisageables.

La mise en place d'un centre de traitement en interne combinant les procédés biologiques (boues activées) et physiques (filtration membranaire) ont permis d'atteindre un abattement de 99 % de la pollution organique (DCO).

Soucieux de ne pas dénaturer l'esthétique générale du site qui se trouve au cœur du vignoble, Laurent-Perrier a aménagé sa station de traitement à l'intérieur d'un bâtiment construit dans le style traditionnel champenois et qui prend place au fond du parc arboré de la Société.

1.7.2.2. Consommation d'énergie

Le site de Tours-sur-Marne a adopté le gaz en 2000.

La progression des consommations électriques a été très faible sur les 4 derniers exercices malgré l'augmentation notable d'activités sur les sites.

Consommation d'énergie en KWH	2002	2003	2004	2005
Groupe hors Château Malakoff	2 839 800	3 004 629	3 196 624	
Groupe total			5 012 383	4 953 789

1.7.2.3. Gestion des déchets

Parmi les nombreuses actions entreprises, on peut notamment citer :

Eau : pré-traitement des eaux dans un bassin tampon, participation à la station d'épuration de la Communauté de Communes d'Épernay (engagement financier à hauteur de 31 K€).

Déchets : mise en place du tri sélectif selon des filières agréées (traçabilité) : le taux de valorisation est proche de 87 %. L'ensemble de ces actions s'inscrit dans un programme plus général de développement durable où la qualité des produits et la sécurité du personnel sont des notions essentielles afin de satisfaire durablement l'ensemble des partenaires de l'entreprise.

	2002	2003 (hors Château Malakoff)	2004 (y compris Château Malakoff)	2005
a) Groupe Laurent-Perrier Déchets liés à la fabrication du champagne	720 tonnes	650 tonnes	1 600 tonnes	1 426 tonnes
Recyclage ou valorisation (déchets de niveau 1) (aignes / marcs, bourbes, lies, marcs de dégorgement, tartre, capsules – bidules)	590 tonnes soit 82 %	530 tonnes soit 81,5 %	1 510 tonnes soit 94 %	1 285 tonnes soit 90 %
Mise en décharge (niveau 3) (terres de filtration - kieselghur)	130 tonnes soit 18 %	102 tonnes soit 18,5 %	89 tonnes soit 5,5 %	141 tonnes soit 10 %
b) Groupe Laurent-Perrier Déchets annexes à l'élaboration du champagne	445 tonnes	385 tonnes	516 tonnes	460 tonnes
Valorisation (niveau 1) (emballages plastiques, emballages cartons, palettes bois, verre, produits de détartrage)	370 tonnes soit 83 %	283 tonnes soit 73 %	380 tonnes soit 73,5 %	331 tonnes soit 72 %
Mise en décharge (niveau 3) (déchets industriels banals).	75 tonnes soit 17 %	102 tonnes soit 27 %	136 tonnes soit 26 %	129 tonnes soit 28 %
c) Château Malakoff				
Le site d'Épernay de Château Malakoff s'est vu renouveler la certification ISO 14 001 en décembre 2004. Celle-ci témoigne de l'engagement de la direction et des efforts réalisés par le personnel afin d'améliorer de manière continue la performance environnementale des activités dans le respect de la réglementation actuelle et à venir.				

1.7.3. Prévention

Le Groupe a poursuivi son action de sensibilisation auprès de l'ensemble des salariés qui, de par leur fonction, sont amenés, pour représenter une des sociétés du Groupe, à se déplacer en voiture. La charte intitulée « Fatigue, Alcool, Vitesse », rappelant le nécessaire respect du code de la route ainsi que les risques liés à la fatigue ou à la consommation d'alcool lors de l'utilisation d'un véhicule est remise à chaque salarié concerné, lors de son embauche. Par ailleurs, des appareils de mesure d'alcoolémie sont à la disposition de tous les salariés susceptibles d'utiliser un véhicule à titre professionnel.

1.8. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

À la connaissance de Laurent-Perrier, il n'existe pas de faits exceptionnels ou de litiges susceptibles d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence sensible sur l'activité, le résultat, la situation et le patrimoine de la Société et de ses filiales.

2 *Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes*

2.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Yves Dumont - Président du Directoire

2.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé, conformément aux normes professionnelles à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans ce document de référence ont fait l'objet de rapports de contrôleurs légaux figurant au paragraphe 5.6. du dit document de référence qui contiennent des observations. »

Tours-sur-Marne, le 19 juin 2006.

Yves Dumont - Président du Directoire

2.3. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires :

PricewaterhouseCoopers Audit,
représenté par Monsieur Christian Perrier,
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination : le 11 juillet 1996
Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos
le 31 mars 2008.

Philippe Venet & Associés
Monsieur Philippe Venet
12, rue des Élus
51100 Reims

Date de première nomination : le 10 juillet 1984
Date d'expiration du mandat : mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 7 juillet 2005.

Commissaires aux comptes suppléants :

Société d'Expertise Comptable FIDEX
Monsieur Leroy
2 bis, allée de Villiers,
92300 Levallois-Perret

Date de première nomination : le 25 juin 1985
Date d'expiration du mandat : mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 7 juillet 2005.

Monsieur Pierre Coll
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination : le 11 juillet 1996 en succession de M. Michael Moralee
Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos
au 31 mars 2008.

2.4. RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Étienne Auriou, Directeur Administratif et Financier
E-mail : etienne.auriau@laurent-perrier.fr
Tél. : + 33 (0)3 26 58 91 22
Fax : + 33 (0)3 26 58 77 29

3 Renseignements de caractère général concernant Laurent-Perrier

3.1. RENSEIGNEMENTS STATUTAIRES ET PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

3.1.1. Dénomination sociale et siège social

Laurent-Perrier - 32, avenue de Champagne - 51150 Tours-sur-Marne.

Numéro de téléphone 33 (0)3.26.58.91.22.

La législation régissant les activités de Laurent-Perrier en France est la législation française, et pour chaque filiale à l'étranger la législation du pays correspondant :

- Laurent-Perrier UK : législation britannique
- Laurent-Perrier Suisse : législation suisse,
- Laurent-Perrier US : législation américaine,
- Laurent-Perrier Belgique : législation belge.

3.1.2. Lieu où peuvent être consultés les documents ou renseignements relatifs à Laurent-Perrier

Au siège social dans les conditions légales - 51150 Tours-sur-Marne.

Les documents consultables sont les suivants :

- l'acte constitutif et les statuts de Laurent-Perrier,
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques et déclarations établis par un expert à la demande de Laurent-Perrier,
- les informations financières historiques de Laurent-Perrier et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

Les documents ci-dessus peuvent être consultés, sur support physique ou par voie électronique.

3.I.3. Date de création et durée (article 5)

Le Groupe a été constitué le 20 février 1939, pour une durée de vie de 99 ans expirant le 30 janvier 2038, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

3.I.4. Registre du commerce et des sociétés de Laurent-Perrier

RCS Reims 335 680 096. Son code APE est le 741J.

3.I.5. Forme juridique (article 1)

Société anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance.

3.I.6. Objet social (article 3)

Laurent-Perrier a pour objet plus spécialement dans le secteur vinicole :

- l'acquisition, la gestion, la vente de valeurs mobilières, titres de sociétés et de tous droits portant sur ces valeurs et titres ;
- l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement, ou sur lesquelles elle exerce une influence notable, en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ;
- la coordination et le contrôle notamment budgétaire et financier des sociétés du Groupe ainsi formé ;
- la reddition à titre purement interne au Groupe de services spécifiques administratifs, juridiques, comptables, financiers ou immobiliers ;
- la réalisation de toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent ou contribuent à sa réalisation.

3.I.7. Exercice social (article 19)

Du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année civile.

3.I.8. Affectation et répartition des bénéfices (article 20)

3.I.9. Assemblées générales (article 18)

3.I.10. Clauses statutaires particulières

Franchissements de seuils statutaires (article 9)

Les statuts de Laurent-Perrier prévoient, en leur article 9, que toute personne physique ou morale, qui vient de franchir à la hausse ou à la baisse, de quelque manière que ce soit, au sens de l'article L 233-7 du Code de Commerce, le seuil de 2,5 % du capital ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer Laurent-Perrier du nombre total d'actions qu'elle possède.

Droit de vote double (article 18)

Un droit de vote double est attaché dans les conditions légales à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis quatre ans révolus au nom du même actionnaire. Il s'agit de quatre ans de date à date.

Identification des détenteurs de titres aux porteurs

À la date du 31 mars 2006, Laurent-Perrier a procédé à une enquête sur les Titres au Porteur Identifiable qui a recensé 4 300 actionnaires environ.

3.I.II. Programme de rachat par Laurent-Perrier de ses propres titres

L'Assemblée Générale du 7 juillet 2005 a autorisé le Directoire à racheter des actions de la Société dans les conditions fixées par les articles L225-209 et suivants en vue notamment :

- assurer l'animation du cours de bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de l'AFEI reconnue par l'AMF ;
- attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux ;
- utiliser les actions en vue de consentir des Options d'Achat d'Actions à des salariés ou mandataires sociaux ;
- annuler tout ou partie des actions acquises ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Ce programme n'a donné lieu à aucune annulation des actions ainsi détenues.

Le rapport spécial sur le rachat d'actions figure au chapitre 7.

Une nouvelle autorisation sera donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 juillet 2006 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2006.

Sous condition de l'obtention de l'autorisation des actionnaires, le Directoire sera autorisé à annuler les actions et à réduire le capital de la Société.

Modalités

Les opérations effectuées au titre de ce nouveau programme devront être réalisées à un prix maximum d'achat par action hors frais de 100 €.

La part maximale du capital dont le rachat sera autorisée par l'Assemblée Générale du 6 juillet 2006 s'élève à 594 000 actions de 3,80 € de valeur nominale chacune (dont il convient de soustraire 100 298 actions appartenant déjà à la Société au 31 mars 2006).

Éléments permettant d'apprécier l'incidence du programme sur la situation financière de Laurent-Perrier

Le calcul des incidences du programme sur les comptes de Laurent-Perrier a été effectué, à titre indicatif, à partir des comptes consolidés au 31 mars 2006. Il est toutefois peu probable que les rachats d'actions effectués au titre de ce programme atteignent 594 000 actions de Laurent-Perrier en tenant compte des 100 298 actions d'auto-détention appartenant à la Société au 31 mars 2006.

Les actions seront rachetées et revendues par intervention sur le marché et/ou par acquisition de blocs.

Financement du programme de rachat

L'intention de Laurent-Perrier est d'assurer le financement des rachats sur ses ressources propres.

Intention des dirigeants

Les dirigeants de Laurent-Perrier n'ont pas l'intention d'acheter ou de vendre des titres dans le cadre de la réalisation du présent programme de rachat.

Régime fiscal du rachat

• Pour le cédant

Les rachats étant effectués sur le fondement de l'article L225-209 du Code de Commerce, les gains réalisés à cette occasion par des actionnaires personnes physiques bénéficieront du régime des plus-values (article 150-0A du Code Général des Impôts). Le régime fiscal décrit ci-après s'applique aux résidents français en France et peut être différent pour les non-résidents.

Le profit réalisé par des actionnaires relevant de l'impôt sur les sociétés bénéficiera du régime des plus-values professionnelles (art. 39 duodecies du Code Général des Impôts).

Les gains réalisés par les personnes physiques seront soumis au régime des gains de cession de valeurs mobilières ou de droits sociaux, c'est-à-dire à une imposition au taux proportionnel de 16 % (26 % avec les prélèvements sociaux), en vertu de l'article 105-0-A du Code Général des Impôts, lorsque le seuil annuel de cession est dépassé (seuil actuel : 15 000 euros).

La Loi de Finance rectificative pour 2005 a voté une réforme qui consiste à tenir compte de la durée de la détention des titres cédées pour, le cas échéant, appliquer un abattement, voire une exonération, sur le montant du gain net de cession qui sera soumis au taux forfaitaire de 16 % (article 150-0-D bis et 150-0-ter du Code Général des Impôts).

Ainsi, un abattement d'un tiers par année de détention, à compter de la fin de la sixième année, est appliqué au gain net de cession. Cette mesure conduit à ce que la plus-value réalisée après la fin de la huitième année soit complètement exonérée de l'imposition au taux forfaitaire de 16 %.

Ce dispositif s'applique aux cessions de titres réalisées à compter du 1^{er} janvier 2006, mais la durée de détention est décomptée à partir du 1^{er} janvier 2006 pour les titres acquis avant cette date.

Les actionnaires non-résidents ne sont pas soumis à l'imposition en France.

• Pour le cessionnaire

La Société n'ayant pas l'intention d'annuler les titres rachetés, le rachat d'actions n'aura pas d'autre incidence sur le résultat imposable que celle qui pourrait résulter des plus ou moins-values que la Société est susceptible de réaliser à l'occasion de la revente des actions achetées.

3.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL ET LES ACTIONS LAURENT-PERRIER

3.2.1. Capital social (article 7)

Au 31 mars 2006, le capital social s'élevait à 22 594 271,80 € divisé en 5 945 861 actions d'une valeur nominale de 3,80 € chacune, toutes de même catégorie.

3.2.2. Plans d'options d'achat d'actions

- L'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 1999 a autorisé le Directoire, dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code de Commerce (anciens articles 208-1 et suivants de la loi du 24 juillet 1966), à consentir dans les conditions légales aux salariés ou aux mandataires sociaux du Groupe qu'il désignera, des Options d'Achat d'Actions. Le nombre total d'actions de Laurent-Perrier auquel pouvait donner droit l'ensemble des Options d'Achat d'Actions consenties dans le cadre de ladite autorisation ne pouvait excéder 2 % du capital tel qu'il existait 90 jours après l'introduction des actions Laurent-Perrier sur le Second Marché d'Euronext Paris.
- L'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2001 a autorisé le Directoire, dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code de Commerce, à consentir dans les conditions légales aux salariés ou aux mandataires sociaux du Groupe qu'il désignera, des Options d'Achat d'Actions. Le nombre total d'actions de Laurent-Perrier auquel pourra donner droit l'ensemble des Options d'Achat d'Actions consenties dans le cadre de la présente autorisation ne pourra excéder 4,5 % du capital (soit 2 % au titre de l'autorisation de 1999, et 2,5 % au titre de l'autorisation de 2001) tel qu'il existait à la date de l'Assemblée Générale du 29 juin 2001.
- L'Assemblée Générale Mixte du 3 juillet 2003 a autorisé le Directoire, dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code de Commerce, à consentir dans les conditions légales aux salariés ou aux mandataires sociaux du Groupe qu'il désignera, des Options d'Achat d'Actions. Le nombre total d'actions de Laurent-Perrier auquel pourra donner droit l'ensemble des Options d'Achat d'Actions consenties dans le cadre de la présente autorisation ne pourra excéder 6,5 % du capital (soit 2 % au titre de l'autorisation de 1999, 2,5 % au titre de l'autorisation de 2001 et 2 % au titre de l'autorisation de 2003) tel qu'il existait à la date de l'Assemblée Générale du 3 juillet 2003.

L'autorisation de l'Assemblée Générale du 3 juillet 2003 avait été donnée pour 38 mois. Cette autorisation arrive donc à échéance en septembre 2006.

Une nouvelle autorisation sera en conséquence sollicitée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 juillet 2006, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2006.

Date du Directoire	Date d'assemblée : 26 mai 1999					Date d'assemblée 29 juin 2001			Date d'assemblée 3 juillet 2003		
	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4	Plan n°5	Plan n°6	Plan n°7	Plan n°8	Plan n°9	Plan n°10	Plan n°11
	11.06.99	22.10.99	30.03.00	25.04.00	30.03.01	05.09.01	26.03.02	25.03.03	30.03.04	08.03.05	14.03.06
Nombre de salariés et/ou mandataires sociaux concernés	18	3	22	1	21	3	25	27	30	3	6
Nombre total d'actions pouvant être achetées	31 474	4 500 ⁽¹⁾	44 950 ⁽¹⁾	2 250 ⁽¹⁾	44 000 ⁽¹⁾	3 950	66 700 ⁽¹⁾	46 900 ⁽¹⁾	49 400 ⁽¹⁾	18 000	28 000
Dont : nombre d'actions pouvant être achetées par les membres du Comité de Direction Groupe	20 124	0	26 500	2 250	26 600	3 950	45 150	27 250	28 400	18 000	28 000
Nombre de membres du Comité de Direction bénéficiaires des attributions	7	0	7	1	7	3	10	7	7	3	6
Point de départ d'exercice des options	12.06.04	23.10.04	31.03.05	26.04.05	31.03.06	06.09.05	27.03.06	26.03.07	31.03.08	09.03.09	15.03.10
Date d'expiration	10.06.09	21.10.09	29.03.10	24.04.10	29.03.11	04.09.11	25.03.12	24.03.13	29.03.14	08.03.15	13.03.16
Prix de souscription	33 €	33,9 €	30,63 €	29,97 €	29,62 €	32,22 €	27,66 €	29,78 €	28,7 €	34,10 €	50,38 €

(1) y compris les attributions faites à des bénéficiaires avant leur départ du Groupe).

3.2.3. Capital autorisé non émis (autorizations financières)

L'Assemblée Générale Mixte du 7 juillet 2005 a décidé de déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, pendant une période de 26 mois, à l'émission, en une ou plusieurs fois :

- d'actions de Laurent-Perrier ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de Laurent-Perrier à l'exception toutefois d'actions de préférence, d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote et de certificats d'investissements. Ces émissions pourront être réalisées avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Le montant nominal des augmentations du capital résultant de ces émissions ne pourra être supérieur à 10 000 000 € (pour les actions) et 100 000 000 € (pour les emprunts) ;

- d'actions de Laurent-Perrier par augmentation de capital dans la limite d'un montant nominal de 10 000 000 € par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.

Ces autorisations n'ont pas été mises en œuvre par le Directoire au 31 mars 2006.

3.2.4. Titres susceptibles de donner accès directement ou indirectement au capital de la société

Il n'existe aucun titre susceptible de donner accès directement ou indirectement au capital de la Société.

3.2.5. Évolution du capital

Date	Nature de l'opération	Augmentation ou réduction de capital (en FRF sauf indication contraire)	Prime d'émission ou d'apport (en FRF sauf indication contraire)	Variation du nombre d'actions	Capital après l'opération (en FRF sauf indication contraire)
20.02.1939	Création de Laurent-Perrier par apport			36 000	3 600 000
Entre 1939 et 1993	Augmentations successives de capital			366 000	36 600 000
10.12.1993	Augmentation de capital	444 500	10 668 000	4 445	40 644 500
27.06.1994	Augmentation de capital par incorporation de réserves			2 032 225	243 867 000
15.03.1999	Réduction de capital par diminution de la valeur nominale de l'action ramenée de 100 FRF à 50 FRF	121 933 500			121 933 500
31.03.1999	Fusion-absorption de Galilée Investissements ⁽¹⁾	11 030 400	27 403 170	220 608	132 963 900
26.05.1999	Division de la valeur nominale de l'action de 50 FRF à 25 FRF			2 659 277	132 963 850
26.05.1999	Conversion du capital en Euros (3,80 € par action), arrondissement et réduction corrélative du capital	59 703 €			20 210 505,20 €
31.05.1999	Annulation d'actions d'auto-contrôle	(1 653 820,80) €		(435 216)	18 556 684,40 €
11.06.1999	Augmentation de capital	3 510 945,40 €	26 978 843,00 €	923 933	22 067 629,80 €
Juillet 1999	Option de surallocation	526 642 €	4 046 828 €	138 590	22 594 271,80 €

(1) En outre, annulation d'une action formant rompu lors de la réunion du Directoire du 10 mai 1999.

Dans un souci de simplification de l'organigramme de Laurent-Perrier et de rationalisation des structures de détention, et afin de donner une meilleure visibilité de son actionnariat, une fusion-absorption est intervenue en date du 31 mars 1999 entre Laurent-Perrier et Galilée Investissements (une société anonyme à caractère familial détenue exclusivement par la famille de Nonancourt).

Cette fusion-absorption s'est effectuée « par transparence », après capitalisation de divers comptes courants d'actionnaires existant dans Galilée Investissements. Laurent-Perrier a reçu à titre d'apport le seul actif de Galilée Investissements, soit 220 068 actions de Laurent-Perrier.

Suite à la fusion-absorption de Galilée Investissements par Laurent-Perrier, et à la division par deux de la valeur nominale des actions décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 1999, Laurent-Perrier s'est trouvée détenir 441 216 de ses propres actions. Lors de sa réunion du 31 mai 1999, le Directoire de Laurent-Perrier a ensuite décidé d'annuler 435 216 des actions d'autodétention pour ne conserver que 6 000 actions au 31 mai 1999.

3.2.6. Répartition du capital et des droits de vote

3.2.6.1. Au 31 mars 2006

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
1 - Actionnaires familiaux au nominatif (famille de Nonancourt)	3 334 421	56,08 %	70,52 %
2 - Actionnaires institutionnels au nominatif ⁽¹⁾	617 288	10,38 %	7,11 %
3 - Autres actionnaires (y compris public) ⁽²⁾	1 870 252	31,45 %	21,83 %
4 - Salariés au travers d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise géré par HSBC Épargne Entreprise	23 602	0,40 %	0,54 %
5 - Auto-détention ⁽³⁾	100 298	1,69 %	
TOTAL GÉNÉRAL au 31.03.2006	5 945 861	100 %	100 %

(1) dont First Eagle Funds Inc, détenant à la connaissance du Groupe plus de 7,5 % du capital et plus de 5 % des droits de vote.

(2) dont Arnhold and S. Bleichroeder (US Investment Advisor) qui a déclaré avoir franchi le seuil de 10 % du capital et de 7,5 % des droits de vote, y compris le fonds First Eagle Funds Inc visé au (1).

(3) Auto-détention : à savoir principalement les actions acquises en vertu des articles L 225 -209 et suivants du Code du Commerce (animation du marché et attribution aux salariés).

3.2.6.2. Au 31 mars 2005

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
1 - Actionnaires familiaux au nominatif (famille de Nonancourt)	3 334 421	56,08 %	72,86 %
2 - Actionnaires institutionnels au nominatif ⁽¹⁾	850 171	14,30 %	9,29 %
3 - Autres actionnaires (y compris public) ⁽²⁾	1 579 954	26,57 %	17,59 %
4 - Salariés au travers d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise géré par Élysées Fonds	23 602	0,40 %	0,26 %
5 - Auto-détention ⁽³⁾	157 713	2,65 %	
TOTAL GÉNÉRAL au 31.03.2005	5 945 861	100 %	100 %

(1) Dont :

- Cie Financière Nobel détenant à la connaissance du Groupe, plus de 2,5 % du capital et des droits de vote.

- First Eagle Funds Inc, détenant à la connaissance du Groupe plus de 7,5 % du capital et plus de 5 % des droits de vote.

(2) Dont Arnhold and S. Bleichroeder (US Investment Advisor) qui a déclaré avoir franchi le seuil de 10 % du capital et de 7,5 % des droits de vote, y compris le fonds First Eagle Funds Inc visé au (1).

(3) Auto-détention : à savoir principalement les actions acquises en vertu des articles L 225-209 et suivants du Code du Commerce (animation du marché et attribution aux salariés).

3.2.6.3. Au 31 mars 2004

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
1 - Actionnaires familiaux au nominatif (famille de Nonancourt)	3 334 421	56,08 %	72,47 %
2 - Actionnaires institutionnels au nominatif ⁽¹⁾	289 337	4,87 %	3,17 %
3 - Autres actionnaires (y compris public) ⁽²⁾	2 142 387	36,03 %	24,10 %
4 - Salariés au travers d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise géré par Élysées Fonds	23 602	0,40 %	0,26 %
5 - Auto-détention ⁽³⁾	156 114	2,62 %	-
TOTAL GÉNÉRAL au 31.03.2004	5 945 861	100 %	100 %

(1) Dont Cie Financière Nobel détenant à la connaissance du Groupe, plus de 2,5 % du capital et des droits de vote.

(2) Dont Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC détenant à la connaissance du Groupe plus de 7,5 % du capital et plus de 5 % des droits de vote.

(3) Auto-détention : à savoir principalement les actions acquises en vertu des articles L 225 -209 et suivants du Code du Commerce (animation du marché et attribution aux salariés).

3.2.7. Modifications du capital depuis l'introduction en bourse

Depuis l'introduction en Bourse, il n'y a eu aucune modification significative dans la répartition du capital et des droits de vote du Groupe. À noter cependant, le renforcement en 2005, d'Arnhold and S. Bleichroeder, dans le capital de Laurent-Perrier.

3.2.8. Modifications du capital

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

3.2.9. Pacte d'actionnaires

À la connaissance du Groupe Laurent-Perrier, il n'existe pas de pacte relatif au capital social.

ASN, qui détenait entre le tiers et la moitié du capital de Laurent-Perrier et des droits de vote exerçables en Assemblée Générale Ordinaire a vu, après apports, sa participation dans le capital et les droits de vote de la société augmenter de plus de 2 %, accroissement générateur du dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique.

Considérant que l'opération s'analysait comme un reclassement entre personnes appartenant à un même groupe sans incidence sur le contrôle de la société et, de surcroît, que la famille de Nonancourt détenait avant et après l'opération, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote exerçables en Assemblée Générale Ordinaire et en Assemblée Générale Extraordinaire de Laurent-Perrier, l'AMF a accordé à ASN une dérogation à cette obligation.

En juillet 2005, le groupe familial de Nonancourt détenait directement et indirectement via ASN, 56,08 % du capital et 71,56 % des droits de vote de Laurent-Perrier. ASN, avant l'opération détenait 50,06 % du capital, 63,20 % des droits de vote en Assemblée Générale Extraordinaire et 52,92 % des droits de vote en Assemblée Générale Ordinaire.

3.2.10. Nantissement et garanties

À notre connaissance, aucun titre Laurent-Perrier n'a été donné en nantissement en 2005-2006.

L'ensemble des garanties données par les sociétés du Groupe figure dans les annexes aux comptes consolidés, qui figurent au chapitre 5.2. (engagements hors bilan paragraphe 4.2.2. du présent document de référence) et dans les annexes aux comptes sociaux qui figurent au chapitre 5.4. (note 13 hors bilan du présent document de référence).

3.2.II. L'action Laurent-Perrier : marché, évolution du cours et des transactions

Les actions de Laurent-Perrier sont cotées sur l'Eurolist B d'Euronext Paris.

	Cours d'ouverture 1 ^{er} jour en €	Cours de clôture dernier jour en €	Cours le plus haut en €	Cours le plus bas en €	Nombre de titres échangés	Capitaux Échangés en €	Écart FM vs mois précédent €
Octobre-04	28,90	27,10	28,37	26,80	41 369	1 138 337	- 4,07 %
Novembre-04	29,56	31,31	31,31	27,10	38 331	1 101 973	15,54 %
Décembre-04	30,00	34,10	34,90	30,86	84 326	2 848 789	8,91 %
Janvier-05	30,95	34,00	34,50	33,50	30 410	1 034 896	- 0,29 %
Février-05	30,30	34,00	34,47	31,08	33 366	1 124 618	0,00 %
Mars-05	30,00	34,10	34,69	33,36	22 845	781 147	0,29 %
Avril-05	34,19	36,19	37,50	33,50	96 812	3 475 366	6,13 %
Mai-05	35,50	36,69	36,70	35,15	30 730	1 112 000	1,38 %
Juin-05	36,23	39,75	39,75	36,23	82 873	3 174 149	8,34 %
Juillet-05	39,75	43,20	44,00	39,44	60 629	2 511 369	8,68 %
Août-05	43,20	44,69	45,49	43,00	69 735	3 104 333	3,45 %
Septembre-05	44,8	45,44	45,85	44,00	57 684	2 590 693	1,68 %
Octobre-05	45,90	43,95	45,90	43,23	59 506	2 658 076	- 3,28 %
Novembre-05	43,97	45,90	45,90	40,90	67 483	2 878 579	4,44 %
Décembre-05	45,80	48,00	49,90	44,41	112 185	5 336 961	4,58 %
Janvier-06	49,21	49,05	50,90	48,46	57 920	2 887 022	2,19 %
Février-06	49,06	49,00	49,69	45,52	61 938	2 951 532	- 0,10 %
Mars-06	49,00	55,00	57,80	49,00	92 373	4 982 519	12,24 %

(1) FM : Fin de mois.

3.2.I2. Politique de dividendes

Laurent-Perrier entend mener une politique constante de distribution de dividendes de l'ordre de 20 à 30 % du bénéfice net consolidé part du Groupe (normes IFRS) sous réserve que l'intérêt social de Laurent-Perrier le permette.

Ainsi, le Directoire du 23 mai 2006 a décidé de proposer au titre de l'exercice 2005-2006 à l'Assemblée Générale Mixte du 6 juillet 2006, la distribution d'un dividende de 1 € par action.

Les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende par action en €	Avoir fiscal par action en €	Dividende brut par action en €
2002-2003	0,666	0,333	0,999
2003-2004	0,666	0,333	0,999
2004-2005	0,75	-	-

Les dividendes non encaissés dans un délai de cinq ans sont prescrits au profit de l'État français.

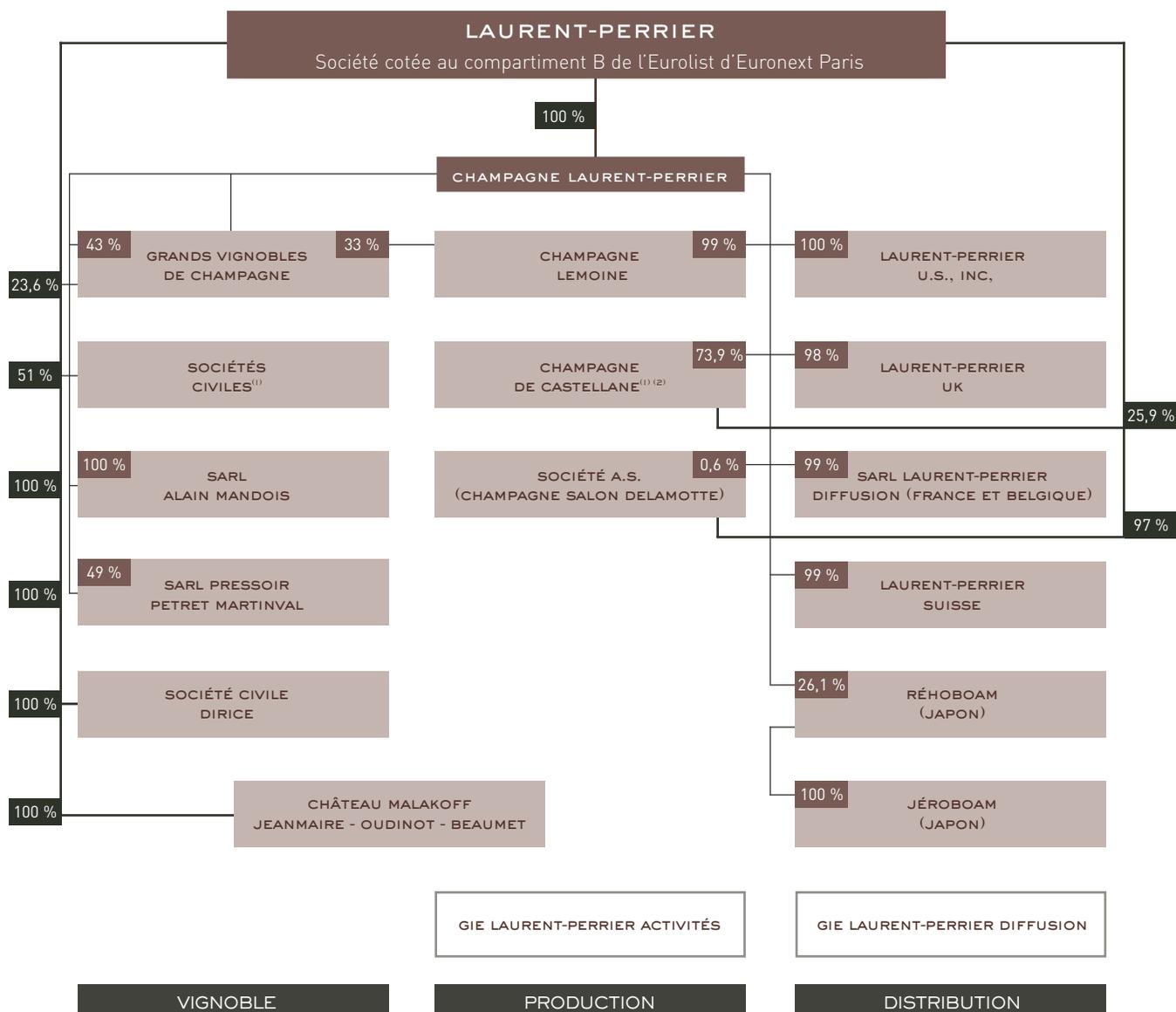
3.3. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET ÉQUIPEMENTS

Les sites de production du Groupe détenus en propriété sont situés à :

- Tours-sur-Marne (51) pour Champagne Laurent-Perrier,
- Épernay (51) pour Champagne de Castellane et Château Malakoff,
- Oger (51) pour Château Malakoff,
- Mesnil-sur-Oger (51) pour Salon – Delamotte,
- Châlons-en-Champagne (51) pour Champagne Laurent-Perrier.

3.4. ORGANIGRAMME DU GROUPE LAURENT-PERRIER

L'organigramme simplifié ci-dessous au 31 mars 2006 présente la structure juridique du Groupe qui s'organise autour du holding Laurent-Perrier, de Champagne Laurent-Perrier et de Château Malakoff, ses principales filiales opérationnelles détenues à 100 %.



(1) voir annexe aux comptes consolidés en ce qui concerne les participations minoritaires

(2) voir paragraphe 1.1 ci-dessus

4 *Gouvernement d'entreprise et conflit d'intérêt : organes d'administration, de direction et de surveillance*

4.1. LES MEMBRES DIRIGEANTS

4.1.1. Composition du Directoire de Laurent-Perrier

Mandats dans le Groupe et en dehors du Groupe

Mandats renouvelés pour deux exercices à l'issue de l'Assemblée Générale qui a statué sur l'approbation des comptes clos le 31 mars 2005 :

	Mandats exercés dans la société au cours des 5 dernières années ou date de 1 ^{re} nomination	Date d'échéance du mandat	Autres mandats exercés dans le Groupe	Autres mandats exercés en dehors du Groupe
Monsieur Yves Dumont	10 mai 1999	À l'issue de l'AG 2007	Cf. tableau Cumul des mandats	Néant
Madame Alexandra Pereyre de Nonancourt*	10 mai 1999	À l'issue de l'AG 2007	Cf. tableau Cumul des mandats	Néant
Madame Stéphanie Meneux de Nonancourt*	10 mai 1999	À l'issue de l'AG 2007	Cf. tableau Cumul des mandats	Néant

* Mesdames Alexandra Pereyre de Nonancourt et Stéphanie Meneux de Nonancourt sont les filles de M. Bernard de Nonancourt et son épouse, Mme Claude de Nonancourt.

4.I.2. Composition du Conseil de Surveillance de Laurent-Perrier

Mandats dans le Groupe et en dehors du Groupe

Administrateurs Date de 1 ^{ère} nomination Échéance du mandat	Autres mandats exercés dans le Groupe et mandats exercés en dehors du Groupe au 31 mars 2006
Monsieur Bernard de Nonancourt <i>Président</i> : 26 mai 1999 au 7 juillet 2005 <i>Président d'honneur</i> : 7 juillet 2005 <i>Membre</i> : 26 mai 1999 - 2011 <i>Adresse professionnelle</i> : Laurent-Perrier 32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne	<i>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier</i> : cf. tableau Cumul des mandats <i>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier</i> : néant
Monsieur Maurice de Kervénoaël⁽¹⁾ <i>Président</i> : 07 juillet 2005 - 2011 <i>Adresse professionnelle</i> : MDK Consulting - 20, rue Vignon - 75008 Paris	<i>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier</i> : néant <i>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier</i> : - Gérant de MDK Consulting - Président Hermès Parfums - Administrateur Hermès International - Président du Conseil de Surveillance de SIA - Administrateur Charles Riley Consultant International - Administrateur ONET
Monsieur François Philippoteaux <i>Vice-Président</i> <i>Membre</i> : 11 juillet 1996 - 2008	<i>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier</i> : cf. tableau Cumul des mandats - Président de Laurent-Perrier Suisse <i>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier</i> : néant
Monsieur Michel Chiron⁽¹⁾ <i>Membre</i> : 07 juillet 2005 - 2011	<i>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier</i> : néant <i>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier</i> : Président du Conseil de Surveillance Partner-Jouet Expert comptable et ancien Commissaire aux Comptes
Monsieur Bernard de La Giraudière <i>Membre</i> : 11 juillet 1996 - 2008	<i>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier</i> : - Président de Laurent-Perrier UK <i>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier</i> : néant
Madame Claude de Nonancourt <i>Membre</i> : 11 juillet 1996 - 2008 <i>Lien familial</i> : épouse de M. Bernard de Nonancourt	<i>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier</i> : cf. tableau Cumul des mandats <i>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier</i> : néant
Monsieur Yann Duchesne⁽¹⁾ <i>Membre</i> : 3 juillet 2003 - 2009 <i>Adresse professionnelle</i> : Doughty & Hanson - 60, avenue Hoche 75008 Paris	<i>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier</i> : néant <i>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier</i> : - Associé Senior et Directeur Général pour la France du fonds d'investissement Doughty & Hanson - Président du Conseil de Surveillance de Saft - Président de Balta - Administrateur d'IPSOS - Administrateur d'Altran Technologies jusqu'au 30.06.2005 - Chairman de NAMG - Administrateur de TUMI - Administrateur de Moeller

<p>Monsieur Grant Gordon⁽¹⁾</p> <p><i>Membre : 26 octobre 1999 - 2011</i> <i>Adresse professionnelle : 36 Park Road, London, NW1 4S A - Grande-Bretagne</i></p>	<p><i>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : néant</i></p> <p><i>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier : Director General, Institute for Family Business (UK)</i></p>
<p>Monsieur Éric Meneux</p> <p><i>Membre : 26 octobre 1999 - 2011</i> <i>Lien familial : Époux de Stéphanie Meneux de Nonancourt, Membre du Directoire</i></p>	<p><i>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : néant</i></p> <p><i>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier : Docteur en médecine Chirurgien des hôpitaux</i> <i>Activité Libérale : clinique Sainte Isabelle et Hôpital Américain - Neuilly-sur-Seine</i></p>
<p>Monsieur Alain Nkontchou⁽¹⁾</p> <p><i>Membre : 26 octobre 1999 - 2011</i> <i>Adresse professionnelle : Crédit Suisse First Boston – One Cabot Square London E 144 QJ - Grande-Bretagne</i></p>	<p><i>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : néant</i></p> <p><i>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier : Managing Director en charge du Global Macro Proprietary Trading de Crédit Suisse First Boston à Londres</i></p>
<p>Monsieur Jean-Louis Pereyre</p> <p><i>Membre : 20 décembre 1994 - 2006</i> <i>Lien familial : Époux de Alexandra Pereyre de Nonancourt, Membre du Directoire</i></p>	<p><i>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier : néant</i></p> <p><i>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier : Président de la Maritime Archéologie et Prospection</i> <i>Administrateur de la Société Media Contact Services</i></p>

(1) Membres du Conseil de Surveillance indépendants.

Comités au sein du Conseil de Surveillance :

Certains Comités se sont réunis plusieurs fois au cours de l'exercice.

Le Comité de la Stratégie traite des plans à long terme, des investissements productifs et de communication, de la politique d'approvisionnement en raisins, d'acquisitions et d'alliances. Il est présidé par Bernard de Nonancourt et en font partie Maurice de Kervénoaël, François Philippoteaux et Alain Nkontchou.

Le Comité de l'Audit et de la Communication Financière traite des résultats, de leur analyse et de la communication de ceux-ci aux actionnaires. Il a pour mission de s'assurer de la qualité des méthodes comptables et des procédures internes, d'examiner les comptes sociaux et consolidés avant leur soumission au Conseil de Surveillance et de veiller à la qualité de la communication financière aux actionnaires. Il est présidé par Michel Chiron et en font partie Bernard de La Giraudière, Éric Meneux, Alain Nkontchou et Claude de Nonancourt.

Le Comité des Rémunérations et de Gouvernement d'Entreprise propose les conditions de rémunération des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire ainsi que les autorisations régissant les plans de stock-options et leur application aux membres du Directoire. Il formule aussi des avis sur la politique générale de rémunération des cadres. Il s'assure enfin de l'absence de conflit d'intérêts, de la fixation et de l'application de la politique de Gouvernement d'Entreprise. Il est présidé par Yann Duchesne et en font partie Michel Chiron, Grant Gordon et Jean-Louis Pereyre.

Contrôle interne

Au chapitre 7 figure le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe.

Tableau de cumul des mandats au sein des sociétés anonymes du Groupe Laurent-Perrier au 31 mars 2006

Sociétés		Laurent-Perrier	Champagne Laurent-Perrier	Champagne de Castellane	Société A.S.	Champagne Lemoine	Grands Vignobles de Champagne	Château Malakoff	
Conseil de Surveillance	M. Bernard de Nonancourt	Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 7 juillet 2005, puis, Membre du Conseil de Surveillance et Président d'Honneur	Président du Conseil de Surveillance		Président du Conseil de Surveillance	Président du Conseil d'Administration (non Directeur Général)	Président Directeur Général	Représentant permanent de L.P. Administrateur	
	M. Maurice de Kervénoaël	Président du Conseil de Surveillance à compter du 7 juillet 2005							
	M. Michel Chiron	Membre du Conseil de Surveillance à compter du 7 juillet 2005							
	M. Bernard de la Giraudière	Membre du Conseil de Surveillance							
	M. Grant E. Gordon	Membre du Conseil de Surveillance							
	M. Éric Meneux	Membre du Conseil de Surveillance							
	M. Alain Nkontchou	Membre du Conseil de Surveillance							
	Mme Claude de Nonancourt	Membre du Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance	Administrateur	Vice-Président du Conseil de Surveillance				
	M. Jean-Louis Pereyre	Membre du Conseil de Surveillance							
	M. François Philippoteaux	Vice-Président du Conseil de Surveillance	Vice-Président du Conseil de Surveillance						
	M. Yann Duschesne	Membre du Conseil de Surveillance							
	Directoire	M. Yves Dumont	Président du Directoire	Président du Directoire	Président du Conseil d'Administration		Représentant permanent de CLP	Représentant permanent de CLP	Président du Conseil d'Administration
		Mme Stéphanie Meneux	Membre du Directoire	Représentant permanent de L-P, membre du Conseil de Surveillance	Représentant permanent de CLP Administrateur	Membre du Directoire	Administrateur	Administrateur	Administrateur
Mme Alexandra Pereyre		Membre du Directoire	Membre du Directoire			Administrateur	Administrateur		

4.1.3. Conflits d'intérêt potentiels et gouvernement d'entreprise

Conflit d'intérêt

Il n'existe pas de conflits d'intérêt potentiels entre les devoirs à l'égard d'une part de Laurent-Perrier, et d'autre part des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire et leurs intérêts privés.

À la date du présent document et à la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années au moins, aucun des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance en fonction au 31 mars 2006 :

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été associé à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a été incriminé et/ou fait l'objet d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

Gouvernement d'entreprise

Le Groupe estime que ses pratiques se conforment au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

4.2. MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS TOTALES ET AVANTAGES DE TOUTES NATURES VERSÉS DURANT L'EXERCICE DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE PAR LAURENT-PERRIER OU TOUTES SOCIÉTÉS DU GROUPE

4.2.1. Membres du Directoire

La rémunération variable est fonction de l'atteinte des résultats du Groupe et de l'atteinte des objectifs individuels.

- Monsieur Yves Dumont
 - au titre de la rémunération fixe versée en 2005-2006 : 304,4 K€
 - au titre de la rémunération variable de l'exercice 2004-2005 versée au cours de l'exercice 2005-2006 : 160,6 K€
 - au titre d'un avantage en nature relatif au véhicule de fonction : 3,6 K€
 - attribution d'options d'achat d'actions en 2005-2006 : 10 000.
- Madame Stéphanie Meneux :
 - au titre de la rémunération fixe versée en 2005-2006 : 77,6 K€
 - au titre de la rémunération variable de l'exercice 2004-2005 versée au cours de l'exercice 2005-2006 : 13 K€.
- Madame Alexandra Pereyre :
 - au titre de la rémunération fixe versée en 2005-2006 : 77,8 K€
 - au titre de la rémunération variable de l'exercice 2004-2005 versée au cours de l'exercice 2005-2006 : 12,6 K€.

Seuls le Président du Directoire et Mme Alexandra Pereyre, ont perçu des rémunérations d'Administrateur (jetons de présence). Pour ces deux mandataires sociaux, les rémunérations d'Administrateur sont incluses dans les rémunérations fixes énoncées ci-dessus.

Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par la société ou ses filiales aux fins de versement des pensions, retraites ou autres avantages s'élève à 782,1 K€, réparti de la manière suivante :

	Yves Dumont	Stéphanie Meneux	Alexandra Pereyre
Retraite à prestations définies	494,6 K€	47,8 K€	50,2 K€
Indemnités de départ en retraite	131,2 K€	27,6 K€	30,7 K€

4.2.2. Membres du Conseil de Surveillance

- La rémunération brute versée à Monsieur Bernard de Nonancourt au cours de l'exercice 2005-2006 par les sociétés du Groupe s'est élevée à 171,5 K€.
- La rémunération brute versée à Maurice de Kervénoaël, au titre de son mandat de Président du Conseil de Surveillance de la société Laurent-Perrier, durant l'exercice 2005-2006 s'est élevée à 18,7 K€. Par ailleurs, Laurent-Perrier a versé à la société MDK Consulting, au sein de laquelle M. Maurice de Kervénoaël exerce des fonctions de gérant, des honoraires à hauteur de 56,2 K€ au titre de diverses prestations de services.
- Au titre des jetons de présence et en raison des mandats sociaux exercés dans les sociétés du Groupe :
 - Monsieur Michel Chiron a perçu 15,2 K€,
 - Monsieur Yann Duchesne a perçu 15,2 K€,
 - Monsieur Bernard de La Giraudière a perçu 15,2 K€,
 - Monsieur Grant Gordon a perçu 15,2 K€,
 - Monsieur Éric Meneux a perçu 15,2 K€,
 - Monsieur Alain Nkontchou a perçu 15,2 K€,
 - Monsieur Bernard de Nonancourt a perçu 11,4 K€,
 - Madame Claude de Nonancourt a perçu 15,2 K€,
 - Monsieur Jean-Louis Pereyre a perçu 15,2 K€,
 - Monsieur François Philippoteaux a perçu 22,8 K€.
- Aucun prêt ni aucune garantie n'ont été accordés par Laurent-Perrier aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

4.3. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES

4.3.1. Conformément aux dispositions de l'article L 225-184, alinéa 2 du Code de Commerce, tel que modifié par la Loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, et de l'article D 174-20 du décret du 23 mars 1967, le présent rapport a été établi par votre Directoire afin de vous rendre compte des attributions d'Options d'Achat d'Actions de la société et des sociétés contrôlées par elle qui sont intervenues au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006, au profit :

- des mandataires de la société et des sociétés qu'elle contrôle, à raison des mandats exercés dans celles-ci,
- des 10 salariés de ces sociétés, non mandataires sociaux, ayant bénéficié du plus grand nombre d'options au cours de cette période.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 précitées, le tableau ci-dessous décrit plus précisément le nombre, les dates d'échéance, et le prix des options ainsi consenties au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006 aux personnes visées ci-dessus, dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 juillet 2003.

	Nombre d'options consenties	Date d'échéance des options	Prix des options
1) MANDATAIRES SOCIAUX			
Yves Dumont	10 000	13 mars 2016	50,38 €
2) SALARIÉS NON MANDATAIRES AYANT REÇU LE PLUS GRAND NOMBRE D'OPTIONS			
	18 000	13 mars 2016	50,38 €

4.3.2. De même, le présent rapport doit, conformément aux dispositions de l'article L 225-184 précité du Code de Commerce, préciser le nombre et le prix des actions effectivement souscrites ou achetées suite à la levée d'une ou plusieurs options détenues sur la société ou sur les sociétés que celle-ci contrôle, par les mandataires de celles-ci, et par les dix salariés non mandataires sociaux de ces sociétés et dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé.

Nom des bénéficiaires	Nombre d'actions souscrites et achetées suite à levée d'options	Prix moyen pondéré en euros	Dates d'exercices des plans
1) MANDATAIRES SOCIAUX			
Yves Dumont	1 200	33,00 €	Du 12.06.2004 au 10.06.2009
2) SALARIÉS NON MANDATAIRES AYANT LEVÉ LE PLUS GRAND NOMBRE D'OPTIONS			
	49 819	33,00 €	Du 12.06.2004 au 10.06.2009
		34,00 €	Du 31.03.2005 au 29.03.2009
		30,63 €	Du 31.03.2005 au 29.03.2010
		29,97 €	Du 26.04.2005 au 24.04.2010
		27,66 €	Du 27.03.2006 au 25.03.2012

5 Patrimoine, situation financière et résultat

5.1. COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2005 ET 2006

Compte de résultat consolidé

(en M€, sauf résultat par action)

	Notes	31 mars 2006	31 mars 2005 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	4,15	208,07	190,97
Coût des ventes		(106,89)	(102,32)
Marge brute		101,18	88,65
Autres produits d'exploitation nets	4,16	1,41	1,90
Charges commerciales		(42,05)	(38,34)
Charges administratives		(19,20)	(18,03)
Résultat opérationnel courant		41,34	34,18
Autres charges et produits opérationnels	4,18	0,64	0,47
Résultat opérationnel		41,98	34,65
Coût de la dette financière nette		(8,99)	(8,57)
Autres produits et charges financiers		(0,00)	(0,41)
Résultat financier	4,19	(8,99)	(8,98)
Impôts sur les bénéfices	4,20	(10,42)	(9,29)
Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		0,01	(0,09)
Résultat net des activités en cours de cession			0,08
Résultat net		22,58	16,38
Résultat net : part des minoritaires		0,11	0,07
Résultat net : part du Groupe		22,47	16,31
Résultat net, part du Groupe par action (en euros)		3,87	2,82
Nombre d'actions		5 805 252	5 787 109
Résultat net, part du Groupe par action après dilution (en euros)		3,81	2,80
Nombre d'actions		5 895 320	5 820 127

(1) Après retraitement en normes IFRS des données antérieurement publiées en normes françaises

Les notes font partie intégrante des comptes

Bilan consolidé

<i>(en M€, sauf résultat par action)</i>	Notes	31 mars 2006	31 mars 2005
Actif			
Goodwill	4,1	24,41	24,41
Immobilisations incorporelles nettes	4,2	3,57	3,52
Immobilisations corporelles nettes	4,3	111,67	108,34
Participations dans les entreprises associées	4,4	0,25	0,24
Actifs financiers non courants	4,5	2,16	2,64
Actif d'impôt différé	4,14	0,98	0,98
Actif non courant		143,04	140,13
Stocks et en cours	4,6	325,52	305,87
Créances clients	4,7	39,55	33,27
Autres créances	4,8	13,01	13,49
Actifs destinés à être cédés			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,12	7,51	14,12
Actif courant		385,59	366,75
TOTAL DE L'ACTIF		528,63	506,88

<i>(en M€, sauf résultat par action)</i>	Notes	31 mars 2006	31 mars 2005
Passif			
Capital		22,59	22,59
Réserves liées au capital		22,74	22,74
Réserve de réévaluation		15,25	13,59
Autres réserves		107,67	92,69
Ecart de conversion		(0,29)	(0,19)
Capitaux propres - part du Groupe		167,96	151,42
Intérêts minoritaires		1,87	1,73
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	4,9	169,83	153,15
Provisions pour risques et charges - part à LT	4,10	8,70	9,95
Dettes financières à long terme	4,12	241,98	240,36
Autres dettes à long terme	4,13	2,88	2,11
Passifs d'impôt différé	4,14	13,99	13,48
Passif non courant		267,55	265,90
Dettes financières à court terme	4,12	10,11	5,89
Fournisseurs		60,32	62,81
Dettes fiscales et sociales		12,18	10,72
Passif d'impôt exigible			
Autres dettes		8,64	8,41
Passif courant		91,25	87,83
TOTAL DU PASSIF		528,63	506,88

Les notes font partie intégrante des comptes.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

(en M€, sauf résultat par action)

	31 mars 2006	31 mars 2005
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS A L'ACTIVITÉ		
Résultat net des sociétés intégrées	22,58	16,38
Dotations nettes aux amortissements et provisions	3,59	4,25
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	(0,24)	
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie	0,09	0,10
Quote part dans le résultat des mises en équivalence	(0,01)	0,09
Plus values de cession, nettes d'impôt	0,23	(0,23)
Capacité d'autofinancement après impôt	26,24	20,59
Charge d'impôt (y compris l'impôt différé)	10,42	9,29
Capacité d'autofinancement avant impôt	36,66	29,88
Impôt versé	(10,67)	(6,00)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
- Stocks et en cours	(19,66)	(19,90)
- Créances clients	(6,35)	(3,63)
- Fournisseurs	(2,32)	2,66
- Autres créances et autres dettes	3,24	(2,64)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ (A)	0,90	0,37
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(5,70)	(14,73)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0,06	3,55
Variation nette des autres immobilisations financières	0,05	0,72
Incidence des variations de périmètre		
Autres flux liés aux opérations d'investissement		
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(5,59)	(10,46)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENTS (C)		
Dividendes mis en paiements au cours de l'exercice	(4,45)	(3,88)
Vente (Rachat) d'actions propres	1,73	
Emission d'emprunts	7,78	18,67
Remboursement d'emprunts	(1,10)	(4,45)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	3,96	10,34
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (A+B+C)	(0,73)	0,25
Trésorerie nette en début de période	13,12	12,95
Incidence des variations de cours de devises	0,02	(0,08)
Incidence des variations de périmètre et changement de méthodes de consolidation	(5,07)	
Variation de trésorerie	(0,73)	0,25
TRÉSORERIE NETTE A LA FIN DE LA PÉRIODE	7,34	13,12

Variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves de réévaluation	Action propres	Réserves consolidées	Écart de conversion	Total part du groupe	Minoritaires	Total
<i>en M€ sauf le nombre d'actions</i>									
1^{er} avril 2004 - IFRS	22,59	22,74	13,27		80,29	(0,03)	138,86	1,50	140,36
Variation de valeur des terres à vignes			0,31				0,31	0,16	0,48
Écart de conversion						(0,16)	(0,16)		(0,16)
Variations de valeur reconnues directement en capitaux propres			0,31			(0,16)	0,16	0,16	0,32
Résultat 2004-2005					16,31		16,31	0,07	16,38
Total des charges et produits comptabilisés			0,31		16,31	(0,16)	16,46	0,23	16,70
Charges liées aux plans d'options					0,10		0,10		0,10
Dividendes versés					(3,89)		(3,89)		(3,89)
Variation de périmètre et autres					(0,12)		(0,12)		(0,12)
31 mars 2005 - IFRS	22,59	22,74	13,59		92,69	(0,19)	151,42	1,73	153,15
Retraitements d'application IAS 39			(0,84)	(4,50)	(0,42)		(5,76)		(5,76)
31 mars 2005 IFRS après IAS 39	22,59	22,74	12,74	(4,50)	92,27	(0,19)	145,66	1,73	147,39
Couverture de la charge d'intérêt future - variation de valeur			1,31				1,31		1,31
Variation de valeur des terres à vignes			1,20				1,20	0,09	1,28
Écart de conversion						(0,10)	(0,10)		(0,10)
Variations de valeur reconnues directement en capitaux propres			2,51			(0,10)	2,41	0,09	2,49
Résultat 2005-2006					22,47		22,47	0,11	22,58
Total des charges et produits comptabilisés			2,51		22,47	(0,10)	24,88	0,19	25,07
Vente (Rachat) d'actions propres				1,96			1,96		1,96
Mouvement de la provision pour risque sur rachat d'actions propres				(0,24)			(0,24)		(0,24)
Charges liées aux plans d'options					0,10		0,10		0,10
Dividendes versés					(4,40)		(4,40)	(0,05)	(4,45)
Variation de périmètre et autres						0,00	0,00		0,00
31 mars 2006 - IFRS	22,59	22,74	15,25	(2,78)	110,44	(0,29)	167,97	1,87	169,84

5.2. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2006

S'appuyant sur la tolérance formulée par l'AMF quant à la présentation comparative des notes annexes, le Groupe a décidé de présenter uniquement l'exercice 2004/2005 en normes IFRS en comparaison de l'exercice 2005/2006 également en IFRS. Le passage pour 2004/2005 du référentiel français au référentiel IFRS est détaillé en note 5. et la comparaison entre les données 2003/2004 et 2004/2005 dans le référentiel français est disponible dans les documents de référence 2003/2004 et 2004/2005.

Notes annexes aux états financiers consolidés

Les montants sont exprimés en millions d'euros sauf mention contraire

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Groupe Laurent-Perrier exerce sa principale activité dans la production et la vente des vins de Champagne sous quatre marques principales, du milieu au haut de gamme.

Laurent-Perrier S.A. (Siège social : 32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne et N° de SIRET 335 680 096 00021) est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, cotée à Euronext Paris.

Les états financiers consolidés du Groupe Laurent-Perrier pour l'exercice clos le 31 mars 2006 ont été arrêtés par le Conseil de Surveillance du 30 mai 2006 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 6 juillet 2006. Ils sont exprimés en millions d'euros, sauf indication contraire.

2. PRINCIPES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente aux deux exercices présentés.

2.1. Référentiel comptable retenu

Les états financiers du Groupe Laurent-Perrier sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC (Standards Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Le Groupe Laurent-Perrier a adopté les IFRS pour la première fois le 1^{er} avril 2004. Les états financiers de l'exercice 2004-2005, ainsi que le bilan d'ouverture du 1^{er} avril 2004, ont été retraités conformément à IFRS 1 – Première adoption des normes internationales d'information financière afin de refléter les effets des changements de méthodes liés à l'adoption des IFRS. L'effet du changement de référentiel comptable est décrit au § 5.

Les normes IAS 32 – Instruments financiers : Information à fournir et présentation et IAS 39 : Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation sont appliquées à compter du 1^{er} avril 2005. L'effet de ce changement de méthode a été comptabilisé dans les capitaux propres au 1^{er} avril 2005 et est décrit au § 5.4. En application de l'option donnée par la norme IFRS 1 précitée, l'information donnée au titre de l'exercice 2004-2005 n'a pas été retraitée et n'est donc pas comparable. Par contre, le Groupe appliquera les amendements de l'IAS 39 relatifs aux couvertures de flux de trésorerie intragroupe futures et à l'option juste valeur à compter du 1^{er} avril 2006. L'impact éventuel de ces amendements est en cours d'évaluation.

Enfin, le Groupe Laurent-Perrier a décidé de ne pas appliquer par anticipation l'amendement à IAS 1 (Présentation des états financiers et informations sur le capital) et la norme IFRS 7 relatives aux informations à fournir sur les instruments financiers, applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

2.2. Bases d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des terres à vignes, des récoltes vendangées par Laurent-Perrier et de certaines catégories d'instruments financiers, qui sont évaluées à leur juste valeur. Les valeurs comptables des actifs et des passifs reconnus au bilan et qui font l'objet d'une couverture sont ajustées pour tenir compte des variations de juste valeur des risques couverts.

2.3. Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers nécessite que la direction du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits apparaissant au compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement :

- les tests de dépréciation (hypothèses décrites au § 2.10) ;
- les provisions pour retraite (hypothèses décrites au § 4.11) ;
- les charges sur les stocks options (IFRS 2) ;
- la comptabilisation des couvertures en juste valeur (IAS 39).

2.4. Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions intra-Groupe, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés.

Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés à l'intérieur du Groupe ; elles sont alors considérées comme un indicateur de perte de valeur.

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût. La participation du Groupe dans les entreprises associées comprend le goodwill (net de tout cumul de pertes de valeur) identifié lors de l'acquisition.

Les profits latents sur les transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans les entreprises associées. Les pertes latentes sont également éliminées, à moins qu'en cas d'actif cédé la transaction n'indique une perte de valeur.

Les méthodes comptables des filiales et des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le Groupe.

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes arrêtés au 31 mars.

2.5. Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro sont convertis en euros :

- aux cours de clôture pour les postes de bilan ;
- aux cours moyens de la période pour les éléments du compte de résultat.

Les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites en capitaux propres, en « écart de conversion ».

2.6. Opérations en devises et couvertures de change

Les opérations en devises étrangères réalisées par les sociétés consolidées sont converties dans leur monnaie fonctionnelle aux cours des devises à la date des opérations.

Les créances et dettes exprimées en devises étrangères sont converties aux cours de ces devises à la date de clôture.

Les pertes et les gains de change latents résultant de cette conversion sont enregistrés :

- en résultat opérationnel courant pour les opérations commerciales d'achats et de ventes
- en résultat financier pour les opérations de nature financière.

Les pertes et les gains de change résultant de la conversion d'opérations ou créances et dettes intragroupe en devises étrangères, ou de leur élimination, sont enregistrés au compte de résultat, à moins qu'ils ne proviennent d'opérations de financement intragroupe à long terme pouvant être considérées comme faisant partie de l'actif net de la filiale : ils sont dans ce cas inscrits dans les capitaux propres, en « écart de conversion ».

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture d'opérations commerciales en devises, ceux-ci sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture. La variation de valeur de marché de ces instruments dérivés est enregistrée :

- en marge brute pour la part efficace de la couverture des créances et dettes inscrites au bilan à la date de clôture ;
- en capitaux propres, en réserve de réévaluation, pour la part efficace de la couverture de flux de trésorerie futurs, ce montant étant transféré en marge brute lors de la comptabilisation des créances et dettes objets de la couverture ;
- en résultat financier pour la part inefficace de la couverture.

2.7. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux principes énoncés par IFRS 3 – Regroupements d'entreprises.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur. La différence existant entre le coût d'acquisition et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition est comptabilisée au poste « goodwill », qui n'est pas amorti et qui fait l'objet de test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au moins une fois par an (voir § 2.10 infra).

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés, le goodwill négatif est immédiatement reconnu en résultat dans les « autres produits et charges opérationnels ».

2.8. Immobilisations incorporelles

Seules les marques acquises, individualisables et de notoriété reconnue sont inscrites à l'actif, à la valeur déterminée lors de leur acquisition.

Les frais de dépôt de marque ou les frais pour développer une marque existante constituent des charges de l'exercice. Le Groupe a qualifié ses marques principales comme des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie. Elles ne sont donc pas amorties, mais elles font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et, dans tous les cas, au minimum une fois par an. Lorsque leur valeur recouvrable, fondée sur les critères ayant prévalu lors de leur acquisition, s'avère inférieure de façon durable à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement par des logiciels amortis sur leur valeur d'utilité, entre 1 et 8 ans.

2.9. Immobilisations corporelles

A l'exception des terres à vignes, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de l'IAS 16 – Immobilisations corporelles. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les terres à vignes sont évaluées à leur valeur de marché, conformément à l'autre traitement autorisé par l'IAS 16. La valeur de marché est déterminée à partir des valeurs « dominantes » publiées au Journal Officiel le plus récent. Les terres à vignes nouvellement acquises restent valorisées à leur coût d'acquisition pendant les neuf premières années. Toutefois, en cas de baisse significative des valeurs de marché publiées au JO pendant cette période, un test de dépréciation approprié est réalisé.

L'écart entre le coût historique et la valeur réévaluée est inscrit dans les capitaux propres en « Réserve de réévaluation ». Si la valeur de marché devient inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constatée en résultat du montant de la différence.

Les frais de plantation, considérés comme des agencements de terrains, sont maintenus au coût historique et amortis sur 25 ans.

L'amortissement des autres actifs commence lorsque les actifs sont prêts à être utilisés. À partir de la date de mise en service du bien, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composantes, sur leur durée d'utilité :

- Constructions et aménagements :	10 à 50 ans
- Installations techniques, matériel :	4 à 30 ans
- Autres :	4 à 20 ans

La valeur résiduelle des immobilisations est prise en compte dans le calcul des amortissements lorsqu'elle est jugée significative.

Les biens financés par un contrat de location-financement sont immobilisés lorsque ces contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens, sur la base de la valeur actuelle des loyers à verser ou sur la base de la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Les contrats de location dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au Groupe sont classés en location simple. Les paiements au titre des locations simples sont comptabilisés en charge de façon linéaire sur la durée du contrat.

2.10. Dépréciation des actifs à long terme

Conformément à IAS 36 – Dépréciation d'actifs, le Groupe procède à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs long terme selon le processus suivant :

- les actifs corporels et incorporels amortissables font l'objet d'un test de dépréciation s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations ;
- les actifs incorporels non amortissables et les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation dès qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable à la plus élevée des deux valeurs suivantes : prix de vente net de coûts de sortie ou valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par l'utilisation continue des actifs testés pendant leur période d'utilité et de leur cession éventuelle à l'issue de cette période. La Direction utilise à cet effet ses dernières prévisions de trésorerie établies sur 5 ans et détermine, à l'issue de cet horizon, une valeur terminale. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe. Celui-ci intègre le taux de rendement attendu par un investisseur dans le secteur d'activité et la prime de risque propre au Groupe.

Les tests de dépréciation sont réalisés, selon les circonstances, individuellement sur les actifs, ou au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ces actifs sont rattachés. Les UGT correspondent au plus petit groupe d'actifs homogènes générant des flux de trésorerie autonomes d'autres groupes d'actifs. Le rattachement des goodwill aux UGT est réalisé selon la manière dont la Direction du Groupe suit la performance des opérations et apprécie les synergies liées aux acquisitions.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. L'éventuelle dépréciation des actifs d'une UGT est imputée prioritairement sur le goodwill concerné. Toute dépréciation de ce dernier est alors définitive.

2.11. Titres de participation non consolidés et autres actifs financiers

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées sont initialement enregistrés à leur juste valeur. Ils sont ensuite valorisés à chaque clôture :

- à leur coût (net des dépréciations éventuelles), pour les participations dont la valeur n'est pas significative ;
 - à leur juste valeur, pour les participations qualifiées comme « actifs disponibles à la vente ». Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres jusqu'à la cession effective des titres.
- Lorsque les circonstances permettent de conclure que la perte de valeur est définitive, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

Lorsque les participations restent valorisées à leur coût, notamment si leur juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable, elles font l'objet d'un test de dépréciation. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée en fonction de la part du Groupe dans l'actif net, la rentabilité future attendue et les perspectives de développement de l'entité représentative de l'investissement.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Sur cette base, les prêts à long terme sans intérêt sont donc inscrits au bilan pour leur valeur actualisée.

2.12. Actifs non courants détenus en vue de la vente

Un actif est classé en « actif détenu en vue de la vente » si :

- la vente est hautement probable dans un horizon raisonnable,
- ou l'actif est disponible en vue d'une vente immédiate dans son état actuel et un plan de vente de l'actif a été engagé par la direction.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont classés sur une ligne particulière du bilan consolidé. Conformément à IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, ces actifs sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur valeur de marché diminuée des coûts nécessaires à la réalisation de la vente.

2.13. Stocks et en cours

À l'exception des raisins récoltés par le Groupe dans ses propres vignes, les stocks sont évalués au prix de revient, sans que celui-ci puisse excéder la valeur nette de réalisation. La méthode de valorisation retenue est le coût unitaire moyen pondéré excluant les frais financiers.

Les stocks de vins produits à partir des raisins récoltés par le Groupe dans ses vignes sont évalués en valeur de marché de la vendange concernée, comme si les raisins avaient été acquis. L'impact de cette évaluation est constaté au compte de résultat sur la ligne « Coût des ventes ».

Ces raisins propres ne sont valorisés au prix de marché que lorsque le Groupe a une information sur le rendement et la valeur de marché de la récolte à venir ; en conséquence, au 31 mars, aucune valeur de marché relative à la récolte future n'est prise en compte dans les états financiers .

Les vins bloqués détenus pour le compte des livreurs (indisponibles avant une décision de déblocage émanant des organismes professionnels) ne comprennent que les coûts de pressurage et de vinification à l'exclusion de tout autre coût. En cas de baisse significative du niveau d'activité à certains stades de production, il est pratiqué l'imputation rationnelle des frais fixes pour l'évaluation des stocks, afin de n'intégrer aucune charge de sous-activité dans le prix de revient des stocks.

Bien que le processus de vieillissement du champagne impose de conserver les stocks plus d'un an, ceux-ci restent classés dans l'actif courant conformément à la durée du cycle d'exploitation.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les marges réalisées sur les transactions entre sociétés consolidées sont neutralisées (à l'exception de celles reflétant la valeur de marché des raisins).

2.14. Clients et créances d'exploitation

Les créances sont comptabilisées à la valeur nominale.

Elles ne sont comptabilisées pour leur montant actualisé que lorsque l'échéance est supérieure à un an et que l'effet de l'actualisation est significatif.

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte. L'identification des créances douteuses, ainsi que le montant des provisions correspondantes, est fondée sur l'expérience historique des pertes définitives des créances et l'ancienneté des créances. Le montant de la provision est comptabilisé en résultat en « Charges commerciales ». Lorsque la certitude est acquise qu'une créance douteuse ne sera pas récupérée, ladite créance et sa provision sont annulées par le compte de résultat.

2.15. Impôts différés

Les impôts différés relatifs aux différences temporelles existant entre les bases taxables et les bases comptables des actifs et passifs consolidés sont constatés selon la méthode du report variable, au taux votés ou quasiment votés à la date de clôture.

Les actifs d'impôt différé ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer dans un délai raisonnable grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours des exercices suivants.

Les impôts différés ne font l'objet d'aucune actualisation.

Les impôts éventuellement à la charge du Groupe sur les distributions de dividendes des filiales sont provisionnés dès lors que la décision de distribution a été prise formellement à la date d'arrêt des comptes. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale.

Lors des arrêts intermédiaires, le taux d'impôt retenu pour le calcul de la charge de la période est le taux résultant des projections pour l'ensemble de l'exercice.

Tous les retraitements donnent lieu à reconnaissance d'impôts différés.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

2.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués par les liquidités et les placements disponibles à moins de trois mois, dont la valeur n'est pas soumise de manière significative à l'évolution de cours ou d'indices et les découverts bancaires. A défaut, ceux-ci sont présentés sur une ligne distincte du bilan. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les « emprunts ».

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur, dont les variations sont constatées en résultat financier.

2.17. Actions propres

Lorsqu'une des sociétés du Groupe achète des actions de la Société (actions propres), le montant versé en contrepartie, y compris les coûts marginaux directement attribuables (nets de l'impôt sur le résultat), est déduit des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société jusqu'à l'annulation ou la cession des actions. En cas de vente ultérieure de ces actions, les produits perçus, nets des coûts marginaux directement attribuables à la transaction et de l'incidence fiscale afférente, sont inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société.

2.18. Plans d'option d'achat et d'option de souscription d'actions

Les plans d'achats d'actions sont accordés aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément aux dispositions de IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions, les plans mis en place après le 7 novembre 2002 font l'objet d'une valorisation à la date d'attribution et d'une comptabilisation en charge de personnel sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires, en général 4 ans. Cette charge, représentant la valeur de marché de l'option à la date de son attribution, est enregistrée en contrepartie d'une augmentation des réserves.

Compte tenu de leurs caractéristiques, les plans sont valorisés selon le modèle d'évaluation de Black & Scholes.

2.19. Engagements de retraite et autres avantages du personnel

Le Groupe offre à ses employés différents régimes de retraite supplémentaire, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme, en fonction des réglementations et usages en vigueur dans les pays d'exercice de l'activité. Les montants relatifs aux régimes à prestations définies font l'objet de provisions estimées sur la base d'évaluations actuarielles. Ces engagements sont calculés selon les principes de la norme IAS 19, utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les principales hypothèses actuarielles retenues sont présentées au § 4.11.

Les effets cumulés des écarts actuariels, qui résultent d'ajustements liés à l'expérience ou de changements d'hypothèses, sont comptabilisés de la manière suivante :

- la fraction des pertes et gains actuariels, représentant au maximum 10 % du plus faible montant entre la valeur actuelle de la dette actuarielle d'une part et la juste valeur des fonds du régime d'autre part, n'est pas comptabilisée ;
- la fraction des pertes et gains actuariels excédant ce corridor de 10 % est amortie à compter de l'exercice suivant, de manière linéaire, sur la durée résiduelle de service restant à accomplir par le personnel concerné.

Le coût des services passés résultant notamment de la modification éventuelle des droits prévus par un régime ou de l'élargissement du nombre de leurs bénéficiaires à compter du 1^{er} avril 2004, est amorti sur la durée de service qu'il reste à accomplir par le personnel concerné.

2.20. Provisions pour risques et charges

Le Groupe constate une provision lorsqu'il existe à la clôture une obligation vis-à-vis d'un tiers, résultant d'un événement passé, que la perte ou le paiement en découlant est probable et peut être raisonnablement évalué. Lorsque l'échéance de cette obligation est supérieure à un an, le montant de la provision est actualisé si son impact est significatif. Les effets de l'actualisation éventuelle sont enregistrés en résultat financier.

Au cas où ce passif n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans ses engagements hors-bilan.

2.21. Dettes financières

À l'exception des instruments financiers dérivés, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti par application du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

2.22. Dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la Société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la Société.

2.23. Instruments financiers et dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et couvrir opérationnellement les risques de variation de taux de change et de taux d'intérêts. Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Les instruments dérivés détenus par le Groupe et qualifiés comptablement de couverture au sens de la norme IAS 39 sont en majorité :

- pour la couverture de taux : des swaps de couverture de flux de trésorerie futurs (receveur Euribor 3M, payeur taux fixe),
- pour la couverture de change : des achats et ventes à terme fermes de devises.

La comptabilité de couverture prévue par la norme IAS 39 est appliquée de façon prospective à compter du 1^{er} avril 2005. Les opérations de couverture font l'objet d'une documentation spécifique à cette date. Un test d'efficacité est effectué au 1^{er} avril 2005, puis à chaque clôture.

L'efficacité de la couverture sur le plan comptable est vérifiée par le rapport des variations de valeur respective du dérivé et du sous-jacent couvert, ce rapport devant rester dans une fourchette comprise entre 80 % et 125 %.

En cas d'absence de relation de couverture ou pour la partie inefficace des couvertures, les variations de valeur des instruments dérivés sont enregistrées en résultat financier.

Au bilan, les instruments dérivés sont classés en autres créances ou autres dettes.

2.24. Reconnaissance des revenus

Le chiffre d'affaires inclut les ventes de marchandises en gros à des distributeurs et agents, ainsi que les ventes au détail, qui sont constatées respectivement lors du transfert de propriété, le plus souvent lors de l'expédition, ou lors de l'achat par la clientèle.

Il est présenté net de toutes formes de remises et ristournes, y compris les sommes versées dans le cadre d'accords de coopération commerciale avec le distributeur, ainsi que des droits sur vins et alcools.

Compte tenu de leur caractère accessoire, seule la marge réalisée sur les ventes de produits intermédiaires et de prestations de services à caractère industriel est présentée dans le compte de résultat, sur la ligne « autres charges et produits d'exploitation ».

2.25. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction des actions Laurent-Perrier auto-détenues inscrites en diminution des capitaux propres.

Le résultat net par action après dilution est calculé en ajustant le résultat net part du Groupe et le nombre d'actions en circulation de l'effet dilutif de l'exercice des plans d'options ouverts à la date de clôture. La dilution rattachée aux options est déterminée plan par plan selon la méthode du rachat d'actions, en l'occurrence le nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché (cours de fin d'exercice) à partir des fonds recueillis lors de l'exercice des options, en ne retenant que les plans dont le prix d'exercice est inférieur à la juste valeur de l'action.

2.26. Soldes intermédiaires du compte de résultat

L'activité principale du Groupe consiste à produire et vendre des vins de Champagne sous quatre marques principales, du milieu au haut de gamme. Le résultat opérationnel courant provient de cette activité, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou occasionnelles, principales ou accessoires.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent le résultat d'opérations qui, en raison de leur nature et/ou leur fréquence, ne peuvent être considérées comme faisant partie des activités du Groupe.

Il s'agit en particulier des dépréciations éventuelles des actifs incorporels non amortis et des goodwill, ainsi que du résultat de cession d'actifs immobilisés ou d'entités consolidées s'il est significatif.

2.27. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie consolidé est préparé en utilisant la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et autres instruments de placement, sous déduction des découverts bancaires.

2.28. Information sectorielle

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le groupe opère.

L'information sectorielle présentée au § 4.15 repose sur les secteurs géographiques suivis par la direction du Groupe pour l'analyse et le suivi de la performance opérationnelle. Le chiffre d'affaires est ventilé en fonction de la localisation des clients du groupe alors que les autres données sont basées sur l'implantation géographique des sociétés du groupe.

3. PRINCIPALES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE

Acquisitions et cessions de l'exercice :

NÉANT

4. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

4.1. Goodwill

4.1.1. Principaux goodwills

	Année d'acquisition	31 mars 06 Net	31 mars 05 Net
Titres de la SA Champagne Laurent-Perrier	1998	2,19	2,19
Titres de la SA Champagne de Castellane	1999	1,64	1,64
Titres de la SA Laurent-Perrier Suisse	2000	0,18	0,18
Titres de la SA A.S.	2001	0,35	0,35
SARL Alain Mandois	2003	0,72	0,72
SA Château Malakoff	2004	19,23	19,23
SC Dirice	2005	0,10	0,10
TOTAL		24,41	24,41

4.1.2. Mouvements de l'exercice

Les principaux mouvements de la période entre l'ouverture et la clôture s'analysent comme suit :

	31 mars 06	31 mars 05
Goodwills nets à l'ouverture	24,41	22,85
Acquisitions		0,10
Cessions		
Perte de valeur		
Autres		1,46
Goodwills nets à la clôture	24,41	24,41

4.1.3. Tests de dépréciation périodiques

Les tests de dépréciation effectués sur les unités génératrices de trésorerie incluant des goodwills n'ont pas révélé de perte de valeur à comptabiliser. Les principales natures d'hypothèses utilisées pour déterminer les flux de trésorerie sont les suivantes :

- valeurs de marché du raisin et des terres à vignes ;
- évolution des ventes sur les marchés français, britannique et nord-américain.

Les principales hypothèses de taux utilisées sont les suivantes :

- taux de progression à long terme des ventes, au-delà de l'horizon de prévision à 5 ans ;
- taux d'actualisation : coût moyen pondéré du capital et de la dette. Le taux retenu au 31 mars 2006 est de 6 %.

Les calculs réalisés au 31 mars 2005 et au 31 mars 2006 ne mettent pas en évidence la nécessité de constater une dépréciation sur ces goodwills.

4.2. Immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles par catégorie d'immobilisation s'analyse de la façon suivante :

Valeurs brutes	Valeurs brutes au 1 ^{er} avril 2005	Variations de périmètre	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeurs brutes au 31 mars 2006
Marques	3,34				(0,05)	3,29
Logiciels	1,54		0,24			1,78
Autres						
TOTAL	4,88		0,24		(0,05)	5,07

Amortissements	Montants à l'ouverture	Variations de périmètre	Dotations de l'exercice	Amort. sur éléments sortis	Autres mouvements	Montant à la clôture *
Marques	0,04				(0,04)	
Logiciels	1,32		0,18			1,50
Autres						
TOTAL	1,36		0,18		(0,04)	1,50
Valeur nette	3,52		0,06		(0,01)	3,57

Valeurs brutes	Valeurs brutes au 1 ^{er} avril 2004	Variations de périmètre	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeurs brutes au 31 mars 2005
Marques	3,98			(0,64)		3,34
Logiciels	1,44		0,13	(0,03)		1,54
Autres						
TOTAL	5,42		0,13	(0,67)		4,88

Amortissements	Montants au 1 ^{er} avril 2004	Variations de périmètre	Dotations de l'exercice	Amort. sur éléments sortis	Autres mouvements	Montant au 31 mars 2005
Marques	0,04					0,04
Logiciels	1,15		0,19	(0,02)		1,32
Autres						
TOTAL	1,19		0,19	(0,02)		1,36
Valeur nette	4,23		(0,06)	(0,65)		3,52

Le poste « marques » correspond aux seules marques Laurent-Perrier et Salon pour leur valeur historique. Ces marques sont considérées comme ayant une durée de vie indéfinie et les tests de valeur sont favorables.

4.3. Immobilisations corporelles

4.3.1. Variation des immobilisations corporelles

Valeurs brutes	Valeurs brutes au 1 ^{er} avril 2005	Variations de périmètre	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeurs brutes au 31 mars 2006
Terrains	77,01		0,07		2,13	79,21
Vignobles	5,55		0,10		0,13	5,78
Constructions	31,48		1,78	(0,24)	0,20	33,21
Inst. techn. mat. et outillages	37,50		2,71	(0,13)	0,16	40,24
Autres immobilisations corp.	4,61		0,26	(0,06)	(0,01)	4,80
Immobilisations en cours	0,91		0,55		(0,67)	0,78
TOTAL	157,06		5,46	(0,43)	1,93	164,01

Amortissements	Montants à l'ouverture	Variations de périmètre	Dotations de l'exercice	Amort. sur éléments sortis	Autres mouvements	Montant à la clôture *
Terrains	0,05		0,00	(0,00)		0,05
Vignobles	2,59		0,18			2,78
Constructions	14,29		1,17		(0,00)	15,46
Inst. techn. mat. et outillages	27,82		2,23	(0,07)	(0,01)	29,97
Autres immobilisations corp.	3,97		0,19	(0,06)		4,09
TOTAL	48,72		3,78	(0,14)	(0,01)	52,35
Valeur nette	108,34		1,68	0,30	1,94	111,67

Valeurs brutes	Valeurs brutes au 1 ^{er} avril 2004	Variations de périmètre	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeurs brutes au 31 mars 2005
Terrains	66,70	0,33	10,47	(0,49)		77,01
Vignobles	4,81	0,64	0,06		0,04	5,55
Constructions	34,63		0,22	(3,74)	0,37	31,48
Inst. techn. mat. et outillages	35,65		2,16	(0,32)	0,01	37,50
Autres immobilisations corp.	5,01		0,14	(0,51)	(0,03)	4,61
Immobilisations en cours	0,31		0,74		(0,14)	0,91
TOTAL	147,11	0,97	13,79	(5,06)	0,25	157,06

Amortissements	Montants au 1 ^{er} avril 2004	Variations de périmètre	Dotations de l'exercice	Amort. sur éléments sortis	Autres mouvements	Montant brut au 31 mars 2005
Terrains	0,05		0,00			0,05
Vignobles	2,11	0,30	0,18			2,59
Constructions	14,12		1,15	(0,98)		14,29
Inst. techn. mat. et outillages	25,70		2,32	(0,25)	0,05	27,82
Autres immobilisations corp.	4,00		0,41	(0,24)	(0,20)	3,97
TOTAL	45,98	0,30	4,06	(1,47)	(0,15)	48,72
Valeur nette	101,13	0,67	9,73	(3,59)	0,40	108,34

Les terres à vignes ont fait l'objet d'une réévaluation à l'ouverture des exercices 2004/2005 et 2005/2006 pour un montant de 18,65 M€.
 Une réévaluation complémentaire a été effectuée au 31 mars 2006 pour un montant de 1,81 M€.
 Ces réévaluations ont été enregistrées dans les capitaux propres en écarts de réévaluation pour leur montant net d'IS.

4.3.2. Locations simples

La charge locative des exercices 2005-2006 et 2004-2005 s'analyse comme suit :

	31 mars 06	31 mars 05
Loyers	1,77	1,71
Loyers conditionnels	0,00	0,00
Sous-location	0,00	0,00
TOTAL CHARGE LOCATIVE	1,77	1,71

4.4. Participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées représentent la quote-part de 26,16 % dans la SAS Réhoboam (et sa filiale japonaise Jéroboam) et 49 % de la SARL Pétret-Martinval.

	2005-2006	2004-2005
Au 1 ^{er} avril	0,25	0,25
Acquisition		
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		
Écart de conversion		
Autres variations de capitaux propres		
Au 31 mars	0,25	0,25

La quote-part du Groupe dans les résultats et les actifs de ses participations associées, dont aucune n'est cotée, est exposée ci-dessous :

	% part.	Actifs	Passifs	Produits	Résultat
2004-2005					
SAS Réhoboam	25,33 %	0,16	0,46	0,00	- 0,30
SARL Pétret-Martinval	49,0 %	0,07	0,05	0,04	0,02
2005-2006					
SAS Réhoboam	26,16 %	0,17	0,16	0,01	0,01
SARL Pétret-Martinval	49,0 %	0,07	0,06	0,04	0,01

4.5. Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont détaillées ci-dessous :

	31 mars 06	31 mars 05
	Net	Net
Titres non consolidés		
Prêts	1,97	2,45
Autres	0,19	0,19
TOTAL	2,16	2,64

Les prêts correspondent principalement à des prêts accordés à des partenaires viticulteurs ; les prêts à échéance à plus d'un an bénéficient de garanties.
 Ils font l'objet d'une actualisation au taux de marché équivalent de 3 % s'ils sont sans intérêt.

4.6. Stocks et en cours

	31 mars 06			31 mars 05
	Brut	Provisions	Net	Net
Marchandises et produits finis	236,90		236,90	218,30
Matières premières et produits en cours	88,76	(0,14)	88,62	87,57
TOTAL	325,66	(0,14)	325,52	305,87

La provision pour dépréciation concerne principalement des articles publicitaires.

Afin de tenir compte du niveau de l'activité sur certains stades de production, le Groupe pratique l'imputation rationnelle des frais fixes pour la valorisation des stocks. Au titre de l'exercice 2005-2006, l'activité est considérée comme normale ; aucune charge de sous-activité n'est donc enregistrée dans le compte de résultat.

Le prix de revient des stocks inclut l'impact de la mise à la valeur de marché des raisins provenant des vignobles du groupe :

	Exercices antérieurs	Exercice 2004/2005	Exercice 2005/2006
Mise à la valeur de marché des vendanges	2,8	2,4	2,7
Effet de la sortie des stocks		-1,0	-1,7
Incidence sur le coût des ventes de l'exercice		1,4	1,0
Incidence sur la valeur des stocks à la clôture		4,2	5,2

4.7. Clients et créances rattachées

	31 mars 06			31 mars 05
	Brut	Provisions	Net	Net
Clients	40,76	(1,21)	39,55	33,27
TOTAL	40,76	(1,21)	39,55	33,27

Il n'y a pas de concentration du risque de crédit au titre des créances clients en raison de leur nombre important et de leur implantation internationale.

4.8. Autres créances

Les autres créances s'analysent ainsi :

	31 mars 06	31 mars 05
État - Créances de TVA	4,68	5,22
Charges constatées d'avance	1,06	0,98
Divers	7,27	7,29
TOTAL	13,01	13,49

Les créances ci-dessus sont toutes à échéance à moins d'un an.

Le poste « divers » comprend essentiellement des avances à des fournisseurs de raisins et vins.

4.9. Capitaux propres

4.9.1. Capital apporté

	31 mars 06	31 mars 05
Nombre total d'actions	5 945 861	5 945 861
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	5 945 861	5 945 861
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées		
Valeur nominale en € de l'action	3,80	3,80
Capital social en euros	22 594 272	22 594 272
Actions de la société détenues par le groupe	100 298	157 713

Le nombre total de droits de vote attachés aux 5 945 861 actions composant le capital est de 8 685 099 au 31 mars 2006.

4.9.2. Résultat par action

Calcul du nombre moyen pondéré d'actions détenues

	31 mars 06	31 mars 05
Actions ordinaires*	5 805 252	5 787 109
Effet dilutif des plans de rachat d'actions	(90 068)	(33 019)
Autre		
Nombre moyen pondéré d'actions	5 895 320	5 820 128

*net de l'autodétention

Résultat net par action

(en €)	31 mars 06		31 mars 05	
	Avant dilution	Après dilution	Avant dilution	Après dilution
Résultat avant impôt	5,67	5,58	4,42	4,40
Résultat net - part du groupe	3,87	3,81	2,82	2,80

4.9.3. Dividendes

Les dividendes versés au cours des exercices 2004-2005 et 2005-2006 se sont élevés respectivement à 0,666 € et 0,75 € par action.

Lors de la prochaine assemblée des actionnaires en juillet 2006, il sera proposé un dividende de 1,00 € par action.

4.9.4. Plans d'options d'achat d'actions

La situation des options en vie et le montant de la charge de l'exercice se présentent comme suit :

	Date d'attribution	Date d'exercice possible	Nombre d'options attribuées et non encore levées
Plan N°1	11.06.99	12.06.04	7 905
Plan N°2	22.10.99	23.10.04	0
Plan N°3	31.03.00	31.03.05	14 000
Plan N°4	25.04.00	26.04.05	0
Plan N°5	01.04.01	31.03.06	29 700
Plan N°6	04.09.01	06.09.05	750
Plan N°7	26.03.02	27.03.06	40 050
Plan N°8	25.03.03	26.03.07	40 100
Plan N°9	30.03.04	31.03.08	40 150
Plan N°10	08.03.05	09.03.09	18 000
Plan N°11	14.03.06	15.03.10	28 000

Conformément à IFRS 2, seuls les plans postérieurs au 7 novembre 2002 ont été valorisés. Compte tenu de l'étalement sur la période d'acquisition des droits, la charge au 31 mars 2006 est de 97 K€. Elle était de 99 K€ au 31 mars 2005.

4.9.5. Actions propres

L'assemblée générale du 3 juillet 2003 a approuvé un programme de rachat de 386 480 actions.

Les programmes d'achat réalisés peuvent avoir diverses finalités : il peut s'agir d'opérations de rachat en vue de réduire la dilution, d'optimiser la gestion des capitaux propres de la société ou de couvrir les plans d'options d'achat d'actions.

Au 31 mars 2006, le Groupe détenait 100 298 actions propres qui viennent en déduction des réserves consolidées pour un montant net de 2 465 K€ selon détail ci dessous :

- Valeur brute des actions propres	3 109 K€
- Provision pour risque constatée en 2004/2005	- 879 K€
- Résultat sur cessions	+ 235 K€
- Valeur nette des actions propres	2 465 K€

4.10 Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Solde à	Dotations	Utilisations	Reprises	Autres	Solde à la
	l'ouverture					mouvements
Engagements vis-à-vis du personnel*	4,57	0,59	(0,68)		2,70	7,18
Provisions médailles du travail	0,07	0,03				0,10
Risques financiers	0,73			(0,73)		
Autres provisions	1,88	2,44	(0,23)	(0,13)	(2,54)	1,42
	7,25	3,06	(0,91)	(0,86)	0,16	8,70

*voir paragraphe 4.1.1

Les autres provisions sont essentiellement constituées par des provisions pour risques commerciaux et pour litiges avec des fournisseurs.

4.11. Engagements de retraite et avantages assimilés

Ces provisions couvrent trois natures d'engagements :

- Les salariés des sociétés françaises reçoivent, lors de leur départ en retraite, une indemnité calculée selon la convention collective du Champagne et dont le montant varie en fonction, notamment, de leur dernier salaire et des années d'ancienneté. Ces plans constituent des régimes à prestations définies au sens de la norme IAS 19. Ils ne font pas l'objet d'un financement spécifique.

Les engagements vis-à-vis du personnel (qui n'existent que pour les sociétés françaises) sont calculés selon une méthode rétrospective avec projection des salaires de fin de carrière. Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 mars 2005 et au 31 mars 2006 sont les suivantes :

- Départ volontaire du salarié.
- Taux d'actualisation : 4,5 %.
- Taux de revalorisation annuelle des salaires : 3 %.
- Âge de départ en retraite : 60 ans si le salarié est âgé de plus de 50 ans et 63 ans dans le cas contraire.
- Taux de charges sociales : 45 %.
- Taux annuel de démission: 5 % pour les salariés âgés de moins de 40 ans, 2 % pour les salariés âgés de 40 à 50 ans et 1 % au-delà.
- Table de mortalité : TPRV 93.

Ces hypothèses de rotation sont amendées pour le personnel commercial du GIE Laurent-Perrier Diffusion.

- Par ailleurs, le Groupe a souscrit un contrat de retraite sur-complémentaire à prestations définies au profit de ses cadres supérieurs. Ce contrat assure une rente annuelle brute de 10 à 15 % du salaire des 12 mois précédant le départ en retraite. Les droits ne sont acquis qu'après la liquidation de la retraite de base. Ce plan constitue un régime à prestations définies au sens de la norme IAS 19. Il fait l'objet d'un financement spécifique sans recours, confié à un organisme extérieur.

- Enfin, certaines sociétés françaises du Groupe apportent une aide à leurs anciens salariés retraités en prenant en charge une partie de leurs cotisations à la mutuelle santé.

La variation des provisions pour retraite et avantages assimilés se détaille comme suit :

	2005-2006	2004-2005
1^{er} avril 2005		
Charges de la période	(0,61)	(0,40)
Prestations versées	0,68	0,76
Cotisations versées		
Écarts actuariels reconnus en capitaux propres		
Écarts de conversion		
Variation de périmètre		
Autres variations		
Au 31 mars 2006	0,07	0,36

Les variations annuelles des engagements, de la valeur de marché des placements ainsi que des actifs et provisions correspondantes figurant au bilan des comptes consolidés s'analysent comme suit :

	31 mars 06	31 mars 05
1. RÉCONCILIATION DES ÉLÉMENTS DU BILAN		
Actifs de couverture de retraite	0,00	0,00
Provisions pour retraite	(4,51)	(4,57)
Engagement Mutuelle retraités	(2,70)	
Actif (Passif) net reconnu au bilan	(7,21)	(4,57)
2. COMPOSANTES DE LA CHARGE NETTE COMPTABILISÉE EN RÉSULTAT		
Coût des services rendus	0,27	0,18
Coût financier (effet de l'actualisation)	0,25	0,23
Rendement attendu des actifs du régime	0,00	(0,01)
Coût des services passés	0,09	0,00
Effet des liquidations / réductions de régime	0,00	
Charge nette comptabilisée en résultat	0,61	0,40

	2005-2006	2004-2005
3. VARIATION DE LA VALEUR ACTUALISÉE DES ENGAGEMENTS		
Valeur actualisée des engagements en début d'exercice	7,22	7,90
Coût des services rendus	0,27	0,18
Coût financier (effet de l'actualisation)	0,25	0,23
Cotisations versées par les salariés	0,00	
Prestations versées	(0,39)	(1,00)
Gains et pertes actuariels	0,03	(0,08)
Modification de régime	1,28	0,00
Variations de périmètre	0,00	(0,01)
Écarts de conversion	0,00	0,00
Autres (yc réductions / liquidations)	0,00	0,00
Valeur actualisée des engagements en fin d'exercice	8,66	7,22

	2005-2006	2004-2005
4. VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME		
Juste valeur des actifs du régime en début d'exercice	0,03	0,26
Rendement attendu des actifs des régimes	0,00	0,01
Cotisations des salariés	0,00	0,00
Cotisations de l'employeur	0,68	0,76
Prestations versées	(0,39)	(1,00)
(Pertes) Gains actuariels reconnus en capitaux propres	0,00	0,00
Modification de régime		
Variations de périmètre		
Écarts de conversion		
Autres (yc réductions / liquidations)		
Juste valeur des actifs du régime en fin d'exercice	0,32	0,03

	2005-2006	2004-2005
5. COUVERTURE FINANCIÈRE AU 31 MARS		
Valeur actualisée des engagements	(8,66)	(7,22)
Juste valeur des actifs des régimes	0,32	0,03
Effets des plafonnements d'actifs	0,00	0,00
Éléments différés :		
Pertes (gains) actuariels non comptabilisés	(0,05)	(0,08)
Modification de régime non comptabilisée	1,19	
(Passif) / Actif net comptabilisé au bilan	(7,20)	(7,27)

4.12. Endettement et trésorerie

La dette financière nette s'établit ainsi :

	31 mars 06	31 mars 05
Dette financière à long terme	241,98	240,36
Dette financière à court terme	10,11	5,89
Dette financière brute	252,09	246,25
Instruments dérivés sur risque de taux d'intérêt		
Dette financière brute après prise en compte des instruments dérivés	252,09	246,25
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7,51	14,12
Dette financière nette	244,58	232,13

La dette financière brute se ventile par nature de la façon suivante :

	31 mars 06	31 mars 05
Emprunts auprès des établissements de crédit (crédits d'investissement)	73,52	83,63
Emprunts auprès des établissements de crédit (crédits d'exploitation)	168,46	156,72
Contrats de location-financement		
Dette financière à long terme	241,98	240,35
Emprunts auprès des établissements de crédit (crédits d'investissement)	9,35	2,54
Emprunts auprès des établissements de crédit (crédits d'exploitation)	0,00	1,78
Contrats de location-financement		
Découverts bancaires	0,17	1,00
Intérêts courus	0,59	0,57
Dette financière à court terme	10,11	5,89
Dette financière brute	252,09	246,24

L'analyse de la dette après la prise en compte des effets des instruments dérivés de taux d'intérêt se présente ainsi :

	31 mars 06
Taux variable	146,36
Taux variable plafonné	8,00
Taux fixe	97,73
TOTAL	252,09

Le Groupe est endetté à taux variable. Des outils spécifiques d'échange de taux sont mis en place pour les crédits d'exploitation et les crédits d'investissement :

Crédits d'exploitation

	Crédits d'exploitation à taux variable			
	Autorisés	Utilisés	Contrats de taux	Position nette après ouverture
du 01.04.06 au 31.03.07	220,0 M€	168,5 M€	100 M€	68,50 M€
du 01.04.07 au 31.03.08			44 M€	124,50 M€
du 01.04.08 au 31.03.09			18 M€	150,50 M€

Crédits d'investissement :

Un montant global d'emprunts amortissables pour 82,9 M€ est à taux variable. Des outils d'échange de taux ont été mis en place à hauteur de 37,7 M€. Ces couvertures vont se réduire parallèlement à l'amortissement des emprunts couverts.

Le taux d'intérêt effectif moyen du Groupe était de 2,93 % au 31 mars 2006 pour la partie couverte de son endettement. Le Groupe reste exposé à un risque de hausse des taux d'intérêts qui majorerait le coût de son endettement. Sur la base de la position nette après couverture sur le prochain exercice et en supposant une hausse de 1 %, le supplément de frais financiers serait de 1,13 M€.

- Crédits d'exploitation 0,68 M€.

- Crédits d'investissements 0,45 M€.

Ce montant est à rapprocher du résultat financier de 12 mois qui est de 8,99 M€.

Instruments dérivés sur risque de taux d'intérêt :

- montants inscrits à l'actif du bilan au poste « Autres créances » : 0,84 M€
dont couvertures de flux de trésorerie futurs 0,80 M€
partie non conforme à la couverture au sens de l'IAS 39 0,04 M€
Cette partie est enregistrée en résultat financier (produit).

- montants inscrits au passif au poste « Autres dettes » 0,08 M€
correspond à des couvertures de flux de trésorerie futurs

- variation de la réserve de réévaluation des Fair Value hedge dans les capitaux propres. 0,72 M€

La dette financière est libellée exclusivement en euros et son échéancier est le suivant :

	Montants
Échéancier	
Moins d'un an	10,11
De un à cinq ans	10,99
Plus de cinq ans	230,99
TOTAL	252,09

4.13. Autres dettes à long terme

Les autres dettes financières correspondent à la participation des salariés :

	Montants
Échéancier	
Moins d'un an	0,45
De un à cinq ans	2,43
Plus de cinq ans	0,00
TOTAL	2,88

La partie à moins d'un an figure au passif courant dans le poste « autres dettes ».

4.14. Impôts différés

Le montant net des impôts différés par nature se présente comme suit :

	31 mars 06	31 mars 05
Détail des impôts différés au bilan		
Impôts sur la réévaluation des terres à vignes	8,37	6,52
Impôts sur la réévaluation d'actifs corporels	3,43	4,85
Impôts sur la réévaluation d'actifs incorporels	0,89	0,48
Impôts sur la mise à la valeur de marché de marché de la récolte	1,07	1,61
Impôts sur l'élimination des marges en stock	(1,11)	(1,69)
Impôts sur l'élimination de la provision sur actions propres	0,98	
Impôts sur les instruments financiers	0,11	
Impôts sur la provision pour hausse de prix	1,16	2,10
Impôts sur les amortissements dérogatoires	0,79	0,73
Impôts sur les avantages du personnel	(2,48)	(2,46)
Autres impôts ⁽¹⁾	(0,18)	0,36
TOTAL	13,01	12,50
Rapprochement avec le bilan :		
- Actif d'Impôt différé	0,98	0,98
- Passif d'Impôt différé	13,99	13,48
TOTAL NET	13,01	12,50

L'essentiel de la rubrique "Autres impôts" est représenté notamment par des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable.

4.15. Information sectorielle par zones géographiques

	31 mars 06	31 mars 05
Chiffre d'affaires (par localisation des clients)		
France	74,98	70,96
Europe	102,76	93,79
Amérique / Caraïbes	15,49	13,97
Autres pays du monde	14,84	12,25
TOTAL CONSOLIDÉ	208,07	190,97
Résultat opérationnel courant *		
France	38,66	36,48
Europe	2,70	(0,30)
Autres et éliminations	(0,02)	(2,00)
TOTAL CONSOLIDÉ	41,34	34,18
Actif du bilan *		
France	517,50	499,03
Europe	10,80	7,79
Autres et éliminations	0,33	0,06
TOTAL CONSOLIDÉ	528,63	506,88
"Investissements (immobilisations corporelles et incorporelles)**"		
France	5,70	14,73
Europe		
Autres et éliminations		
TOTAL CONSOLIDÉ	5,70	14,73
Passif (hors capitaux propres) *		
France	356,51	353,79
Europe	3,73	1,56
Autres et éliminations	0,63	0,35
TOTAL CONSOLIDÉ	360,87	355,70

* Par zone géographique d'implantation des sociétés du groupe

Le Groupe exerce une seule activité qui consiste en la production et la distribution des vins de Champagne : aucune information sectorielle par secteur d'activité n'est donc donnée.

4.16. Autres produits d'exploitation nets

Ils se décomposent ainsi :

	31 mars 06	31 mars 05
Marge sur produits intermédiaires et prestations de services	1,36	2,22
Produits de change sur opérations d'exploitation	0,67	0,14
Pertes de change sur opérations d'exploitation	(0,62)	(0,45)
Autres produits d'exploitation nets	1,41	1,90

La marge sur les autres produits intermédiaires et prestations de services se ventile comme suit :

	31 mars 06	31 mars 05
Produits intermédiaires		
Chiffre d'affaires	3,98	5,76
Coûts des ventes	(3,60)	(4,52)
Marge	0,38	1,24
Prestations de services		
Chiffre d'affaires	3,94	4,73
Coûts des ventes	(2,96)	(3,74)
Marge	0,98	0,98
Marge consolidée	1,36	2,22

4.17. Frais de personnel

Les frais de personnel (y compris charges sociales, participation, intéressement et engagements de retraite) sont répartis entre les différentes fonctions de la façon suivante :

	31 mars 06	31 mars 05
Coûts des ventes	12,20	11,33
Charges commerciales	13,88	14,05
Charges administratives	7,94	7,02
TOTAL	34,02	32,40

4.18. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement :

- Au 31 mars 2006, une reprise de provision pour risque financier devenue sans objet.
- Au 31 mars 2005, le résultat d'un échange de terrains avec la ville d'Épernay.

4.19. Résultat financier

	31 mars 06	31 mars 05
Coût de la dette financière brute	9,15	(8,57)
Produits de la trésorerie	(0,16)	
Effets des évaluations en valeur de marché de la dette financière et instruments de couverture		
Coût de la dette financière nette	8,99	(8,57)
Part inefficace des couvertures de change	0,03	
Autres, nets	(0,03)	(0,41)
Autres produits et charges financiers	0,00	(0,41)
Résultat financier	8,99	(8,98)

4.20. Charge d'impôt

La charge d'impôt et le taux effectif d'imposition s'analysent comme suit :

	31 mars 06	31 mars 05
Impôts courants	10,91	8,85
Impôts différés	(0,49)	0,44
Charge totale d'impôt	10,41	9,29
Résultat avant impôt	32,89	25,60
Taux d'imposition effectif	- 31,7 %	- 36,3 %

L'écart entre le taux d'imposition théorique – taux légal applicable aux sociétés françaises – et le taux d'imposition effectif constaté dans les états financiers consolidés, s'analyse de la façon suivante :

	31 mars 06	en %	31 mars 05	en %
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôt sur les bénéfices et impôts différés	32,89		25,60	
Charge d'impôt théorique à 34,43 % (35,43 % en N-1)	11,28	34,3 %	8,94	34,9 %
Différences permanentes comptables et fiscales	(0,56)	- 1,7 %	0,55	2,1 %
Déficits fiscaux de l'exercice non activés	0,00	0,0 %	0,21	0,8 %
Écart de taux d'impôt (France/ France et France/étranger)	(0,11)	- 0,3 %	(0,01)	0,0 %
Économie intégration sur déficits Divers (dont changement taux ID)	(0,03) (0,17)	- 0,1 % - 0,5 %	0,05 (0,45)	0,2 % - 1,8 %
Charge effective d'impôt	10,41	31,7 %	9,29	36,3 %

Les sociétés Laurent-Perrier, Champagne Laurent-Perrier, Champagne de Castellane, Laurent-Perrier Diffusion, Lemoine, Grands Vignobles de Champagne et A.S. sont membres d'un Groupe fiscalement intégré. La société Château Malakoff est entrée dans ce groupe intégré depuis le 1^{er} avril 2004.

Les conventions signées entre la société mère et les filiales intégrées ont retenu la méthode de la neutralité ; l'impôt dû est comptabilisé par les filiales comme si elles étaient imposées séparément, la société mère enregistre son propre impôt et l'économie provenant de l'application du régime. L'économie d'impôt réalisée du fait de l'intégration fiscale est de 0,03 M€ pour la période.

4.21. Engagements vis-à-vis du personnel

La charge de l'exercice, au titre des engagements de retraite sur des régimes à prestations définies s'analyse de la façon suivante :

	31 mars 06	31 mars 05
Coût des services rendus	- 0,27	- 0,18
Effets de l'actualisation	- 0,25	- 0,23
Rendement attendu des placements dédiés		0,01
Amortissement des écarts actuariels		
Modification des régimes	- 0,09	
Charge de l'exercice	- 0,61	- 0,40

4.22. Engagements et passifs éventuels

Engagements financiers

Au 31 mars 2006, une fraction des dettes bancaires décrites au § 4.10, correspondant à un plafond d'autorisation de 220 M€, fait l'objet de garanties assorties de sûretés réelles constituées exclusivement de warrants douaniers. Les garanties données sont limitées aux utilisations. Au 31 mars 2006, ces garanties s'élevaient à 195,3 M€. Dans le cadre des accords avec son pool bancaire, le Groupe s'est engagé à maintenir un ratio de couverture des frais financiers par le résultat opérationnel (tableau ci-dessous) et un rapport endettement net / capitaux propres part du groupe inférieur à 2.

Le non-respect des ratios précités entraîne la mise en œuvre d'une clause de revoir non assortie d'une clause d'exigibilité anticipée.

Le ratio de couverture des frais financiers par le résultat opérationnel devra être :

- supérieur ou égal à 2,65 au 31 mars 2006
- supérieur ou égal à 2,95 au 31 mars 2007
- supérieur ou égal à 3,25 au 31 mars 2008

Ces ratios n'ont pas été révisés suite au passage aux normes IFRS.

Autres engagements

- Des hypothèques ont été données afin de garantir les financements d'acquisitions de biens immobiliers pour un montant total de 31,8 M€.
- Des nantissements d'actions ont été consentis pour un montant total de 41,2 M€ et un nantissement de fonds de commerce pour un montant de 7,8 M€ afin de garantir les financements d'acquisitions ou d'augmentation de capital de sociétés.
- Certaines filiales sont engagées contractuellement auprès de divers fournisseurs pour l'achat d'une partie significative de leur approvisionnement en raisins. Ces engagements portent sur des surfaces ; dès lors, en raison des écarts pouvant affecter d'une année sur l'autre tant les rendements que les prix, la valeur de ces engagements ne peut être quantifiée avec une approximation raisonnable. Ces engagements représentent des atouts essentiels à l'activité d'une Maison de Champagne.
- Le Groupe Laurent-Perrier détient dans ses caves 31 169 hectolitres de vins des récoltes 1998, 1999, 2000, 2002, 2004 et 2005 constituant une réserve qualitative et appartenant à des viticulteurs et coopératives.

Engagements reçus

- Une garantie de passif limitée à un montant de 10 M€ a été donnée par une personne physique, l'un des anciens propriétaires de la SA Château Malakoff. Cette garantie court jusqu'au 31 janvier 2008 et est elle-même garantie à hauteur de 5 M€ par un établissement bancaire.
- Une garantie de passif limitée à un montant de 0,3 M€ a été donnée par des personnes physiques, anciens propriétaires de la SARL Alain Mandois. Cette garantie court jusqu'au 31 décembre 2007 et est elle-même garantie par un établissement bancaire.

5. PRINCIPES RETENUS POUR LA PREMIÈRE APPLICATION DU RÉFÉRENTIEL IFRS

Compte tenu des difficultés pratiques posées par une application totalement rétrospective, la norme IFRS 1 prévoit des traitements optionnels ; les choix effectués par Laurent-Perrier en ce domaine sont les suivants :

- Regroupements d'entreprises : révision des acquisitions effectuées depuis le 16 février 2004 ;
- Valorisation des immobilisations corporelles et incorporelles : l'option d'évaluation de ces actifs à leur juste valeur à la date de transition n'a pas été retenue ;
- Avantages du personnel : les écarts actuariels à la date de transition ont été comptabilisés ;
- Conversion des comptes des filiales étrangères : les réserves de conversion relatives à la consolidation des filiales en devises étrangères sont maintenues dans le poste « réserve de conversion » ;
- Paiements en actions : la norme IFRS 2 Paiements en actions est appliquée à tous les plans d'options ouverts à compter du 7 novembre 2002.

5.1. Tableau de réconciliation des capitaux propres au 1^{er} avril 2004

Capitaux propres selon les normes françaises au 01.04.2004	128,62
Réévaluation des terres à vignes	20,40
Mise à la valeur de marché des vendanges	3,23
Prise en compte des écarts actuariels différés	(1,64)
Annulation des frais de dépôt de marques	(1,01)
Engagement Mutuelle retraités	(2,70)
Autres	(0,02)
Effets d'impôt sur les retraitements ci-dessus	(8,02)
Capitaux propres selon les IFRS au 01.04.2004	138,86

5.2. Tableaux de passage au 31 mars 2005

5.2.1. Bilan

	Normes françaises	Réévaluation des terres à vignes	Mise à la valeur de marché des vendanges	Avantages du personnel	Annulation frais dépôts de marques	Annulation amort. goodwill	Impôts différés sur retraitements IFRS	IFRS
<i>en M€</i>								
Actif		§ 5.3.1	§ 5.3.2	§ 5.3.3	§ 5.3.4	§ 5.3.6	§ 5.3.9	
Goodwill § 5.3.6	20,28	2,40				1,72		24,40
Immobilisations incorporelles nettes	4,70				(1,18)			3,52
Immobilisations corporelles nettes	89,69	18,65						108,34
Titres mis en équivalence	0,18					0,06		0,24
Actifs financiers non courants	2,64							2,64
Actif d'impôt différé	0,98							0,98
Actif non courant	118,47	21,05			(1,18)	1,78		140,12
Stocks et en cours	301,25		4,61					305,86
Créances clients	33,27							33,27
Autres créances	13,51							13,51
Actifs destinés à être cédés								-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14,12							14,12
Actif courant	362,15		4,61					366,76
TOTAL DE L'ACTIF	480,62	21,05	4,61		(1,18)	1,78		506,88

	Normes françaises	Réévaluation des terres à vignes	Mise à la valeur de marché des vendanges	Avantages du personnel	Annulation frais dépôts de marques	Annulation amort. goodwill	Impôts différés sur retraitements IFRS	IFRS
<i>en M€</i>								
Passif								
Capital	22,59							22,59
Primes liées au capital	22,74							22,74
Réserve de réévaluation		22,35					(8,76)	13,59
Réserves consolidées	91,67		4,61	(3,83)	(1,18)	1,78	(0,36)	92,69
Écart de conversion	0,01						(0,19)	(0,19)
Capitaux propres - part du Groupe	137,00	22,35	4,61	(3,83)	(1,18)	1,78	(9,31)	151,42
Intérêts minoritaires	1,73							1,73
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	138,73	22,35	4,61	(3,83)	(1,18)	1,78	(9,31)	153,15
Provisions pour risques et charges - part à LT	5,92			4,02				9,94
Dettes financières à long terme	242,49							242,49
Passifs d'impôt différé	5,46	(1,30)					9,31	13,47
Passif non courant	253,87	(1,30)		4,02			9,31	265,90
Dettes financières à court terme	5,89							5,89
Fournisseurs	62,81							62,81
Dettes fiscales et sociales	10,91			(0,19)				10,72
Passif d'impôt exigible								-
Autres dettes	8,41							8,41
Passif courant	88,02			(0,19)				87,83
TOTAL DU PASSIF	480,62	21,05	4,61	0,00	(1,18)	1,78	0,00	506,88

Les comptes d'ouverture au 1^{er} avril 2004 retraités en normes IFRS ont subi les 2 modifications suivantes par rapport à la situation présentée dans le cadre de l'information financière semestrielle (30 septembre 2005) :

- Prise en compte de l'engagement relatif à la cotisation à la mutuelle des retraités (voir 5.3.3).
- Reclassement entre les postes Goodwill et impôt différé (sans incidence sur les capitaux propres) de l'impôt relatif aux acquisitions de février 2004

5.2.2. Compte de résultat

	Normes françaises	Reclassements	Avantages du personnel	Frais dépôt de marques	Stock options	Annulation amort. goodwill	Mise à la valeur de marché des vendanges	ID sur retraitements IFRD	IFRS
<i>M€ (sauf résultat par action)</i>									
Actif		§ 5.3.10	§ 5.3.3	§ 5.3.4	§ 5.3.8	§ 5.3.6	§ 5.3.2	§ 5.3.9	
Chiffre d'affaires	213,49	(22,52)							190,97
Coût des ventes	(103,70)						1,38		(102,32)
Marge brute	109,80	(22,52)	0,00	0,00	0,00	0,00	1,38		88,65
									0,00
Autres produits d'exploitation nets	2,22	(0,32)							1,90
Charges commerciales	(60,76)	22,42							(38,34)
Charges administratives	(17,48)	(1,04)	0,73	(0,15)	(0,10)				(18,03)
Résultat opérationnel courant	33,77	(1,45)	0,73	(0,15)	(0,10)	0,00	1,38		34,18
Autres charges et produits opérationnels	0,47								0,47
Résultat opérationnel	34,25	(1,45)	0,73	(0,15)	(0,10)	0,00	1,38		34,65
Coût de la dette financière nette	(8,57)								(8,57)
Autres produits et charges financiers	(0,80)	0,61	(0,22)						(0,41)
Résultat financier	(9,37)	0,61	(0,22)	0,00	0,00	0,00	0,00		(8,98)
Impôts sur les bénéfices	(8,76)							(0,53)	(9,29)
Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	(0,09)								(0,09)
Participation des salariés	(0,84)	0,84							0,00
Amortissement des goodwills	(1,78)					1,78			0,00
Résultat net des activités en cours de cession	0,08								0,08
Résultat net	13,48	0,00	0,51	(0,15)	(0,10)	1,78	1,38	(0,53)	16,38
Résultat net : part des minoritaires	0,07								0,07
Résultat net : part du Groupe	13,41	0,00	0,51	(0,15)	(0,10)	1,78	1,38	(0,53)	16,31

5.3. Retraitements liés à la première application du référentiel IFRS

Les notes ci-après ont pour objectif de préciser la nature des divergences qui existent entre les normes françaises et les normes IFRS lors de la première application des normes internationales au 1^{er} avril 2004 et dans les comptes de l'exercice 2004-2005.

5.3.1. Réévaluation des terres à vignes

Dans les comptes établis en normes françaises, les terres à vignes étaient enregistrées au coût historique lors de leur acquisition.

Conformément à l'option prévue par l'IAS 16 Immobilisations corporelles, le Groupe Laurent-Perrier a opté pour la réévaluation de ses terres à vignes. Cette méthode, dont les modalités d'application sont décrites au § 2.9 dans la partie relative aux principes comptables, est appliquée de façon rétrospective au 1^{er} avril 2004. L'écart apparaissant entre la valeur réévaluée à cette date et la valeur historique est enregistré au poste « réserves de réévaluation » dans les capitaux propres, net d'impôt différé.

5.3.2. Mise à la valeur de marché des vendanges

En normes françaises, la vendange est valorisée au prix de revient. Les récoltes produites dans les vignes appartenant au Groupe sont valorisées au coût de production pour le Groupe, entraînant, notamment, l'élimination de la marge réalisée par la société GVC, propriétaire du vignoble.

L'IAS 41 Agriculture impose de valoriser la vendange au prix du marché, comme si les raisins avaient été acquis. Ceci conduit à enregistrer sur l'exercice de la récolte un effet positif ou négatif, de la différence entre le prix de revient et le prix de marché.

Par ailleurs, les raisins obtenus gratuitement en rémunération de la location de vignobles ou dans le cadre de contrat de métayage ne sont pas valorisés dans le prix de revient des stocks selon les normes françaises. La norme IAS 18 Produits des activités ordinaires requiert de valoriser les opérations d'échange sur la base de la juste valeur des biens ou services reçus par Laurent-Perrier, autrement dit à la valeur de marché des raisins reçus en rémunération du bail. Au 1^{er} avril 2004, l'incidence de la mise à la valeur de marché des récoltes antérieures à 2004, pour la part restant en stocks à cette date, est un gain constaté en réserves accumulées.

5.3.3. Avantages du personnel

Seuls les engagements de retraite des sociétés françaises font l'objet d'une provision dans les comptes établis selon les normes françaises.

Conformément à IAS 19 Avantages du personnel qui impose la constatation de l'ensemble des avantages du personnel, les engagements de retraite vis-à-vis du personnel, ainsi que l'engagement de retraite sur-complémentaire accordée à certains membres de la direction (qui figurait en engagements hors bilan) et la prise en charge d'une partie de la cotisation à la mutuelle des retraités font l'objet d'une provision complémentaire au 1^{er} avril 2004 par la contrepartie des réserves accumulées.

Le coût des services passés résultant de l'élargissement du nombre de bénéficiaires au régime de sur-complémentaire est amorti sur la durée de service moyenne qu'il leur reste à accomplir.

5.3.4. Frais de dépôt de marque

Les frais de dépôt de marque, antérieurement immobilisés et amortis sur 10 ans, ne constituent pas des immobilisations incorporelles selon IAS 38 Immobilisations incorporelles. Leur montant net au 1^{er} avril 2004 est annulé par la contrepartie des réserves accumulées. Ils sont comptabilisés directement en charges à compter de cette date et les amortissements comptabilisés sont annulés dans le compte de résultat en IFRS.

5.3.5. Annulation des fonds de commerce

Les fonds de commerce antérieurement comptabilisés ne constituent pas des immobilisations incorporelles selon IAS 38 Immobilisations incorporelles dès lors qu'ils ne sont pas identifiables. Ils sont annulés au 1^{er} avril 2004 par la contrepartie des réserves accumulées.

5.3.6. Amortissement du goodwill

Laurent-Perrier a retenu l'option offerte par IFRS 1 de retraiter ses regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition aux IFRS, le 1^{er} avril 2004. L'affectation du prix d'acquisition de la SA Château Malakoff a été revue, ce qui a conduit à reclasser un montant de 3,7 M€ (avant impôt différé) des terres à vignes au goodwill.

Les goodwills ne sont plus amortis dans le référentiel international. Conformément à IFRS 3 Regroupement d'entreprises, ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Les amortissements constatés sur l'exercice 2004-2005 sont annulés et augmentent le résultat de l'exercice à due concurrence.

5.3.7. Actualisation des prêts à long terme sans intérêt

Laurent-Perrier accorde des prêts de longue durée sans intérêt à des vigneron partenaires dont elle s'assure en contrepartie l'exclusivité de la récolte. La renonciation à recettes d'intérêts rémunère l'acquisition d'un contrat d'approvisionnement. La valeur de l'avantage consenti, égal à la différence entre la valeur nominale et la valeur actuelle de la créance calculée sur la base d'un taux d'intérêt de marché, est inscrite en résultat pour la variation de l'exercice et en réserves consolidées pour le montant au 1^{er} avril 2004.

5.3.8. Stock options

Conformément au principe comptable décrit au § 2.18 ci-dessus, la charge liée aux plans d'achat mis en place depuis le 7 novembre 2002 est constatée dans le résultat de l'exercice 2004-2005 par la contrepartie des réserves.

5.3.9. Effets d'impôt sur les retraitements ci-dessus

Hormis l'annulation de la dotation aux amortissements des goodwill de l'exercice 2004-2005, l'ensemble des retraitements ci-dessus entraîne la constatation d'un impôt différé au taux normal, constaté dans les réserves accumulées ou dans le résultat selon le cas.

Par ailleurs, l'impôt différé non constaté en normes françaises sur des réévaluations d'actifs intervenues lors d'acquisitions antérieures à 2000 a été enregistré.

5.3.10. Reclassement du chiffre d'affaires

Les sommes versées dans le cadre d'accords de participation publicitaire avec le distributeur, comptabilisées en charges dans les comptes établis en normes françaises, sont désormais déduites du chiffre d'affaires.

5.4. Application des IAS 32 / 39 au 1^{er} avril 2005

Les instruments dérivés sont désormais comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan d'ouverture en IFRS.

Les ajustements de valeur correspondants ont été comptabilisés comme suit :

le montant de la réévaluation des instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie futurs en IFRS a été inscrit au poste « réserve de réévaluation » dans les capitaux propres ;

le montant de la réévaluation des autres instruments dérivés a été inscrit au poste « réserves accumulées » dans les capitaux propres.

En outre, les actions propres détenues par Laurent-Perrier et qui figuraient à l'actif du bilan en normes françaises ont été imputées sur les capitaux propres en IFRS.

6. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

6.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Société	Siège	N° Siren	% Contrôle	% Intéret
France				
Laurent-Perrier	32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne	335 680 096	100,00	100,00
Champagne Laurent-Perrier	32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne	351 306 022	100,00	100,00
Laurent-Perrier Diffusion	32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne	337 180 152	99,96	99,96
Champagne Lemoine	Rue de Chigny 51500 Rilly La Montagne	335 780 011	99,80	99,80
Société A.S.	5-7, rue de la Brèche d'Oger 51190 Le Mesnil-sur-Oger	095 750 038	98,25	98,25
Grands Vignobles de Champagne	32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne	379 525 389	99,99	99,93
SCA Coteaux de Courteron	32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne	352 427 603	51,05	40,00
SCA Coteaux de Charmeronde	32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne	335 680 096	51,14	51,14
SCA Coteaux du Barrois	32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne	350 251 351	50,96	50,96
Champagne de Castellane	57, rue de Verdun 51200 Épernay	095 850 529	99,81	99,81
Château Malakoff S.A.	32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne	340 692 789	100,00	100,00
SARL Alain Mandois	3, rue Malakoff 51200 Épernay	957 500 890	100,00	100,00
SC de CHAMOE	32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne	390 025 716	100,00	100,00
SC Coteaux de la Louvière	32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne	384 974 835	50,44	30,00
SCEA des Grands Monts	32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne	388 367 534	51,15	30,00
SC Cuvillier	Domaine Laurent-Perrier 51150 Tours-sur-Marne	388 693 657	99,00	99,00
SC Dirice	32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne	414 522 367	100,00	100,00

Étranger				
Laurent-Perrier UK LTD	66/68 Chapel Street Marlow Bucks SL 7 1 DE Grande-Bretagne	/	99,80	99,80
Laurent-Perrier U.S., Inc.	2320 Marinship Suite 140 Sausalito California 94965 USA	/	100,00	100,00
Laurent-Perrier Suisse	Chemin de la Vuarpillière 35 1260 Nyon Suisse	/	100,00	100,00

6.2. Participations dans les entreprises associées consolidées par mise en équivalence

Société	Siège	N° Siren	% Contrôle	% Intéret
France				
SARL Pétret-Martinval	9, rue des Écoles 51530 Chouilly	407 910 629	49,00	49,00
SAS Réhoboam	43, avenue Marceau 75116 Paris	448 483 370	26,16	26,16
Étranger				
Jéroboam Co. Ltd	2-12-16 Kita-Aoyama Minato-ku Tokyo 107-0061 Japan	/	26,16	26,16

5.3. COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS, 2004, 2005 ET 2006

Compte de résultat

En M€	Exercices clos au 31 mars			
	Notes	2004	2005	2006
Chiffre d'affaires		1,22	1,32	1,39
Reprise sur amortissements et transfert de charges				
Autres produits		4,27	4,86	5,28
Total des produits d'exploitation		5,48	6,18	6,67
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Autres achats et charges externes		(1,66)	(0,72)	(1,49)
Impôts taxes et versements assimilés		(0,14)	(0,10)	(0,10)
Salaires et traitements	9	(0,89)	(0,75)	(0,87)
Charges sociales	9	(0,51)	(0,63)	(0,65)
Dotations aux amortissements		(0,13)	(0,14)	(0,02)
Dotations aux provisions			(0,23)	(0,01)
Autres charges		(0,44)	(0,47)	(0,38)
Résultat d'exploitation		1,73	3,13	3,15
Produits financiers		4,66	5,32	4,84
Charges financières		(0,45)	(2,22)	(3,40)
Résultat financier	10	4,21	3,10	1,44
Résultat courant avant impôt		5,94	6,24	4,59
Produits exceptionnels		0,00	0,07	0,73
Charges exceptionnelles			(0,01)	(0,00)
Résultat exceptionnel	11	0,00	0,06	0,73
Impôts sur le résultat	12	(0,34)	(0,63)	0,38
Participation des salariés				
Résultat net		5,60	5,67	5,70

Bilan au 31 mars 2006

	Exercices clos au 31 mars			
	Notes	2004	2005	2006
Actif		<i>(en M€)</i>		
Immobilisations incorporelles		2,70	2,82	1,91
Immobilisations corporelles		0,05	0,07	0,08
Immobilisations financières		109,23	109,55	109,55
Autres immobilisations financières				
Actif immobilisé	1 & 2	111,99	112,43	111,53
Stocks et en cours				
Clients et comptes rattachés		0,17	0,37	0,29
Autres créances et comptes de régularisation	7	8,20	12,14	14,68
Valeurs mobilières de placement	3	4,69	5,07	3,11
Disponibilités		0,01	0,42	1,69
Charges constatées d'avance		0,01	0,02	0,03
Actif circulant		13,08	18,02	19,80
TOTAL DE L'ACTIF		125,07	130,44	131,33

	Exercices clos au 31 mars			
	Notes	2004	2005	2006
Passif		<i>(en M€)</i>		
Capital	4	22,59	22,59	22,59
Primes d'émission, de fusion et d'apport		22,78	22,74	22,74
Réserve légale		3,72	3,72	3,72
Réserves statutaires		2,45	2,45	2,71
Réserves réglementaires		4,74	4,78	4,52
Report à nouveau		17,21	18,96	19,37
Résultat		5,60	5,67	5,70
Provisions réglementées				0,00
Total des capitaux propres	4	79,09	80,90	81,35
Autres fonds propres				
Provisions pour risques et charges	5	0,78	1,84	2,55
Emprunts et dettes financières	6	39,13	39,14	39,15
Fournisseurs et comptes rattachés		0,36	0,32	0,37
Dettes fiscales et sociales	7	0,91	2,61	2,01
Autres dettes et comptes de régularisation	7	4,79	5,63	5,89
TOTAL DES DETTES		45,20	47,70	47,43
TOTAL DU PASSIF		125,07	130,44	131,33

5.4. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2006

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes ont été établis conformément aux principes du plan comptable général et au code de commerce. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

2. MÉTHODES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

2.1. Immobilisations incorporelles

Les marques sont inscrites pour leur valeur historique. Le montant ne représente donc pas leur valeur intrinsèque.

Les frais de dépôt et de renouvellement de marques et de recherche d'antériorité ne sont plus immobilisés depuis le 1^{er} avril 2005 mais enregistrés en charge suivant l'avis 04-15 du Conseil National de la Comptabilité.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie estimée des immobilisations et selon le mode linéaire. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- Agencements et aménagements des constructions 8 à 10 ans
- Mobilier et matériel 5 à 10 ans

2.3. Immobilisations financières

Elles sont inscrites pour leur valeur historique (valeur d'acquisition ou d'apport).

À la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire des titres est appréciée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus et compte tenu des plus-values latentes éventuelles et des perspectives de rentabilité. Ainsi, si cette valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, les titres sont provisionnés.

2.4. Créances et dettes en devises

Les transactions réalisées en devises sont converties au cours du jour de la date de transaction. Les soldes des actifs et passifs libellés en devises sont convertis au cours du jour de la clôture, les gains et pertes de changes latents résultant de ces conversions sont portés au bilan. Les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risque.

2.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6. Provisions pour risques et charges

Les provisions constituées sont destinées à couvrir les risques et les charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

2.7. Retraites et autres engagements vis à vis du personnel

Les montants des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont mentionnés en engagements hors bilan et estimés sur la base d'évaluations actuarielles. Ces engagements ont été calculés selon une méthode rétrospective avec projection des salaires et les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 4,5 %
- taux de revalorisation annuelle des salaires : 3 %
- âge de départ en retraite : 60 ans si le salarié est âgé de plus de 50 ans et 63 ans dans le cas contraire,
- charges sociales : 45 %
- taux annuel de démission et de mortalité de 5 % pour la population de moins de 40 ans, 2 % pour moins de 50 ans et 1 % au-delà.

2.8. Critères d'appréciation retenus pour l'identification des opérations exceptionnelles

Les opérations exceptionnelles comprennent les produits et les charges hors gestion courante de l'entreprise. Elles concernent soit des opérations de gestion soit des opérations en capital.

2.9. Autres informations

La société établit par ailleurs des comptes consolidés en qualité de société tête de groupe ; les comptes annuels de la société sont donc inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans ces comptes consolidés.

Analyse du bilan et du compte de résultat

Tous les chiffres sont exprimés en millions d'euros.

NOTE 1 – Valeur brute de l'actif immobilisé

Valeurs brutes	Valeurs brutes à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeurs brutes à la clôture
Immobilisations incorporelles					
Marques	1,91				1,91
Frais dépôt & renouvel. Marques	1,44			-1,44	
Autres	0,06				0,06
Sous-total	3,41			1,44	1,97
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques	0,12				0,12
Autres	1,67	0,02			1,69
Sous-total	1,79	0,02			1,81
Immobilisations financières					
Participations	109,57				109,57
Autres immo. financières					
Sous-total	109,57				109,57
TOTAL GÉNÉRAL	114,77	0,02		1,44	113,35

Détail du poste « participations » :

ChampagneLaurent-Perrier	2 900 289 actions	54,98
A.S. (Salon+Delamotte)	179 386 action	9,56
Champagne de Castellane	94 293 action	3,42
Grands Vignobles de Champagne	16 634 action	1,39
Château Malakoff	2658 action	38,99
S.C. Coteaux du Barrois	851 parts	0,13
S.C. Coteaux de Courteron	390 parts	0,06
S.C. Coteaux de Charmeronde	1 570 parts	0,24
SCEV des Grands Monts	4 500 parts	0,07
SC Chamolé	1 620 parts	0,34
SC des Coteaux de la Louvière	1 160 parts	0,02
SCI Cuvilliers	229 parts	0,08
SC Dirice	60 parts	0,31
		109,57

NOTE 2 – Amortissements et provisions pour dépréciation

	Amortissements à l'ouverture	Dotations	Diminutions	Autres mouvements	Amortissements à la clôture
Amortissements					
Immobilisations incorporelles					
Marques					
Autres	0,59	0,01		- 0,54	0,06
Sous-total	0,59	0,01		- 0,54	0,06
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques	0,10	0,01			0,11
Autres	1,63	0,00			1,63
Sous-total	1,73	0,01			1,74
Immobilisations financières					
Participations	0,02				0,02
Autres immo. financières					
Sous-total	0,02				0,02
TOTAL GÉNÉRAL	2,34	0,02		- 0,54	1,82

NOTE 3 – Valeurs mobilières de placement

Au 31 mars 2006, les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 3,11 M€ et comprennent des actions propres détenues dans le cadre d'un plan d'options d'achat d'actions pour un montant de 3,06 M€ et d'un contrat d'animation de marché pour un montant de 0,05 M€. La valeur comptable de ces actions a été comparée au cours de Bourse moyen des 20 dernières séances précédant la clôture de l'exercice. Ce cours moyen de 54,54 € étant supérieur au prix de revient, aucune provision pour dépréciation n'a été constatée.

NOTE 4 – Composition du capital social et variation des capitaux propres

Le capital social est composé de 5 945 861 actions de valeur nominale de 3,80 euros.

Montant au 31 mars 2005	80,90
Augmentation nette de capital	
Report à nouveau	(0,90)
Résultat de l'exercice	5,70
Distribution de dividendes	(4,35)
Montant au 31 mars 2006	81,35

Le montant de - 0,90 M€ figurant au poste « Report à nouveau » correspond à la contrepartie de l'annulation de la valeur nette des frais de dépôt et de renouvellement de marques qui ne sont plus immobilisés depuis le 1^{er} avril 2005 (méthodes et règles d'évaluation § 2.1.1).

NOTE 5 - Provisions pour risques et charges

	Solde à l'ouverture	Dotations aux provisions	Reprises	Solde à la clôture
Nature des provisions				
Risque financier	0,73		(0,73)	
Risque sur stocks options	0,88	1,66		2,54
Coût de réorganisation	0,23		(0,23)	
Autres		0,01		0,01
TOTAL	1,84	1,67	(0,96)	2,55

La provision pour risque sur stocks options correspond à la différence entre : 1) le prix d'attribution aux salariés et : 2) la valeur nette comptable des actions propres et le prix probable d'acquisition par l'entreprise pour les actions non encore achetées. Le prix probable d'acquisition retenu est le cours de clôture au 31 mars 2006.

NOTE 6 - Emprunts et dettes financières

Échéance des dettes financières	Montant total	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
	39,15	6,32	25,99	6,84

NOTE 7 - Autres créances et autres dettes

Les autres créances s'analysent ainsi :

Autres créances	Au 31 mars	
	2006	2005
Filiales - Intégration fiscale	0,34	1,83
État - Acomptes IS		
Comptes courants (sociétés du groupe)	14,27	10,12
Divers	0,07	0,19
TOTAL	14,68	12,14

Les autres dettes se composent des éléments suivants :

Autres dettes et comptes de régularisation	Au 31 mars	
	2006	2005
Dettes envers le personnel	0,13	0,28
Organismes sociaux	0,20	0,09
État - TVA et autres taxes	0,14	0,21
État - Impôt sur les sociétés	1,53	2,03
Divers	5,90	5,63
TOTAL	7,90	8,24

Le poste divers comprend essentiellement les comptes des sociétés du groupe dans le cadre du régime de l'intégration fiscale et les comptes courants d'actionnaires.

NOTE 8 – Autres informations sur le bilan

Poste du bilan	Montants concernant	
	les entreprises liées	Montants correspondant à des charges à payer
Participations et créances rattachées	109,57	
Clients et comptes rattachés	0,29	
Autres créances	14,67	
Fournisseurs et comptes rattachés		0,23
Dettes fiscales et sociales		0,28
Autres dettes	0,82	0,58

NOTE 9 – Charges de personnel

Les frais de personnel de la société (charges sociales comprises) s'élèvent à M€ 1,52 contre M€ 1,38 pour l'exercice précédent.

L'effectif au 31 mars 2006 est le suivant :

Effectifs	Au 31 mars	
	2006	2005
Cadres	6	6
Agents de maîtrise	1	1
Employés	4	4
Ouvriers	2	2
TOTAL	13	13

NOTE 10 – Produits et charges financières

Le résultat financier est positif et s'analyse comme suit :

	Exercices	
	2005/2006	2004/2005
PRODUITS		
Dividendes reçus	4,4	4,5
Produits financiers divers	0,4	0,9
CHARGES		
Dotation aux provisions	-1,7	-0,9
Intérêts et charges assimilés	-1,4	-1,3
Charges financières diverses	-0,3	-0,0
TOTAL	1,4	3,1

La dotation aux provisions correspond au risque sur stocks options (Note 5).

NOTE 11 – Produits et charges exceptionnels

Le produit exceptionnel de 0,73 M€ correspond à une reprise de provision devenue sans objet.

NOTE 12 – Impôts sur le résultat

Les sociétés Laurent-Perrier, Champagne Laurent-Perrier, Champagne de Castellane, Laurent-Perrier Diffusion, Lemoine, Grands Vignobles de Champagne, A.S. et Château Malakoff sont membres d'un Groupe fiscalement intégré. Les conventions signées entre la société mère et les filiales intégrées ont retenu la méthode de la neutralité ; l'impôt dû est comptabilisé par les filiales comme si elles étaient imposées séparément, la société mère enregistre son propre impôt et l'économie provenant de l'application du régime. L'économie d'impôt réalisée du fait de l'intégration fiscale est de 0,31 M€ pour l'exercice.

Le groupe a poursuivi sa pratique antérieure, à savoir la non comptabilisation d'une dette latente d'impôt correspondant à l'impôt qui serait à verser à l'Etat si les filiales redevenaient bénéficiaires.

	M€	IS en M€	%
Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel			
Résultat courant	4,59	(0,07)	- 1 %
Résultat exceptionnel	0,73	0,00	0 %
I.S. sur le résultat de la société	0,07		
Économie d'I.S. (intégration fiscale)	0,31	(0,31)	
Résultat	5,70	(0,38)	- 7 %

NOTE 13 - Engagements hors bilan

Engagements donnés :

Des nantissements d'actions ont été consentis afin de garantir les financements d'acquisitions ou d'augmentation de capital de sociétés pour un montant total de 39,0 M€.

Les engagements pris en matière d'indemnités de départ en retraite s'élèvent à M€ 0,13.

La société a souscrit un contrat de retraite sur-complémentaire à prestations définies au profit des cadres supérieurs. Ce contrat assure une rente brute de 10 à 15 % du salaire des 12 mois précédant le départ en retraite. Les droits ne sont acquis qu'après la liquidation de la retraite de base. Les cotisations versées à l'organisme gestionnaire du contrat sont enregistrées dans les charges de personnel du groupe. La valeur actuelle des droits acquis est de M€ 1,1.

Risque de taux : Le groupe est endetté à taux variable. Des outils spécifiques d'échange de taux sont mis en place pour un montant de 16 M€ à échéance au 13 février 2012.

Engagements reçus :

Une garantie de passif limitée à un montant de 10 M€ a été donnée par une personne physique, l'un des anciens propriétaires de la SA Château Malakoff. Cette garantie court jusqu'au 31 janvier 2008 et est elle même garantie à hauteur de 5 M€ par un établissement bancaire.

LAURENT-PERRIER

Siège social: 32, avenue de Champagne

51150 Tours-sur-Marne

TABLEAU-LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.	Informations financières			
	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice
1 . FILIALES (DÉTENUES À + DE 50 %)				
Champagne Laurent-Perrier	44 200 816 €	81 790 734 €	99,00	13 983 685 €
Société A.S.	698 638 €	9 127 941 €	97,56	1 401 701 €
Société Château Malakoff	5 865 200 €	11 759 084 €	99,70	2 754 172 €
SCEA des Coteaux du Barrois	253 840 €	37 271 €	50,96	27 658 €
SCEA des Coteaux de Charmeronde	466 640 €	65 495 €	51,14	47 144 €
SCA des Coteaux de Courteron	116 128 €	29 728 €	51,05	29 385 €
SCEV des Grands Monts	132 000 €	19 789 €	51,15	17 521 €
STE Civile de Chamoe	246 240 €	29 657 €	100,00	5 292 €
STE Civile Cuvilliers	3 450 €	216 €	99,57	7 181 €
SC des Coteaux de la Louvière	34 500 €	7 812 €	50,43	7 249 €
SC Dirice	9 600 €	16 413 €	100,00	18 217 €
2 . PARTICIPATIONS (DÉTENUES ENTRE 10 ET 50 %)				
Champagne de Castellane	5 547 970 €	4 058 842 €	25,90	514 584 €
Grands Vignobles de Champagne	1 073 445 €	3 360 691 €	23,61	270 878 €

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères
Valeur comptable des titres détenus				
- brute	104 762 788		4 806 146	
- nette	104 737 043		4 806 146	
Montant des prêts et avances accordés	0			
Montant des cautions et avals donnés				
Montant des dividendes encaissés	4 455 348			

5.5. RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Montants en milliers d'euros	du 01.04.2005 au 31.03.2006	du 01.04.2004 au 31.03.2005	du 01.04.2003 au 31.03.2004	du 01.04.2002 au 31.03.2003	du 01.04.2001 au 31.03.2002
Capital en fin d'exercice					
• Capital social	22 594	22 594	22 594	22 594	22 594
• Nombre des actions ordinaires existantes	5 945 861	5 945 861	5 945 861	5 945 861	5 945 861
• Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
• Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
• Chiffre d'affaires hors taxes	1 388	1 321	1 216	1 146	1 052
• Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6 048	6 971	6 183	6 891	5 897
• Impôt sur les bénéficiaires	(376)	937	340	1 091	(98)
• Participation des salariés due au titre de l'exercice					
• Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 697	6 239	5 597	5 793	7 241
• Résultat distribué	4 346	3 854	3 859	3 884	3 897
Résultats par action (en euros)					
• Résultat après impôt, participation des salariés et avant dotations aux amortissements et provisions	1,08	1,010	0,980	0,980	1,010
• Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,96	1,050	0,940	0,970	1,220
• Dividende attribué à chaque action ⁽¹⁾	0,750 €	0,999 €	0,999 €	0,999 €	1,000 €
Personnel					
• Effectif moyen des salariés employés	13	13	13	9	10
• Montant de la masse salariale ⁽²⁾	873	751	890	822	549
• Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, ...) ⁽²⁾	646	634	507	726	231

(1) Précisez, le cas échéant par catégorie d'actions, s'il s'agit d'un dividende brut ou net.

(2) Taux moyen des cotisations sociales pour le personnel extérieur à l'entreprise (personnel intérimaire, détaché ou prêté) pour les exercices 2005 et précédents.

5.6 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉES AU 31 MARS 2006

5.6.I. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 mars 2006

Aux Actionnaires
Laurent-Perrier S.A.
32, rue de Champagne
51150 Tours-sur-Marne

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Laurent-Perrier S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable exposé dans les notes 2.1 et 4 de l'annexe.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la détermination de la valeur d'utilité pour la société de ses titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées dans la note ci dessus et leur correcte application, et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui en résultent.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital (ou des droits de vote) vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Reims, le 31 mai 2006

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Christian Perrier

Philippe Venet et Associés
Philippe Venet

5.6.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2006

Aux Actionnaires
Laurent-Perrier S.A.
32, avenue de Champagne
51150 Tours-sur-Marne

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Laurent-Perrier S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice clos le 31 mars 2005 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées par la société qu'à compter du 1^{er} avril 2005.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 2.9 et 4.3.1 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les approches retenues pour l'évaluation des terres à vignes en valeur de marché. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et leur correcte application, et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Reims, le 31 mai 2006

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Christian Perrier

Philippe Venet et Associés
Philippe Venet

5.7. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2006

Aux Actionnaires
Laurent-Perrier S.A.
32, rue de Champagne
51150 Tours-sur-Marne

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées :

I – Convention autorisée au cours de l'exercice

En application de l'article 225-88 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Votre conseil de surveillance du 7 juillet 2005 a autorisé la mise en place de la convention suivante qui a trouvée à s'appliquer dans l'exercice :

- Avec la société MDK Consulting, dont Monsieur Maurice de Kervénoaël, Président du conseil de surveillance, est le gérant.

La société MDK Consulting facture des prestations dans le cadre de « l'aide à la mise au point de plans d'actions dans les domaines suivants : direction stratégique, expansion du réseau de distribution dans le monde et optimisation des moyens ».

La facturation s'élève à 18 750 € par trimestre et a occasionné une charge de 56 250 € sur l'exercice.

II – Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application de l'article du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercice antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

1 - Avec les membres du Directoire

Votre Conseil de Surveillance du 10 février 2003 a autorisé la mise en place, d'un plan de retraite sur complémentaire à prestations définies permettant le versement aux assurés bénéficiaires de rente à vie, avec une réversion de la rente à 100 % au bénéficiaire du conjoint survivant.

Cette rente s'éleverait à 15 % du salaire annuel du bénéficiaire, calculée sur les 12 derniers mois. Le montant de la prime provisionnée, cotisations incluses, s'est élevé au titre de l'exercice à 290 000 €.

Cette rente ne sera perçue que par les membres du Directoire qui feront valoir leurs droits à retraite.

2 - Avec Champagne Laurent-Perrier

- Poursuite de la convention d'utilisation du Château de Louvois accordée à Champagne Laurent-Perrier

Par cette convention autorisée par votre Conseil de Surveillance du 24 avril 1997, votre société met prioritairement à disposition de sa filiale Champagne Laurent-Perrier, le Château de Louvois afin d'organiser des manifestations destinées à promouvoir l'image de Champagne Laurent-Perrier et du Grand Siècle.

En contrepartie, votre société perçoit une cotisation annuelle de 38 000 € ainsi que des locations pour un montant de 114 000 €.

Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2006, votre société a facturé 152 000 €.

- Poursuite de la convention de mise à disposition de locaux et de prestations de services par Champagne Laurent-Perrier.

Champagne Laurent-Perrier a facturé, sur l'exercice 2005-2006, 45 732 € HT de location et prestations à votre société.

- Poursuite de la convention d'assistance de gestion

Les prestations diverses en matière de finance, comptabilité et gestion, d'assistance juridique et fiscale et de travaux neufs, font l'objet d'une facturation sur la base de 0,7 % du chiffre d'affaires hors taxes réalisé sous les marques Laurent-Perrier et Grand Siècle. Leur montant facturé sur l'exercice 2005-2006 est de 1 007 940 € HT.

- Poursuite de redevance de marque

La redevance de marque, prévue au contrat de licence du 14 décembre 1990, modifié par un avenant du 2 décembre 1992, à effet au 1^{er} janvier 1993, s'est élevée à 5 039 699 € HT, pour l'exercice clos le 31 mars 2006.

3 - Avec la société A.S.

- Poursuite de la convention d'assistance de gestion

Votre société a facturé une redevance de 0,5 % du chiffre d'affaires réalisé par AS sous les marques Delamotte et Salon, soit au titre de l'exercice 2005-2006 : 57 027 € HT.

4 - Avec la société Champagne de Castellane

- Poursuite de la convention d'assistance de gestion

Votre société a facturé une redevance de 0,5 % du chiffre d'affaires réalisé par de Castellane sous la marque de Castellane, soit au titre de l'exercice 2005-2006 : 132 814 € HT.

5 - Avec les sept sociétés civiles de vignobles

Facturation de frais d'assistance et de gestion annuels pour 800 € chacune.

6 - Avec la S.A. Château Malakoff

Facturation de frais d'assistance et de gestion pour un montant de 30 000 € pour l'exercice.

7 - Avec la société Réhoboam

Facturation de frais d'assistance et de gestion pour 800 €.

8 - Avec la SARL Alain Mandois

Facturation de frais d'assistance et de gestion pour 1 600 €.

9 - Convention de gestion de trésorerie

Les sociétés de votre groupe ont mis en place depuis plusieurs exercices, une convention de gestion centralisée de trésorerie, portant sur les flux financiers intervenant entre elles, à l'exclusion des sommes dues au titre de l'activité commerciale. Cette convention a été étendue, avec autorisation préalable, à la société DIRICE sur l'exercice. Ces avances sont coordonnées par la société Champagne Laurent-Perrier et portent intérêt au taux de refinancement externe du groupe (actuellement PIBOR 1 mois + 0,60 %) sauf pour les comptes courants entre votre société et les sociétés civiles d'exploitation qui sont rémunérés à un taux égal à la moyenne annuelle des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit pour des prêts, à taux variable aux entreprises, d'une durée initiale supérieure à 2 ans.

Conformément à cette convention, les comptes courants ont engendré les intérêts suivants, au cours de l'exercice :

	Intérêts versés en €	Intérêts reçus en €	Taux %
Champagne Laurent-Perrier		21 465	PIBOR + 0,60 %
SCEA des Grands Monts	239		4,17 %
SC des Coteaux de Charmeronde	1 358		4,17 %
SC des Coteaux du Barrois	766		4,17 %
SC des Coteaux de la Louvière	129		4,17 %
SC de Chamolé	506		4,17 %
SC des Coteaux de Courteron		254	4,17 %
SC ASN	8 385		4,17 %
SC Dirice		1 565	PIBOR + 0,60 %

10 - Convention de compte courant avec Monsieur et Madame Bernard de NONANCOURT

Leurs comptes courants sont créditeurs respectivement de 1 679 797 € et de 999 462 €, et ont donné lieu à décompte d'intérêts au taux de 4,17 %. La charge supportée, au titre de l'exercice 2005-2006, s'est élevée respectivement à 74 929 € et 39 668 €.

Fait à Reims et Neuilly-sur-Seine, le 31 mai 2006.

Les Commissaires aux Comptes

Philippe Venet et Associés
Philippe Venet

PricewaterhouseCoopers Audit
Christian Perrier

5.8. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE AU 31 MARS 2006

Exercices ouverts 31 mars 2005 et 31 mars 2004	PricewaterhouseCoopers				PVA			
	Montant		%		Montant		%	
	31 mars 2006	31 mars 2005	31 mars 2006	31 mars 2005	31 mars 2006	31 mars 2005	31 mars 2006	31 mars 2005
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	127 080	133 020	100,0 %	100,0 %	101 780	84 570	100,0 %	100,0 %
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	10 000		0,0 %	0,0 %			0,0 %	0,0 %
Sous-total	137 080	133 020	100,0 %	100,0 %	101 780	84 570	100,0 %	100,0 %
Autres prestations								
Juridique, fiscal et social			0,0 %	0,0 %			0,0 %	0,0 %
Technologies de l'information			0,0 %	0,0 %			0,0 %	0,0 %
Audit interne			0,0 %	0,0 %			0,0 %	0,0 %
Autres			0,0 %	0,0 %			0,0 %	0,0 %
Sous-total		0	0,0 %	0,0 %		0	0,0 %	0,0
TOTAL	137 080	133 020	100,0 %	100,0 %	101 780	84 570	100,0 %	100,0 %

6 Assemblée Générale Mixte du 6 juillet 2006

6. 1. ORDRE DU JOUR

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :

1. Présentation du rapport fusionné du Directoire sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2006 et sur l'activité au cours dudit exercice ; présentation de divers rapports et notamment celui du Président du Conseil de Surveillance sur l'organisation interne du Conseil de Surveillance et sur les contrôles internes ;
2. Présentation des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2006 et sur les opérations de l'exercice clos le 31 mars 2006 ;
3. Présentation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code du Commerce ;
4. Présentation du rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2006 ;
5. Examen et approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2006 ;
6. Quitus aux membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux comptes ;
7. Affectation du résultat ;
8. Approbation des conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code du Commerce ;
9. Jetons de présence ;
10. Examen des mandats de membres du Conseil de Surveillance, des mandats des Commissaires aux comptes titulaires, des Commissaires aux comptes suppléants ;
11. Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance ;
12. Autorisation et pouvoirs à donner au Directoire concernant le nouveau programme de rachat d'actions.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE :

13. Autorisation et pouvoirs à donner au Directoire pour annuler les actions de la Société ;
14. Autorisation donnée au Directoire pour consentir des options d'achat d'actions de la société dans le cadre du régime institué par les articles L 125-177 et suivants du Code de Commerce ;
15. Autorisation et pouvoirs à conférer au Directoire de pouvoir utiliser les autorisations d'augmentation de capital conférés lors de l'Assemblée Générale du 7 juillet 2005 et visant les titres de la Société en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange ;
16. Pouvoirs.

6.2. TEXTE DES RÉSOLUTIONS

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des divers rapports et notamment les rapports du Directoire sur les comptes sociaux et consolidés, du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil de Surveillance sur l'organisation interne du Conseil de Surveillance et sur les contrôles internes, et des Commissaires aux comptes, approuve lesdits rapports et comptes annuels arrêtés à la date du 31 mars 2006 ainsi que les comptes consolidés établis par le Directoire au titre de l'exercice clos le 31 mars 2006 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2006 se montant à 5 696 969,36 €.

Affectation du résultat :

Bénéfice de l'exercice :	5 696 969,36 €
Report à nouveau :	20 276 601,75 €
Solde disponible	25 973 571,11 €

Sur le solde disponible, prélèvement de : 5 845 563,00 € au titre des dividendes à verser aux actionnaires(*).

Le solde est viré au compte « report à nouveau » 20 128 008,11 €

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 1 € par action. Il sera mis en paiement le 20 juillet 2006.

Il est d'ores et déjà précisé que lors de la mise en paiement des dividendes, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison des actions Laurent-Perrier détenues par la Société sera affecté au compte « report à nouveau ».

(*)En excluant les 100 298 actions Laurent-Perrier détenues par la Société au 31.03.2006, sous réserve d'un complément à la hausse ou à la baisse d'actions d'autocontrôle.

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2005, ce dividende n'est pas assorti d'un avoir fiscal, mais il ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques, à l'abattement de 50 % calculé sur la totalité de son montant.

Affectation au compte « réserve pour actions propres »

Une somme de 3 109 436,34 € correspondant à la valeur comptable des 100 298 actions propres détenues au 31 mars 2006 par la Société doit figurer au compte « réserve pour actions propres ». La somme actuellement dans le compte « réserve pour actions propres » étant suffisante pour couvrir la valeur comptable des actions propres, il n'est pas nécessaire de virer une somme complémentaire dans ce compte.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende par action en €	Avoir fiscal par action en €	Dividende brut par action en €
2002-2003	0,666	0,333	0,999
2003-2004	0,666	0,333	0,999
2004-2005	0,75 €		

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre d'une part, les membres du Conseil de Surveillance (ou les sociétés ou entreprises qu'ils représentent dont ils sont mandataires sociaux ou bien avec lesquelles soit ils ont un intérêt direct ou indirect soit ils interviennent par personne interposée) et d'autre part la Société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues d'une part entre les membres du Directoire (ou les sociétés ou entreprises qu'ils représentent dont ils sont mandataires sociaux ou bien avec lesquelles soit ils ont un intérêt direct ou indirect soit ils interviennent par personne interposée) et d'autre part la Société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre d'une part, un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote de la Société ou bien une société contrôlant une société actionnaire qui détient plus de 10 % des droits de vote de la Société et d'autre part la Société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide d'allouer une somme de 165 000 € au titre des jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance, jusqu'à décision contraire des actionnaires.

Un Conseil de Surveillance devra se réunir pour répartir les jetons de présence.

Septième résolution

L'Assemblée Générale constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Jean-Louis Pereyre est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire et après avoir pris connaissance des éléments figurant dans le Détail du programme de rachat d'action en application des dispositions des articles 241-1 à 241-8 du Règlement Général de l'AMF, autorise le Directoire, pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente Assemblée, à faire racheter par la Société ses propres actions dans les conditions définies par les articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce et les autres dispositions légales applicables.

L'Assemblée Générale décide que ces rachats d'actions pourront s'opérer par intervention sur le marché et par acquisition de blocs, en une ou plusieurs fois, dans la limite maximale visée ci-après ; le prix maximal d'achat par action hors frais est fixé à 100 e.

La part maximale du capital pouvant être achetée ne pourra excéder en permanence la limite de 10 % du capital social, soit un nombre maximum de 594 000 actions au jour de la présente Assemblée Générale, en tenant compte des actions déjà rachetées au titre des précédents programmes autorisés par les Assemblées Générales des actionnaires de la Société.

Le montant maximal alloué à la mise en œuvre du programme de rachat d'action s'élèvera à 49 370 200 €. L'Assemblée Générale décide que ces actions pourront être rachetées en vue :

- assurer l'animation du cours de bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de l'AFEI reconnue par l'AMF,
- attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux,
- utiliser les actions en vue de consentir des Options d'Achat d'Actions à des salariés ou mandataires sociaux,
- annuler tout ou partie des actions acquises,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

L'Assemblée Générale décide que les actions seront rachetées et revendues par intervention sur le marché et/ou par acquisition de blocs de titres. Les rachats par blocs de titres pourront se faire pour l'intégralité du programme étant précisé que l'objectif d'animation du cours ne pourra être atteint qu'en partie de cette manière. L'achat de ces actions, ainsi que leur vente, ou transfert pourront être réalisés par tout moyen, y compris par utilisation de produits dérivés et par des opérations optionnelles, et à tout moment, dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation remplace les dispositions du précédent programme de rachat adopté par l'Assemblée Générale du 7 juillet 2005.

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Directoire, conformément à la Loi et aux Règlements et pour une durée de 18 mois :

- à annuler les actions de la Société détenues par celle-ci au titre des autorisations d'achat d'actions de la Société conférées au Directoire, dans la limite de 10 % du capital, par période de 24 mois ;
- à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre le prix de rachat et la valeur nominale des actions rachetées sur un poste de primes ou sur un poste de réserve disponibles.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire pour :

- procéder à cette ou ces réductions de capital,
- en arrêter le montant définitif, en fixer les modalités et en constater la réalisation,
- imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes,
- procéder à la modification corrélatrice des statuts et, généralement, faire le nécessaire, le tout conformément aux dispositions légales en vigueur lors de l'utilisation de la présente autorisation.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Directoire, en application des dispositions des articles L 225-177 à L 225-186 du Code du Commerce, à consentir des options d'achat d'actions de la Société (les « Options d'Achat d'Actions ») au bénéfice :

- d'un ou plusieurs mandataires sociaux exerçant des fonctions de direction au sein de la Société et/ou de toute entité dont la Société détient directement ou indirectement plus de dix pour cent (10 %) du capital et des droits de vote ; et/ou
- d'une ou plusieurs personnes physiques salariées de la Société et/ou de toute entité dont la Société détient directement ou indirectement plus de dix pour cent (10 %) du capital et des droits de vote.

Le délai pendant lequel le Directoire pourra faire usage de cette autorisation est fixé à trente huit (38) mois à compter de la date de la présente Assemblée. Pendant ce délai, le Directoire pourra librement utiliser cette autorisation en une ou plusieurs fois.

Le nombre total d'actions de la Société auquel pourra donner droit l'ensemble des Options d'Achat d'Actions attribuées en vertu de la présente autorisation ne pourra excéder une quote-part du capital social de la Société égale à huit et demi pour cent (8,5 %) de ce capital tel qu'il existe à la date de la présente Assemblée (soit 505 398 Options d'Achat d'Actions). Ainsi donc, le nombre d'Options d'Achat d'Actions que le Directoire pourra attribuer aux bénéficiaires pendant les 38 mois de la présente autorisation ne pourra pas dépasser 214 924 Options d'Achat d'Actions, en tenant compte des 290 474 Options d'Achat d'Actions déjà attribuées.

Les Options d'Achat d'Actions ne pourront être exercées par leurs bénéficiaires avant l'expiration d'un délai de quatre (4) ans à compter de la date à laquelle elles leur auront été consenties. Toutefois, l'Assemblée Générale autorise expressément le Directoire à modifier ce délai de quatre (4) ans, s'il l'estime nécessaire, en cas de modification du régime fiscal régissant les Options d'Achat d'Actions.

Les Options d'Achat d'Actions ne pourront être exercées par leurs bénéficiaires après expiration d'un délai de dix (10) ans à compter de la date à laquelle elles leur auront été consenties.

Le prix d'achat des actions faisant l'objet des Options d'Achat d'Actions (respectivement, le « Prix des Actions sous Option » et les « Actions sous Options ») sera fixé par le Directoire, étant précisé que ce prix ne pourra être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt (20) séances de bourse précédant le jour où les Options d'Achat d'Actions seront consenties.

Le Prix des Actions sous Option devra toutefois être modifié dans les cas requis par les dispositions légales applicables et conformément aux prescriptions édictées par ces dispositions.

Tous pouvoirs sont en conséquence donnés au Directoire pour, sous les seules réserves et dans les seules limites fixées par les dispositions légales impératives alors applicables, les Statuts de la Société et les décisions de la présente Assemblée Générale, consentir et fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les Options d'Achat d'Actions autorisées par la présente résolution, et notamment :

- décider d'octroyer ou non, en une ou plusieurs fois, de telles Options d'Achat d'Actions ;
- décider de la liste des bénéficiaires et du nombre d'actions de la Société que chacun d'eux pourra acquérir, et notamment définir, le cas échéant, les critères et conditions, notamment en termes d'emploi, de qualification, de fonctions, de réalisation d'objectifs individuels ou collectifs, etc., que devront remplir les bénéficiaires ;
- décider du prix d'acquisition des Actions sous Options par chaque bénéficiaire, et, s'il y a lieu, de l'ajustement de ce prix et/ou de l'ajustement du nombre des Actions sous Options ;
- décider des conditions que les bénéficiaires devront, le cas échéant, remplir pour pouvoir lever leurs Options d'Achat d'Actions, telles que des conditions d'emploi, de qualification, de fonctions, de délai d'exercice, de réalisation d'objectifs individuels ou collectifs, de levée partielle ou totale, d'engagements contractuels préalables, etc. ;
- fixer la date de jouissance des actions acquises ;
- introduire, le cas échéant, des clauses d'interdiction de revente immédiate des actions acquises par l'exercice des Options d'Achat d'Actions, sans que la période d'interdiction puisse excéder trois (3) ans à compter de la levée de l'option ;
- procéder à la mise en œuvre des Options d'Achat d'Actions dans le respect des dispositions légales alors applicables et, plus généralement, décider et effectuer toutes opérations et formalités nécessaires à cet effet.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, autorise expressément le Directoire, à compter de la date de la présente Assemblée et jusqu'à la date de la prochaine Assemblée appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société, à utiliser en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange portant sur des titres de la Société, les délégations qui lui sont consenties, au titre des quatorzième, quinzième et seizième résolutions de l'Assemblée Générale du 7 juillet 2005 afin d'augmenter, par tous moyens légaux, le capital social dans les conditions desdites résolutions.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

7 Divers rapports

7.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LAURENT-PERRIER ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE CONTRÔLE INTERNE (ARTICLE L225-235 DU CODE DU COMMERCE)

Introduction

Ce rapport, établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre Société, doit être joint au rapport de gestion, et fait l'objet des mêmes obligations de communication et de publicité au greffe.

Ce rapport doit rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne. Il indique enfin les éventuelles limitations apportées par le Conseil de Surveillance aux pouvoirs du Directoire.

En application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du Code de Commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- 1) des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006 ;
- 2) des procédures de contrôle interne mises en place par la société ;
- 3) de l'étendue des pouvoirs du Directoire.

1. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1.1. Composition du Conseil de Surveillance

Votre Conseil de Surveillance est composé de 11 membres. La liste des membres du Conseil de Surveillance de la Société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés figure en Annexe 1.

1.2. Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil de Surveillance s'est réuni 5 fois. L'article 15 des statuts prévoit que le Conseil de Surveillance doit être réuni au moins 4 fois par an.

L'agenda des réunions du Conseil de Surveillance a été le suivant :

Date	Points importants de l'ordre du jour	Taux de présence
26.05.2005	Examen des comptes sociaux et consolidés au 31.03.2005 et du plan 2005-2006	100 %
07.07.2005	Nomination d'un nouveau Président du Conseil de Surveillance Répartition des jetons de présence	80 %
08.09.2005	Situation de l'entreprise au cours du 1 ^{er} trimestre de l'année fiscale 2005-2006 Plan stratégique du Groupe Laurent-Perrier à 5 ans	80 %
29.11.2005	Situation de l'entreprise au cours du premier semestre de l'exercice 2005-2006 Présentation du résultat estimé au 31 mars 2006 Projet d'investissement en cuverie	80 %
07.02.2006	Situation de l'entreprise au cours des 9 premiers mois de l'exercice 2005-2006 Examen des comptes prévisionnels au 31 mars 2006 Orientations budgétaires pour l'exercice 2006-2007 Approbation du projet d'investissement en cuverie	90 %

1.3. Convocation des membres du Conseil de Surveillance

Conformément à l'article 15 des statuts, les membres du Conseil de Surveillance ont été convoqués 15 jours à l'avance par lettre simple.

Conformément à l'article L 225-238 du Code de Commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires, le rapport trimestriel, ainsi que les comptes annuels.

1.4. Information des membres du Conseil de Surveillance

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil de Surveillance leur ont été communiqués dans la mesure du possible avant la réunion.

1.5. Tenue des réunions

Les réunions du Conseil de Surveillance se déroulent au siège social ou dans tout lieu figurant dans les convocations, le plus souvent au siège social d'une filiale, ou à Paris.

1.6. Comités spécialisés

Les comités spécialisés du Conseil de Surveillance mis en place sont les suivants :

Le Comité de la Stratégie traite des plans à long terme, des investissements productifs et de communication, de la politique d'approvisionnement en raisins, d'acquisitions et d'alliances. Il est présidé par Bernard de Nonancourt et en font partie François Philippoteaux, Maurice de Kervénoaël et Alain Nkontchou.

Le Comité de l'Audit et de la Communication Financière traite des résultats, de leur analyse et de la communication de ceux-ci aux actionnaires. Il a pour mission de s'assurer de la qualité des méthodes comptables et des procédures internes, d'examiner les comptes sociaux et consolidés avant leur soumission au Conseil de Surveillance et de veiller à la qualité de la communication financière aux actionnaires. Il est présidé par Michel Chiron et en font partie Bernard de La Giraudière, Eric Meneux, Alain Nkontchou et Claude de Nonancourt.

Le Comité des Rémunérations et de Gouvernement d'Entreprise propose les conditions de rémunération des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire ainsi que les autorisations régissant les plans de stock-options et leur application aux membres du Directoire. Il peut aussi formuler des avis sur la politique générale de rémunération des cadres. Il s'assure enfin de l'absence de conflit d'intérêts, de la fixation et de l'application de la politique de Gouvernement d'Entreprise. Il est présidé par Yann Duchesne et en font partie Michel Chiron, Grant Gordon et Jean-Louis Pereyre.

Certains Comités se sont réunis plusieurs fois au cours de l'exercice.

1.7. Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance sont établis à l'issue de chaque réunion, communiqués à tous les membres du Conseil de Surveillance, Commissaires aux comptes, éventuellement modifiés puis approuvés lors de la réunion suivante.

2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne, en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et une maîtrise des risques.

Le contrôle interne mis en œuvre par Laurent-Perrier a pour objectif de :

- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels soient conformes aux orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de l'entreprise.

2.1. Organisation générale du contrôle interne

Un diagnostic du contrôle interne et des procédures de notre société a été réalisé par un cabinet extérieur dans un premier temps, dès 2001.

Puis, sur la base des recommandations apportées par cette étude, plusieurs groupes de travail composés de personnels de l'entreprise et accompagnés par ce même intervenant extérieur ont travaillé sur l'élaboration de différentes procédures dont le diagnostic avait révélé l'importance d'une mise en place rapide par notre société.

Enfin, notre action s'est poursuivie par l'embauche d'un cadre dont l'une des fonctions est la formalisation et la centralisation des procédures existantes au sein de notre société.

Cette personne est sous la responsabilité de M. Guy Givry, Directeur du Département de la Comptabilité et de la Trésorerie. Ils réfèrent de leurs travaux à M. Étienne Auriau, Directeur Administratif et Financier du Groupe, qui est le responsable du contrôle interne et des procédures. Les travaux de contrôle interne sont effectués en liaison avec le Comité d'Audit et de la Communication Financière, particulièrement son Président, et les Commissaires aux comptes.

L'écriture des procédures est de la responsabilité de chaque Direction qui s'organise selon l'organigramme qui figure en Annexe 2.

2.2. Mise en œuvre du contrôle interne

Nous avons identifié plusieurs domaines où des procédures existent et ont permis, à des degrés différents, de renforcer la sécurité de l'entreprise.

a) Stratégie d'entreprise

La Société est dirigée par un Directoire, composé de 3 membres, qui recueille l'avis du Comité de la Stratégie ou du Conseil de Surveillance selon l'importance des décisions stratégiques.

Chaque année, au cours du dernier trimestre de l'exercice, un plan à 5 ans est établi pour fixer des objectifs et quantifier les options stratégiques majeures. Ce plan défini au niveau de chaque entité, sert de base au budget de l'année suivante et de référence pour mesurer la performance de l'entreprise et définir des actions correctives.

b) Production et logistique

Une procédure d'organisation des inventaires physiques et plusieurs procédures d'organisation de la logistique permettent d'assurer la fiabilité des flux physiques des stocks et marchandises. Le bouclage de ces flux physiques est contrôlé par rapport à celui des flux théoriques, au minimum chaque trimestre. Les écarts significatifs sont systématiquement recherchés, ajustés et expliqués.

Les installations industrielles sont classées et en conformité avec les normes environnementales.

Les investissements sont soumis à la procédure d'approbation des investissements décrite au paragraphe 2.3.3 des présentes.

c) Vignoble

Concernant notre activité spécifique liée à la gestion du vignoble, une refonte de la comptabilité analytique a été effectuée afin de mieux appréhender et maîtriser les coûts de cette activité. En cours de réalisation, la mise au point d'un tableau de bord et d'un prévisionnel pour l'exercice, incluant le calcul des prix de revient et des marges.

Des procédures liées à un meilleur suivi de la traçabilité (au travers de la maîtrise du logiciel Viticoteaux) ainsi qu'à la sécurité (procédure d'évaluation des risques professionnels et de plans de prévention) sont en cours de rédaction.

d) Financier

Le fonctionnement du contrôle interne et les procédures mises en place dans ce domaine sont plus largement décrites dans le paragraphe 2.3 : description des Procédures Internes spécifiques à l'élaboration et au traitement de l'information comptable.

e) Risques de marché

Des procédures concernant notre politique en matière de couverture du risque de change, risque de taux, du crédit client France et Export et d'octroi des procurations bancaires, sont appliquées et permettent d'avoir l'assurance suffisante que les risques en la matière sont appréhendés de manière fiable.

f) Relations avec les filiales

Les départements administratifs de la société mère apportent un soutien aux filiales, qui envoient un reporting commercial et financier mensuel à la société mère. Quand les sujets le nécessitent, des réunions sont organisées au siège social. Parallèlement à la clôture des comptes au 31 mars 2005, une mission spéciale a été confiée à l'un des deux Commissaires aux comptes du Groupe, dans le but de recenser l'application des procédures internes, dans les principales filiales étrangères.

Les principales procédures à mettre en place ont été recensées ; elles seront basées sur les procédures Groupe actuellement en vigueur après une nécessaire adaptation aux situations de chaque filiale. Les principales actions correctives recommandées ont été mises en place.

g) Ressources humaines

La vérification par la comptabilité de tous les éléments concernant la paie permettent d'avoir l'assurance raisonnable que les traitements sont correctement effectués (états de contrôle des mouvements de paie).

Une procédure de recrutement, accompagnée d'une procédure de description de fonction a été mise en place.

La procédure d'embauche nécessite l'aval préalable et écrit de la Direction Générale, sur un document formalisé mis au point au cours de l'exercice 2004-2005 et révisé récemment.

Une procédure concernant les relations sociales permet de planifier et d'organiser les réunions avec les instances représentatives du personnel.

Une procédure de planification et d'organisation des départs en retraite est en cours de rédaction.

Une procédure de définition et de versement des primes de performances pour les cadres permet de gérer les performances individuelles des intéressés, sous contrôle de la Direction Générale.

Enfin, une procédure concernant les actions de formation, notamment à la suite de la mise en place du Droit Individuel à la Formation, est en cours d'élaboration.

h) Juridique

La propriété intellectuelle et industrielle est un enjeu majeur pour notre Société ; elle est rigoureusement suivie et mise à jour par notre service juridique.

Ainsi, la protection des marques et des modèles est menée avec le soutien de Cabinets extérieurs.

Le Département juridique est garant du respect des législations et du suivi de la validité de nos contrats.

Plus particulièrement au cours de l'exercice, la Loi Dutreil du 2 août 2005 a entraîné la refonte des Conditions Générales de Ventes, notamment dans le domaine de la coopération commerciale.

i) Assurances

La protection de notre patrimoine est assurée par une large couverture d'assurances :

- dommages aux biens ;
- responsabilité civile exploitation et après livraison jusqu'à transfert de propriété au client ;
- flotte automobile tous risques ;
- responsabilité civile des dirigeants.

j) Informatique

Le Département des Systèmes d'Information du Groupe a mis en place les procédures de sécurité requises pour assurer l'intégrité des systèmes d'information aux niveaux suivants :

- Communication par réseau
 - Procédure d'accès au Réseau Intranet du Groupe
 - Procédure d'échange avec l'environnement Internet
- Accès aux locaux informatiques
 - Procédures d'accès physiques restreints
 - Procédures d'accès restreints aux fonctions d'administration

- Accès aux logiciels
 - Procédure de gestion des autorisations d'accès aux différents logiciels
- Bases de données
 - Procédure de sauvegarde quotidienne
 - Procédure de sécurisation des supports
- Mise en production des évolutions des logiciels
 - Procédure de test sur environnement distinct de la production informatique
 - Procédure de validation avant mise en exploitation
- Exploitation
 - Procédure d'exploitation et de contrôle des traitements
- Prestataires et maintenance
 - Procédure d'intervention sécurisée des partenaires externes
 - Procédure de mises sous maintenance du parc logiciel et matériel
- Assurance
 - Procédure d'assurance des matériels
- Une protection des matériels et réseau a été mise en place contre l'incendie et contre les virus.

k) Communication et Relations publiques

Une procédure de contrôle des dépenses de réception est en place et permet d'assurer que ces dépenses sont en corrélation avec les besoins de notre société.

Une procédure concernant la gestion de crise dans son ensemble (sécurité physique, alerte sanitaire, image de marque, relations avec les concurrents,...) existe au sein de l'entreprise..

2.3. Description des procédures internes spécifiques à l'élaboration et au traitement de l'information comptable

Des procédures techniques liées à la mise en place des normes IFRS ont été écrites (comptabilisation du chiffre d'affaires, instruments financiers,) et appliquées pour la clôture des comptes 2005-2006.

2.3.1. Procédure d'élaboration des comptes semestriels, annuels et consolidés

Une procédure sous forme de calendrier des tâches, déclinée de manière nominative et indiquant le circuit de transmission des documents, existe et fonctionne correctement.

Les procédures et contrôles en place permettent d'assurer la fiabilité de l'information comptable dans de brefs délais.

2.3.2. Procédure de reporting

Une procédure de reporting mensuel est en place au sein de notre société et fonctionne de manière satisfaisante.

La comparaison mois par mois par rapport à l'année précédente et au plan permet d'avoir une vision claire et continue de l'activité du Groupe et des principales entités qui le composent.

Elle permet également de bien préparer et anticiper chaque clôture trimestrielle, semestrielle et annuelle. Le travail est commenté chaque mois avec le Directeur Administratif et Financier, puis diffusé aux principaux dirigeants du Groupe.

2.3.3. Procédure de suivi des actifs

Une procédure « investissements corporels et incorporels » nous permet d'assurer que nos besoins en investissements sont correctement planifiés et que chaque investissement doit être dans la mesure du possible budgété. Un document nommé « autorisation d'investissement » permet d'assurer que chaque dépense en la matière est correctement acceptée par une personne autorisée.

Nos dépenses sont contrôlées grâce à une procédure de double signature des moyens de paiement, de la procédure précédemment décrite en matière d'autorisation d'investissement et par une procédure diffusée en 2003 concernant la déclaration et le contrôle des frais professionnels ainsi que par une procédure de sécurisation des virements par télétransmission à destination de la France et à l'international.

Enfin, une procédure liée au contrôle de la Caisse est en phase finale d'élaboration.

Notre capacité d'endettement et un reporting de trésorerie sont élaborés de manière hebdomadaire, un suivi mensuel détaillé est construit puis commenté avec le Directeur Administratif et Financier.

2.3.4. Suivi des engagements hors bilan

Le mode de transmission des informations au Directeur du Département de la Comptabilité et de la Trésorerie fera l'objet d'une formalisation.

2.3.5. Contrôles de la qualité des informations financières

Ils sont effectués par deux cabinets d'audit, leurs contrôles s'effectuent durant 6 semaines dans l'année.

2.3.6. Procédure de contrôle des notes de frais du Conseil de Surveillance

Une procédure de contrôle et d'autorisation a été mise en place au cours de l'exercice.

2.4. Plan d'actions

Le Directoire entend poursuivre les actions déjà engagées au niveau de la formalisation et de la centralisation des procédures existantes au sein du Groupe.

A cet effet, une base bureautique inhérente aux seules procédures avec un circuit de vérification, validation et diffusion est opérationnelle depuis le 25 novembre 2005. Sa mise en place a été largement accompagnée de réunions d'informations afin de sensibiliser et mobiliser davantage tous les collaborateurs de l'entreprise à la démarche globale de maîtrise des risques et de protection du patrimoine dans le but de contribuer à assurer la pérennité de l'entreprise.

3. POUVOIRS DU DIRECTOIRE

Je vous indique que l'article 15-7 des statuts de Laurent-Perrier apporte aux pouvoirs du Directoire les limitations suivantes :

« En sus des pouvoirs que le Conseil de Surveillance tient des dispositions légales alors applicables et des autres dispositions des présents Statuts, mais sans que la présente disposition ne puisse être opposable aux tiers, l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance est nécessaire au Directoire pour :

- (a) arrêter ou modifier le plan d'entreprise pluri-annuel de la Société et du groupe de sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de Commerce, ou tout document de portée équivalente ;
- (b) réaliser ou autoriser toutes opérations susceptibles d'affecter substantiellement la stratégie du groupe formé par la Société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de Commerce, leur structure financière ou leur périmètre d'activité, et notamment modifier significativement l'image des marques dudit groupe ;
- (c) émettre, même sur autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires, des valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, entraînant ou susceptibles d'entraîner une augmentation du capital social (ou prendre tout engagement en ce sens) ;
- (d) consentir une rémunération, ou des droits sur des valeurs mobilières émises par la Société, à tout membre du Directoire en rapport avec les fonctions qu'il exerce à quelque titre que ce soit auprès de la Société ou des sociétés qu'elle contrôle au sens de L 233-3 du Code de Commerce (ou prendre tout engagement en ce sens) ;
- (e) procéder aux opérations suivantes (ou prendre tout engagement en ce sens), lorsqu'elles dépassent chacune un montant ou, le cas échéant, une durée fixée par le Conseil de Surveillance (étant entendu que la présente disposition statutaire ne s'appliquera que pour autant que le Conseil de Surveillance aura fixé de tels montants) :
 - toute souscription, tout achat et toute disposition de valeurs mobilières, toute prise ou disposition de participation immédiate ou différée dans tous groupements ou sociétés, de droit ou de fait,
 - tout apport ou échange, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs,
 - toute acquisition ou disposition de biens ou droits immobiliers,
 - toute acquisition ou disposition de créances, de fonds de commerce ou autres valeurs incorporelles,
 - tout acte en vue de consentir ou d'obtenir tous prêts, emprunts, crédits ou avances de trésorerie,
 - tout contrat de distribution ou, plus généralement, de commercialisation, et tout contrat d'approvisionnement,
 - toute transaction et tout compromis, en cas de litige.

L'accord du Conseil de Surveillance est également requis préalablement à la désignation, par le Directoire, de toute personne appelée à exercer les fonctions de représentant permanent de la Société ou des sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement au sens de l'article L 233-3 du Code de Commerce au Conseil d'Administration ou de Surveillance d'une société qui n'est pas elle-même directement ou indirectement contrôlée par la Société au sens dudit article L 233-3.

En outre, au cas où les dispositions, en vigueur au 26 mai 1999, de l'article L 255-68 al. 2 du Code de Commerce et de l'article 113-1 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967, viendraient à être abrogées ou modifiées, elles seront réputées incorporées par référence dans les présents Statuts dans leur rédaction en vigueur au 26 mai 1999, sous réserve de toutes dispositions légales impératives contraires. »

Fait à Tours-sur-Marne, le 30 mai 2006

Maurice de Kervénoaël
Président du Conseil de Surveillance

Annexe 1 : Liste des membres du Conseil de Surveillance et fonctions exercées dans d'autres sociétés.

Annexe 2 : Organigramme des principales fonctions.

ANNEXE 1

Liste des membres du Conseil de Surveillance et fonctions exercées dans d'autres sociétés

- M. Maurice de Kervénoaël, Président du Conseil de Surveillance
Gérant de MDK Consulting
Président des Parfums Hermès
Président du Conseil de Surveillance de SIA
Administrateur de Hermès International
Administrateur de Charles Riley Consultant International
Administrateur de ONET
- M. Bernard de Nonancourt, Président d'honneur
Président et membre du Conseil de Surveillance de Champagne Laurent-Perrier
Président et membre du Conseil de Surveillance de la Société A.S.
Président du Conseil d'Administration Champagne Lemoine
Président-Directeur Général de Grands Vignobles de Champagne
Administrateur de Château Malakoff, représentant permanent de Laurent-Perrier
- M. François Philippoteaux, Vice-Président du Conseil de Surveillance
Vice-Président du Conseil de Surveillance de Champagne Laurent-Perrier.
Président de Laurent-Perrier Suisse
- M. Michel Chiron :
Président du Conseil de Surveillance de Partner-Jouet
Expert comptable et ancien Commissaire aux comptes
- M. Bernard de La Giraudière
Chairman de Laurent-Perrier UK à compter du 3 janvier 2006
- M. Grant Gordon :
Director General, Institute for Family Business (UK).
- M. Éric Meneux :
(époux de Stéphanie Meneux de Nonancourt, Membre du Directoire). Docteur en médecine, activité libérale :
Clinique Sainte Isabelle et Hôpital Américain à Neuilly sur Seine.
- M. Alain Nkontchou :
Managing Director en charge du Global Macro Proprietary Trading, Credit Suisse First Boston à Londres.
- Mme Claude de Nonancourt :
(épouse de Bernard de Nonancourt, Président d'Honneur du Conseil de Surveillance)
Membre du Conseil de Surveillance de Champagne Laurent-Perrier
Administrateur de Champagne de Castellane
Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de la Société A.S.
- M. Jean-Louis Pereyre :
(époux de Alexandra Pereyre de Nonancourt, Membre du Directoire).
Président de la société Cie Maritime Archéologie et Prospection
Administrateur de la Société Media Contact Services
- M. Yann Duchesne :
Associé Senior et Directeur Général pour la France du fonds d'investissement Doughty & Hanson
Président du Conseil de Surveillance de Saft
Président de Balta
Administrateur d'IPSOS
Administrateur d'Altran Technologies jusqu'au 30.06.2005
Chairman de NAMG
Administrateur de TUMI
Administrateur de Moeller

ANNEXE 2

Organigramme des principales fonctions au 31 mars 2006

- a) Direction Générale** sous la responsabilité du Directoire : Yves Dumont, Président et ses membres, Alexandra Pereyre, Stéphanie Meneux.
- Management
 - Stratégie d'entreprise
 - Communication financière
 - Méthodes

Un Comité Exécutif composé des membres du Directoire, M. Maurice de Kervénoaël et M. Bernard de Nonancourt se réunit régulièrement pour le suivi de la bonne marche de l'entreprise et préparation des réunions et décisions du Conseil de Surveillance.

- b) Direction Administrative et Financière** sous la responsabilité d'Étienne Auriau.

- Communication financière : Étienne Auriau
- Comptabilité, finance, trésorerie, crédit client : Guy Givry
- Contrôle interne - Procédures : Étienne Auriau - Guy Givry
- Contrôle de gestion : Étienne Auriau
- Systèmes d'information : Jean-Marc Noailles
- Juridique : Flore Steinmetz-Coffin

- c) Direction de l'Approvisionnement et de la Production** sous la responsabilité de Michel Fauconnet.

- Production
- Approvisionnements et achats
- Investissements industriels
- Services généraux
- Vignoble

Ces services sont relayés dans chaque filiale par :

- Champagne Laurent-Perrier : Michel Fauconnet (Production)
Serge Person (Approvisionnements)
Christelle Rinville (Vignoble propre)
- Champagne de Castellane : Patrick Dubois
- Société A.S. : Didier Depond
- Château Malakoff : Philippe Launois
Alain Cocteau

- d) Direction des Opérations Commerciales** sous la responsabilité de Jean-Pierre Willemsen.

- Commercial France
- Commercial Export
- Filiales de commercialisation
- Service au Client (administration des ventes, logistique)

- e) Direction du Développement de Marque Laurent-Perrier** sous la responsabilité de Olivier Saint Georges Chaumet, avec l'assistance d'un Comité d'Image formé de Yves Dumont, Alexandra Pereyre et Stéphanie Meneux, Olivier Saint Georges Chaumet.

- Stratégie et plan marketing
- Développement de marque

- f) Direction de la Communication et Relations Publiques de la marque Laurent-Perrier** sous la responsabilité de Marie-Clotilde Debieuvre.

- Visites et réceptions
- Relations publiques
- Communication externe
- Partenariat avec le réseau commercial

g) Direction des Ressources Humaines sous la responsabilité de Christian Deschamps

- Relations sociales
- Recrutements
- Gestion et administration du personnel
- Formation professionnelle

Un Comité des Opérations / Comité de Groupe se réunit de manière hebdomadaire regroupant les principales fonctions de l'entreprise pour prendre les décisions opérationnelles. Il est composé de :

- Yves Dumont, Président du Directoire
- Étienne Auriau, Directeur Administratif et Financier
- Michel Fauconnet, Directeur de la Production et Chef de Cave
- Olivier Saint Georges Chaumet, Directeur du Développement de la Marque Laurent-Perrier et Directeur des Marques de Château Malakoff
- Didier Depond, Directeur Exécutif Grand Siècle et Directeur des Marques Salon et Delamotte
- Jean-Pierre Willemsen, Directeur des Opérations Commerciales.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINÉA DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES A L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE AU 31 MARS 2006

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Laurent-Perrier et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Reims, le 31 mai 2006

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Christian Perrier
Associé

Philippe Venet et Associés
Philippe Venet
Associé

7.2. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

1. Informations périodiques et occasionnelles disponibles sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org et/ou sur www.finance-groupep.fr.

13.05.2005	Chiffre d'affaires de l'exercice 2004/2005
28.05.2005	Document de référence 2004-2005
31.05.2005	Résultats de l'exercice 2004-2005
15.06.2005	Présentation aux analystes des résultats de l'exercice 2004-2005
15.06.2005	Note relative au programme de rachat d'actions propres
06.07.2005	Dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique
08.07.2005	Maurice de Kervénoaël, Président du Conseil de Surveillance de Laurent-Perrier
18.07.2005	Dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique
18.07.2005	Franchissement de seuil
29.07.2005	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2005-2006
	Présentation aux actionnaires de l'Assemblée Générale du 7 juillet 2005
10.11.2005	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2005-2006
30.11.2005	Résultats du 1 ^{er} semestre 2005-2006
01.12.2005	Présentation aux analystes des résultats du 1 ^{er} semestre 2005-2006
10.02.2006	Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2005-2006
	Chiffre d'affaires de l'exercice 2005-2006
07.03.2006	Déclaration d'opérations sur titres des dirigeants

2. Informations communiquées à la presse professionnelle et spécialisée durant l'exercice 2005-2006 :

14-22 avril 2005	Floralies de Gand - Belgique
	Salon VIP : Laurent-Perrier est le champagne officiel.
Avril 2005	Édition 2005 du Concours Laurent-Perrier du meilleur caviste indépendant du monde Tours-sur-Marne
	<p>Lancement de la deuxième édition de ce concours du meilleur caviste du monde, en association avec la Fédération Nationale Cavistes Indépendants qui regroupe 500 adhérents en France. Cet événement d'envergure mobilise les professionnels de la vigne et du vin et crée une dynamique rayonnant sur l'ensemble des acteurs de cette filière à l'échelle internationale.</p> <p>Ouvert aux cavistes indépendants du monde entier, le concours s'inscrit dans la perspective de la FNCI et de Laurent-Perrier de promouvoir et de valoriser le métier de caviste au plan national et international.</p> <p>Sept candidats français en provenance de six régions de France, ainsi que trois candidats italiens ont concouru et se sont retrouvés dans l'intimité des celliers de Laurent-Perrier. Ils ont confronté leurs connaissances, leur expertise et leur passion au cours d'épreuves écrites et orales, devant un jury, composé de personnalités, qui avait pour mission de départager les challengers. Un concours placé sous le signe de la passion du vin et d'un professionnalisme qui illustrent parfaitement l'évolution actuelle du métier de caviste vers la plus haute qualité.</p> <p>Ce deuxième partenariat Laurent-Perrier/FNCI s'inscrit dans la démarche de franchir une étape essentielle dans l'internationalisation du « Concours Laurent-Perrier du meilleur caviste indépendant du monde », et renforce les liens entre le réseau commercial Laurent-Perrier et les professionnels cavistes.</p>
Mai 2005	Chelsea Flower Show - Londres
	<p>Une 4^e médaille d'or pour le Jardin Laurent-Perrier, en association avec Trentham Manor, depuis sa collaboration avec Tom Stuart Smith, le célèbre paysagiste anglais.</p> <p>Champagne Laurent-Perrier, fidèle à la manifestation depuis sept ans, a participé à la nouvelle édition du RHS Chelsea Flower Show de Londres du 24 au 28 mai 2005.</p> <p>La Maison Laurent-Perrier s'est associée à Tom Stuart-Smith, paysagiste britannique primé et talentueux avec qui elle a déjà collaboré quatre fois dans le passé.</p> <p>Le Jardin Laurent-Perrier reçoit une nouvelle consécration et obtient cette année sa 4^e médaille d'or délivrée par le jury de la Royal Horticultural Society, fondation pour la promotion de l'art, de la science et de la pratique de l'horticulture, à l'origine du Chelsea Flower Show. Le Jardin Laurent-Perrier devient ainsi l'attraction majeure de la célèbre et prestigieuse exposition qui</p>

accueille et régale, chaque année, près de 160 000 visiteurs. Tom Stuart-Smith est l'un des paysagistes les plus recherchés et réputés de Grande Bretagne. Pour Laurent-Perrier, il a déjà dessiné trois jardins, tous médaillés d'or à Chelsea et celui de 2003 a remporté le titre très prisé du « Best in Show ». Le Jardin Laurent-Perrier a été, cette année encore, construit par la société propriétaire de la plus grande jardinerie britannique en ligne.

3 & 5 Juin 2005**Jardins-Jardin - Paris**

Un Jardin Grand Siècle – Laurent-Perrier
Création d'un jardin Grand Siècle Laurent-Perrier, dessiné par Pierre-Alexandre Risser dans le jardin des Tuileries.

Fondée en 1812, Laurent-Perrier est reconnue aujourd'hui dans le monde entier comme l'une des plus grandes maisons de Champagne, indépendante et familiale. Ce succès est avant tout le résultat d'une volonté, celle de ne pas transiger avec les traditions séculaires et les valeurs qui y sont liées : respect de la nature et des vins, amour de la qualité, relations fortes et durables avec les hommes et les femmes qui font l'entreprise.

Pour exprimer le caractère de ses vins de plaisir et, plus particulièrement, celle de sa cuvée de prestige, Laurent-Perrier a demandé à Pierre-Alexandre Risser de créer un jardin Grand Siècle pour « Jardins, Jardin » dans le jardin des Tuileries.

15-16 & 17 juin 2005**« Get Together » - Tours-sur-Marne**

Présentation, au Domaine Laurent-Perrier, de la nouvelle image Laurent-Perrier aux importateurs Laurent-Perrier du monde entier.

19 au 23 juin 2005**Vinexpo 2005 - Bordeaux**

Laurent-Perrier pétille au Club des Marques.
L'ensemble des marques du Groupe est présent dans un seul stand.

7 juillet 2005**Assemblée Générale - Reims**

Lors de l'Assemblée Générale du 7 juillet, Bernard de Nonancourt annonce qu'il ne sollicite pas le renouvellement de son mandat à la présidence du Conseil de Surveillance. Élection de son successeur : Maurice de Kervénoaël.

12 septembre 2005**Tours-sur-Marne**

Simone Veil, élue Lauréate Grand Siècle 2005, se rend au Domaine Laurent-Perrier pour y rencontrer la Direction et l'ensemble du personnel.

10 octobre 2005**Finale du Concours Laurent-Perrier du meilleur caviste indépendant du monde
Tours-sur-Marne**

Nicola Roni, caviste à Lanciano (Italie) remporte le titre.

11-12 octobre 2005**La nouvelle Image Laurent-Perrier présentée aux USA**

Lancement de la nouvelle image, à New-York à l'occasion d'un French Tuesday.

14 novembre 2005**Soirée Grand Siècle**

Au Pavillon d'Armenonville, à Paris, Yves Dumont & la famille de Nonancourt ont reçu les invités de la soirée Grand Siècle, en présence de la lauréate 2005 Simone Veil, et de la Présidente du Jury Jeanne Moreau.

Le Prix Grand Siècle Laurent-Perrier créé en 1965, a pour vocation de mettre à l'honneur des hommes et des femmes qui, dans leur richesse et leur diversité, témoignent des valeurs durables de notre époque, saluant le talent, couronnant une carrière, soulignant le bien-fondé d'un dévouement.

Pour sa 41^{ème} édition, cette récompense a plus que jamais sa raison d'être. Le jury qui le compose exprime chaque année, à travers un choix singulier, la volonté de rendre hommage à tel ou tel personnage dont la société a pu mesurer le parcours exceptionnel et reconnaître les mérites. Les cinq derniers lauréats en sont l'exemple : Père Ceyrac, Président Abdou Diouf, Sœur Emmanuelle, Maurice Béjart et Robert Hossein.

Certains, travaillant dans l'ombre, ont alors reçu l'appui nécessaire au développement de leur action, d'autres plus connus ont pu mettre en lumière leurs projets ou réalisations et leur apporter un soutien supplémentaire.

Aujourd'hui, en ce début de XXI^e siècle, cette distinction traduit toujours le même esprit attaché aux valeurs humanistes du Grand Siècle -et pourtant si contemporaines- ainsi qu'un certain art de vivre et de communiquer, de partager, dans le respect d'autrui et la recherche du bien collectif. Pour cela, outre la remise du Prix, symbolisé par un trophée réalisé par Arthus-Bertrand, le lauréat se voit remettre un chèque de 30 000 €, destiné à récompenser et prolonger son action.

1^{er} décembre 2005 **Laurent-Perrier : Un nouveau Directeur Administratif & Financier**

Annnonce de la nomination d'Étienne Auriau comme nouveau Directeur Administratif & Financier de Laurent-Perrier.

Étienne Auriau rejoint le Groupe Laurent-Perrier au poste de Directeur Administratif & Financier. Il aura pour missions prioritaires de mener à bien l'installation de nouveaux systèmes informatiques, de développer de nouveaux instruments de pilotage et d'accroître l'efficacité administrative du Groupe. Il veillera à maintenir les bonnes relations du Groupe avec la communauté financière.

3 & 17 décembre 2005 **Grand Siècle chez les cavistes de la région parisienne**

Mise en avant, présentation et dégustation de Grand Siècle.

26 cavistes de la région parisienne, professionnels, connaisseurs des vins Laurent-Perrier, ont fait partager au public un moment de plaisir et de séduction raffinée, en participant à la dégustation de cette grande cuvée reconnue par les professionnels du monde entier et les amateurs de grands champagnes.

22 février 2006 **Lancement du Millésimé 1997 – Tours-sur-Marne**

Présentation à la Presse du Millésimé 1997

3. Publicité Financière durant l'exercice 2005-2006 :

Date	Nom du journal – objet de l'insertion
17.05.2005	La Tribune - Chiffre d'affaires de l'exercice 2004-2005
16.05.2005	Option Finance - Chiffre d'affaires de l'exercice 2004-2005
31.05.2005	La Tribune - Résultats annuels de l'exercice 2004-2005
06.06.2005	Option Finance - Résultats annuels de l'exercice 2004-2005
29.07.2005	La Tribune - Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre de l'exercice 2005-2006
29.08.2005	Option Finance - Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre de l'exercice 2005-2006
10.11.2005	La Tribune - Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2005-2006
14.11.2005	Option Finance - Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2005-2006
01.12.2005	La Tribune - Résultats du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2005-2006
05.12.2005	Option Finance - Résultats du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2005-2006
10.02.2006	La Tribune - Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre de l'exercice 2005-2006
13.02.2006	Option Finance - Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre de l'exercice 2005-2006

4. Informations publiées au Bulletin des Annonces Légales (BALO) disponibles sur le site internet <http://balo.journal-officiel.gouv.fr/>

13.05.2005	Chiffre d'affaires de l'exercice 2004-2005
03.06.2005	Convocation à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 7 juillet 2005
15.06.2005	Convocation à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 7 juillet 2005
17.06.2005	Comptes de l'exercice 2004-2005
15.07.2005	Approbation par l'Assemblée Générale du 7 juillet 2005 et attestation des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2004-2005
20.07.2005	Droits de vote de l'Assemblée Générale du 7 juillet 2005
10.08.2005	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2005-2006
16.11.2005	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2005-2006
26.12.2005	Comptes du 1 ^{er} semestre 2005-2006
13.02.2006	Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2005-2006

5. Informations déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Reims

11.07.2005

Comptes annuels, extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 7 juillet 2005, rapport de gestion social, document de référence (incluant le rapport de gestion consolidé), rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés, rapport du Président sur le contrôle interne.

6. Informations mises à disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale du 7 juillet 2005

Statuts Laurent-Perrier
 Avis de convocation paru au BALO
 Avis de convocation paru dans La Tribune
 Avis de convocation paru dans Matot Braine
 Convocations des Commissaires aux comptes
 Convocations des actionnaires inscrits au nominatif
 Feuille de présence
 Bulletin de vote
 Insertion des comptes au BALO
 Note d'information sur le programme de rachat d'action, visée par l'AMF
 Documents pour envoi aux actionnaires :
 - ordre du jour
 - inventaire valeurs mobilières
 - comptes sociaux arrêtés au 31 mars 2005
 - comptes consolidés arrêtés au 31 mars 2005
 - résultats des cinq dernières années
 - exposé sommaire
 - rapports généraux des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés et rapport spécial
 - liste des conventions libres
 - rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le fonctionnement du Conseil de Surveillance et le Contrôle Interne
 - rapport du Directoire
 - projet de texte des résolutions
 - liste des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et fonctions dans d'autres sociétés
 - formulaire de vote par correspondance ou procuration
 - demande d'envoi de document

Pour toute information

Direction Financière Groupe
 Étienne Auriou
 Tél : 03 26 58 91 22 – fax 03 26 58 77 29
 e.mail : etienne.auriau@laurent-perrier.fr

Direction de la Communication et des Relations Publiques
 Marie-Clotilde Debieuvre-Patoz
 Tél : 03 26 58 91 22 – fax 03 26 58 77 29
 mc.debieuvre@laurent-perrier.fr

7.3. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

En application du second alinéa de l'article L 225-209 du Code de Commerce, nous vous indiquons les opérations réalisées dans le cadre de l'autorisation que vous avez consentie au Directoire au titre de la 12^e résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 7 juillet 2005, conformément aux conditions décrites dans la note d'information visée par l'Autorité des Marché Financiers (AMF) le 15 juin 2005, sous le numéro 05-552.

- Pourcentage de capital autodétenu de manière directe ou indirecte au 31.03.2006 : 1,68 %
- Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0

Nombre de titres détenus en portefeuille

- Titres comptabilisés en valeurs mobilières de placement : 0
- Titres comptabilisés en titres immobilisés :
- Valeur comptable du portefeuille : 3 026 767,35 €
- Valeur de marché du portefeuille calculée sur la base de 54,09 € : 5 365 532,41 €

Opérations réalisées au titre de la dernière autorisation (période du 7 juillet 2005 au 31 mars 2006)

	Animation du titre contrat de liquidité	Attribution d'actions gratuites	Opérations de croissance externe	Utilisation des actions pour consentir des OAA	Annulation d'actions	Total
Achat						
Nombre d'actions	58 304			5 000		
Prix	45,81			50,27		
Montant	2 670 695,15			251 363,84		
Volume des actions utilisées						
Réallocation pour d'autres finalités						
Ventes/transferts						
Nombre d'actions	59 109			55 519		
Prix	46,365			30,74		
Montant	2 740 598,59			1 706 514,00		

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

Les actions détenues par la Société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'Assemblée Générale. Les 100 298 titres détenus en portefeuille au jour de l'établissement du présent rapport sont affectés, dans leur totalité, au programme de rachat d'actions, animé par la Société Oddo Pinatton Corporate, et sont utilisés dans deux objectifs :

- animation du cours de l'action,
- utilisation pour consentir des Options d'Achat d'Actions à des salariés et mandataires sociaux.

Le Directoire

7.4. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES TITRES DES DIRIGEANTS

Déclarant	Yves Dumont
Qualité	Président du Directoire
Description de l'instrument financier	Options d'achat d'Actions portant sur 1 200 titres
Nature de l'opération	Exercice
Dates et lieu de l'opération	Le 15 décembre 2005 à Paris
Prix	1 200 Options d'Achat d'Actions à 33 €
Montant de l'opération	Exercice d'options : 39 600 €

Une liste de dirigeants, conforme aux dispositions de l'article L 321-182 du Code Monétaire et Financier a été transmise à l'AMF.

Annexes

Annexe 1 - L'ÉLABORATION DU CHAMPAGNE

L'élaboration du Champagne comporte dix étapes principales :

1^{ère} étape – vendanges* (septembre – octobre)

Le raisin est exclusivement cueilli à la main et transporté en paniers de petite taille. Ces contraintes contribuent à la qualité du Champagne.

2^e étape – pressurage* (septembre – octobre)

Le raisin est pressuré afin d'obtenir 25,5 hectolitres de moût* pour 4 000 kg de raisin, ce qui est exceptionnellement qualitatif en comparaison avec d'autres vins.

3^e étape – vinification*(octobre – novembre – décembre)

Une première fermentation* en cuves ou en fûts permet au sucre du raisin de se transformer en alcool.

4^e étape – assemblage* (janvier – mars)

Cette opération détermine le goût spécifique qu'obtiendra le Champagne après son vieillissement*. Il est effectué par un chef de cave* ayant une connaissance intime du style caractéristique de la Maison de Champagne. Il effectue un assemblage* vertical et horizontal de crus* afin d'obtenir un vin dont le style et la qualité ne varient pas d'année en année. Une partie des récoltes exceptionnelles pour lesquelles aucun assemblage* vertical n'est nécessaire permet de faire des vins millésimés.

5^e étape – tirage* (mise en bouteille)

De la liqueur de sucre de canne et des levures sont ajoutées lors de la mise en bouteille du vin. Les bouteilles sont ensuite stockées dans des caves ou dans des entrepôts à température et hygrométrie contrôlées durant le vieillissement*.

6^e étape – prise de mousse

Le sucre ajouté fermente à basse température, il se forme de l'alcool et du gaz carbonique. Ce dernier assure l'effervescence.

7° étape - vieillissement*

La période de vieillissement* minimum pour un Champagne est de 15 mois, et de trois ans pour un Champagne millésimé*.

8° étape - remuage*

Après le processus de vieillissement*, les bouteilles font l'objet de petits mouvements rotatifs, à intervalles réguliers pendant plusieurs semaines pour permettre au dépôt d'être rassemblé dans le goulot de la bouteille.

9° étape - dégorgement*

Les dépôts accumulés pendant la période de vieillissement* et rassemblés dans le goulot lors du remuage* sont retirés de la bouteille après formation d'un glaçon qui est ensuite expulsé. Vient le dosage* par lequel une petite quantité de liqueur (mélange de sucre et de vin) est ajoutée au Champagne avant l'insertion du bouchon de liège. Selon la quantité de sucre ajoutée, le Champagne sera brut* nature, brut*, extra dry, sec, demi-sec ou doux.

10° étape - habillage*

Enfin, capsule, collerette, étiquette sont posées, la bouteille est mise en carton ou en coffret et elle est expédiée.

Annexe 2 - LEXIQUE

Assemblage

Opération effectuée après la fermentation qui consiste en l'élaboration de la cuvée par le mélange de plusieurs vins afin d'obtenir un ensemble harmonieux. En Champagne les vins de différents cépages, de différentes années et de différents vignobles sont mélangés. Le processus de l'assemblage produit un vin supérieur à chacun des vins de base et dont la qualité est plus constante d'une année à l'autre.

Appellation d'Origine Contrôlée (A.O.C.)

La mention A.O.C. désigne expressément la ou les régions et parfois le cru* dans lequel le vignoble est implanté. Une réglementation est établie par l'I.N.A.O.* Rendement à l'hectare, degré alcoolique, cépage utilisé et contenance minimum en sucre du moût* sont ainsi fixés, et les vins sont agréés chaque année par le comité de dégustation.

Blanc de blancs

Champagne élaboré uniquement à partir de raisin à peau blanche. Champagne (millésimé ou non) issu de la vinification du cépage Chardonnay, dont la première des qualités est la fraîcheur.

Brut

Traditionnellement le Champagne le plus sec, jusqu'à l'élaboration relativement récente des Champagnes peu ou non dosés, qui ont été dénommés extra brut, brut nature ou brut zéro.

Cépage

Variété de vigne. Uniquement trois variétés principales sont autorisées pour la production du Champagne : le pinot noir, le pinot meunier et le chardonnay.

Champagne non millésimé

Champagne élaboré par assemblage* de vins de plusieurs années.

Champagnisation (ou prise de mousse)

Deuxième fermentation* s'opérant en bouteille et durant plusieurs mois. Elle est obtenue par l'adjonction, lors de la mise en bouteille, d'une liqueur de canne, et de levures sélectionnées. Cette seconde fermentation* élève le degré d'alcool de 10,5° à 12° et produit du gaz carbonique qui, ne pouvant s'échapper, se dissout dans le vin et lui confère son effervescence.

Chef de cave

Celui qui effectue l'assemblage* des vins et supervise le processus d'élaboration.

C.I.V.C.

Le Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne, constitué en 1941, est un organisme indépendant, dont les membres sont des producteurs de vins de Champagne, qui gère les intérêts des vignerons et négociants, régit les professions liées à la culture de la vigne et à l'élaboration des vins de Champagne et s'occupe de la régulation des marchés afin d'ajuster l'offre et la demande.

Côte des Blancs

Très célèbre vignoble répandu sur les collines au sud d'Épernay.

Cru

Le C.I.V.C. attribue à chaque cru ou commune viticole une cote en fonction de la qualité de sa production, ce qui forme une échelle des crus. Un Champagne a droit au titre de « grand cru » (17 communes) s'il est élaboré à partir de raisins cotés 100 %, « premier cru » (43 communes) si les raisins sont cotés de 90 à 99 %, tandis que la cote minimum de raisin pour le Champagne est 80 %.

Cuvée spéciale

Champagne brut, millésimé ou non, qui se distingue des productions de base par un assemblage particulier, un vieillissement plus long, une bouteille spéciale et un habillage plus raffiné.

Dégorgement

Le dégorgement consiste à expulser les dépôts (la lie) du col de la bouteille après la seconde fermentation, le vieillissement et le remuage. Afin d'éviter de perdre en même temps du vin, le col de la bouteille est plongé dans un bac à - 23°. Un glaçon, emprisonnant le dépôt, se forme et est expulsé par la pression du gaz à l'ouverture. Intervient ensuite le dosage.

Dosage

L'ajout d'une petite quantité de liqueur, composée de vin vieux et de sucre de canne, après le dégorgement. Selon le dosage de sucre, le Champagne sera brut nature (moins de 3g par litre), extra brut (moins de 6g par litre), brut (moins de 15g par litre), sec (17 à 35g par litre), demi-sec (33 à 50g par litre) ou doux (plus de 50g par litre).

Extra Brut

Champagne ne comportant que très peu de sucres résiduels, entre 0 et 6g/l. Lorsqu'il n'y a aucun ajout de sucre, on l'appelle brut nature, brut de brut, brut zéro ou non dosé. C'est un champagne d'amateur avisé.

Fermentation

Le processus d'apparition d'alcool dans les moûts* dans des cuves en acier inoxydable, ou, plus rarement, dans des fûts de chêne.

Grand cru

Champagne élaboré à partir de raisins provenant de crus cotés 100 %.

Habillage

L'opération d'habillage de la bouteille comporte la pose de l'étiquette, de la collerette et de la capsule de surbouchage, éventuellement du médaillon et de la contre-étiquette.

I.N.A.O.

L'Institut National des Appellations d'Origine est un organisme indépendant qui s'occupe du contrôle et de la protection des appellations d'origine contre les utilisations frauduleuses. Il vérifie les conditions de production qui doivent être conformes aux normes en vigueur.

Lie

Résidu qui se dépose dans les récipients contenant des vins après fermentation et / ou stockage. Dans la bouteille, c'est le dépôt formé lors de la deuxième fermentation. Durant le vieillissement, le phénomène de lyse de ces lies apporte les arômes caractéristiques du Champagne, d'où l'importance de la durée de vieillissement sur lies. Le dépôt est ensuite descendu vers le col de la bouteille par le remuage, puis expulsé lors du dégorgement.

Millésimé

Un Champagne dit millésimé est élaboré à partir d'un assemblage de vins de la même année, stocké pendant un minimum de trois ans après mise en bouteille. Champagne élaboré à partir des vins d'une même récolte, sans adjonction de vins de réserve. Il a le caractère des données géo-climatiques spécifiques de l'année. En principe, seules les années exceptionnelles sont millésimées.

Montre

Phénomène de sortie des grappes.

Moût

C'est le produit du pressurage des raisins. Le premier moût est destiné aux meilleures cuvées. La quantité totale de moût est réglementée et ne peut excéder 25,5 hectolitres pour 4 000 kg de raisin. L'excédent éventuel est utilisé pour la distillation ou l'élaboration du ratafia.

Négociant manipulateur

Opérateur qui achète le raisin des viticulteurs pour le vinifier et l'assembler, ou simplement l'assembler.

Premier cru

Raisins provenant de crus cotés de 90 à 99 %.

Pressurage

Le pressurage est réglementé, chaque centre doit recevoir un agrément pour avoir le droit de fonctionner. Le produit du pressurage du raisin est le moût*. Le rendement maximum de pressurage est actuellement fixé par l'I.N.A.O.* de telle sorte que 1,6 kg de raisin donne naissance après vinification* à un litre d'appellation Champagne.

Qualité du raisin

La qualité du raisin est appréciée par une cote exprimée en pourcentage comprise entre 80 % et 100 %. La qualité du Champagne dépend beaucoup de la qualité du raisin.

Ratafia

Apéritif sucré obtenu par mélange de moût* de raisin et d'alcool.

Récoltant manipulateur

Vigneron qui vinifie sa récolte.

Remuage

Ce processus intervient pendant les derniers mois du vieillissement* et consiste, après avoir placé les bouteilles col vers le bas, à leur imprimer à intervalles réguliers, des petits mouvements rotatifs alternatifs et d'inclinaisons, destinés à amener progressivement vers le col les dépôts (la lie) laissés par la seconde fermentation*. Bien que le remuage soit encore pratiqué traditionnellement à la main dans certains cas, l'utilisation de machines automatisées s'est généralisée.

Rendement maximum

Le rendement maximum est fixé chaque année par l'I.N.A.O.* à partir du rendement de base 10 400 kilos de raisins à l'hectare. Le rendement maximum agréé dans le cas d'une récolte exceptionnelle est le plafond limite de classement (PLC) qui autorise un rendement plafonné normalement à 25 % au-dessus du rendement de base.

Stock mis en réserve qualitative

Cette pratique a été mise en place par la profession pour remédier à l'incidence que peuvent avoir les aléas climatiques sur le volume des récoltes champenoises. Au-delà du rendement maximum fixé pour chaque récolte (10 400 kilos par hectare en 1998, 12 000 kilos par hectare en 1999, 11 000 kilos par hectare en 2000, 11 000 kilos par hectare en 2001, 11 400 kilos par hectare en 2002, 11 000 kilos par hectare en 2003, 12 000 par hectare en 2004 et 11 550 kilos par hectare en 2005), une partie déterminée peut être utilisée pour constituer une réserve quantitative (2 600 kilos par hectare en 1998, 1 000 kilos par hectare en 1999, 1 600 kilos par hectare en 2000, 600 kilos par hectare en 2002, 2 000 kilos par hectare en 2004 et 1 500 kilos par hectare en 2005). Cette réserve est placée en dépôt chez les négociants et vinifiée, mais sans pouvoir être mise en bouteilles. Il est ainsi stocké en cuves et peut être débloqué par le C.I.V.C.* et l'I.N.A.O.* pour compenser une insuffisance de rendement une année suivante. Ce stock bloqué régulateur est financé conjointement par les viticulteurs (qui ne pourront facturer leur raisin que lors du déblocage) et par les négociants (qui supportent le coût de la vinification et du stockage en cuves).

Taille

Jus qui coulent du pressoir après la cuvée, au deuxième pressurage.

Tirage

Mise en bouteille et ajout de ferments naturels et de sucre, après la première fermentation et l'assemblage et avant la champagnisation.

Vendange

Récolte du raisin, faite encore exclusivement à la main en Champagne pour respecter l'intégrité des grappes. Les dates de vendange sont établies par le C.I.V.C.* et interviennent en septembre / octobre.

Vieillessement

Le vieillissement du vin en bouteille entraîne une série de phénomènes contribuant à l'affinage du vin et le développement du bouquet, avec prise de mousse. La réglementation A.O.C.* fixe la durée minimale de vieillissement du Champagne à 15 mois (à partir de la date de mise en bouteilles) pour les Champagnes non millésimés et à trois ans (à partir de la date de mise en bouteilles) pour les millésimés.

Vins clairs (vins en cercle)

Les vins clairs (vins en cercle) sont les vins en cuve non encore mis en bouteille.

Vins de réserve

Les vins de réserve sont les vins des années précédentes utilisés dans l'assemblage des Champagnes non millésimés.

Vins sur lattes

Les vins sur lattes sont les vins mis en bouteilles mais non encore dégorgés.

Vinification

Technique de transformation du moût* en vin. Pour le Champagne ce processus est celui de la première fermentation*.

Annexe 3 – TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET LE RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

§ 1.4.1.	La situation de la Société et son activité au cours de l'exercice écoulé Les résultats de cette activité
§ 1.4.3.	Les progrès réalisés ou les difficultés rencontrées
§ 1.4.3.	L'évolution prévisible de la situation de la Société et les perspectives d'avenir
§ 1.4.3.	Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi
§ 1.6.	Rapport sur les informations sociales
§ 1.7.	Rapport sur les données environnementales - Prévention
§ 5.4.	Filiales de la Société et des sociétés contrôlées par elles
§ 3.2.5.	Renseignements relatifs à la répartition du capital
§ 3.2.5.	La proportion du capital social détenu par les salariés par un fonds commun de placement
§ 3.2.5. et § 3.1.11.	Indications en cas d'acquisition d'actions destinées à être attribuées aux salariés et en cas d'opérations effectuées par une société cotée sur ses propres actions
§ 3.2.2.	Opérations réalisées au titre des Options d'Achat d'Actions réservées au personnel salarié de la Société
§ 3.2.10.	Les dividendes versés au titre des trois exercices précédents et l'avoir fiscal correspondant
§ 3.2.4.	Les modifications intervenues dans le capital social (augmentation, réduction)
§ 4.	Les modifications intervenues au sein des organes d'administration de direction, de Surveillance ou de contrôle, cumul des mandats
§ 4.2.	Rémunération des dirigeants et jetons de présence
§ 5.5.	Résultats des 5 derniers exercices
§ 6.2.	La nomination des organes de direction, ou le renouvellement de leur mandat, proposé à l'assemblée
§ 6.2.	La proposition d'affectation du résultat conformément aux dispositions statutaires
§ 7	Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur l'organisation du Conseil de Surveillance et sur les contrôles internes et rapport des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne (article L 225-235 du Code du Commerce)

Annexe 4 – TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET LES PRINCIPALES RUBRIQUES DU RÈGLEMENT CE N° 809-2004 DE LA COMMISSION EUROPÉENNE DU 29 AVRIL 2004

Afin de faciliter la lecture du document de référence, ce tableau renvoie aux principales rubriques du Règlement Général de l'AMF et aux pages du présent document.

	Chapitre section	Page(s)
1. Personnes responsables		
1.1. Personnes responsables des informations contenues dans le document de référence	2.1.	28-29
1.2. Déclaration des personnes responsables du document de référence	2.2. et 2.4.	28-29
2. Contrôleurs légaux des comptes		
2.1. Nom et adresse des contrôleurs des comptes de l'émetteur	2.3.	29
2.2. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés	n/a	
3. Informations financières sélectionnées	1.2.2	5
4. Facteurs de risques	1.5.	18 et suivantes
5. Informations concernant l'émetteur		
5.1. Histoire et évolution de la Société Raison sociale et nom commercial Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur Date de constitution et durée de vie de l'émetteur Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone Événements importants dans le développement de l'activité de l'émetteur	3.	30 et suivantes
5.2. Investissements	1.4.4. et 5.	18-53-60
6. Aperçu des activités		
6.1. Principales activités	1.4.	13
6.2. Principaux marchés	1.3.	6 et suivantes
7. Organigramme		
7.1. Description du Groupe et place occupée par l'émetteur	3.4.	39
7.2. Liste des filiales importantes de l'émetteur	5.	77 et suivantes
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	3.3. et 5.	39-60
9. Examen de la situation financière et du résultat	5.	47 et suivantes
10. Trésorerie et capitaux	5.	49
11. Recherche et développement, brevets et licences	n/a	
12. Information sur les tendances	1.4.3.	17
13. Prévision ou estimation du bénéfice	Néant	
14. Organes d'administration, de Direction, de Surveillance et de Direction Générale	4.	
14.1. Organes d'administration et de surveillance	4.1.1. et 4.1.2.	40 et suivantes
14.2. Conflits d'intérêts	4.1.3.	44 et suivantes
15. Rémunérations et avantages	4.2. et 4.3.	44 et suivantes
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	4.	40
17. Salariés		
17.1. Effectif	1.6	20 et suivantes
17.2. Stocks options	4.3.	34-45
17.3. Participation des salariés dans le capital de l'émetteur	3.2.	39

18. Principaux actionnaires	3.2.	36
19. Opération avec des apparentés	n/a	
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	5.	47 et suivantes
20.1. Informations financières historiques	5.1 à 5.4.	47 et suivantes
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	5.6.	47 et suivantes
21. Informations complémentaires		
21.1. Capital social	3.2.	33 et suivantes
21.2. Acte constitutif et statuts	3.1. et 3.2.	30 et suivantes
22. Contrats importants	1.4.1.	13
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	n/a	
24. Documents accessibles au public	3.1.2.	30
25. Informations sur les participations	5.4.	77



Domaine Laurent-Perrier
51150 Tours-sur-Marne
Siret : 335 680 096 00021 - APE 741 J
Téléphone : 03 26 58 91 22 - Fax : 03 26 58 77 29
www.finance-groupelp.com

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 22 594 271,80 euros